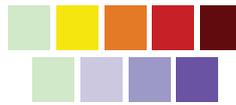


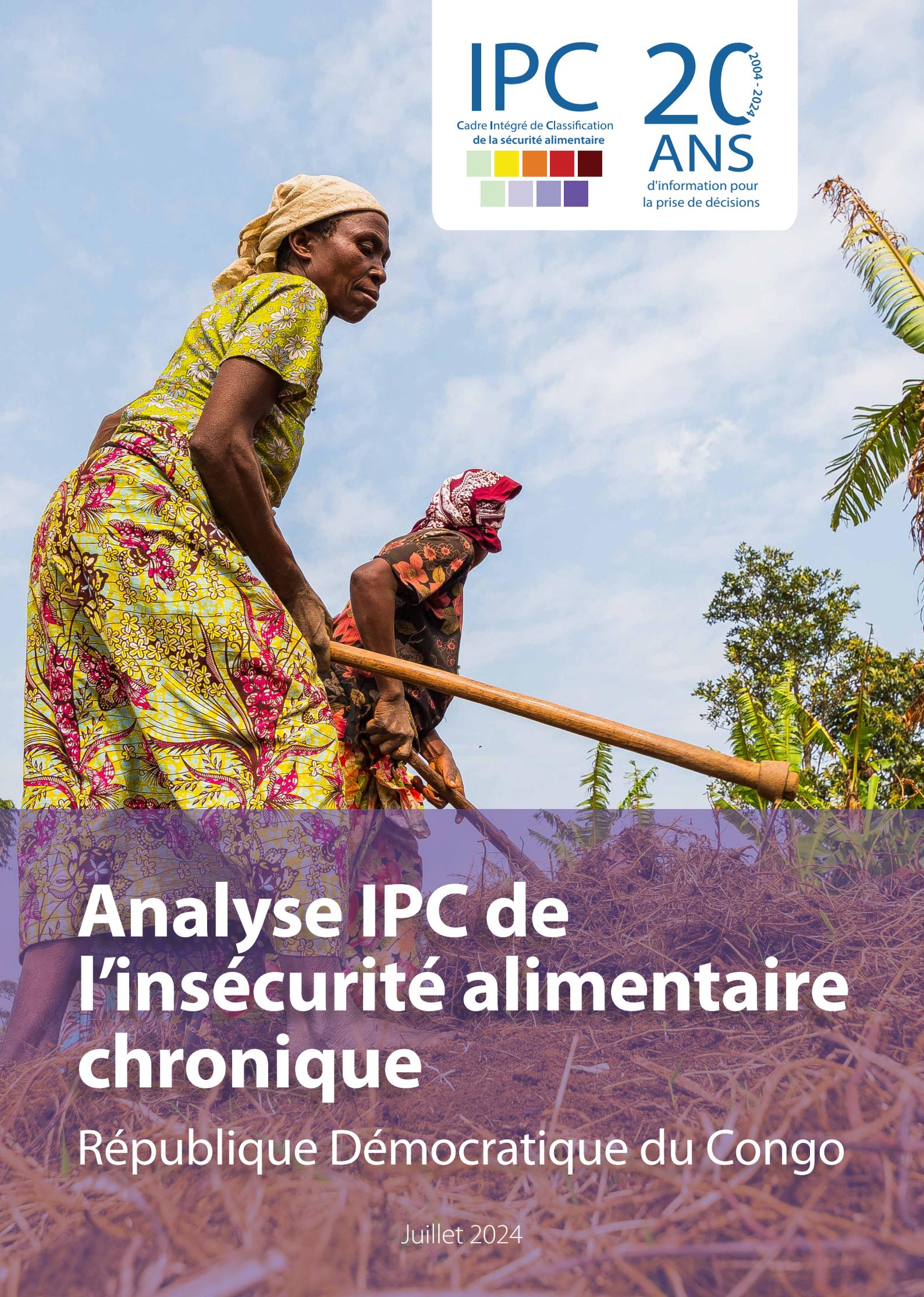
IPC

Cadre Intégré de Classification
de la sécurité alimentaire



20²⁰⁰⁴⁻²⁰²⁴
ANS

d'information pour
la prise de décisions



Analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique

République Démocratique du Congo

Juillet 2024

Analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique

République Démocratique du Congo

Partenaires de l'analyse IPC IAC:



À propos de ce rapport :

A la demande des autorités nationales et de ses partenaires de développement, le Groupe de Travail Technique IPC de la République Démocratique du Congo (GTT-IPC RDC) a organisé une analyse de l'insécurité alimentaire chronique, en vue d'analyser et documenter les causes profondes, et de formuler des recommandations destinées aux décideurs en vue de s'attaquer aux facteurs structurels de l'insécurité alimentaire et d'endiguer la pauvreté persistante.

Vaincre le fléau de l'insécurité alimentaire chronique en République Démocratique du Congo requiert la mobilisation de tous les vecteurs stratégiques de la société et de l'économie. Ceci nécessite un engagement sans faille au plus haut niveau de prise de décision.

Ce rapport arrive au moment où le gouvernement de la République Démocratique du Congo est en plein processus d'actualisation de son plan national stratégique de développement (PNSD) pour le prochain quinquennat. Les résultats de ce rapport fournissent des éléments analytiques et contextuels qui alimenteront sûrement le PNSD, ainsi que le programme de développement de 145 territoires porté par le chef de l'État et son gouvernement.

Ce rapport est conçu pour offrir aux parties prenantes les axes prioritaires de réponse en vue d'apporter des solutions appropriées à la problématique de l'insécurité alimentaire chronique.

À propos du processus au niveau national :

Le processus a été mené sous le leadership du Ministère du Plan, en collaboration avec les autres Ministères stratégiques du Gouvernement et les partenaires de développement. Le comité de pilotage de l'analyse IPC Chronique a été institué par un décret ministériel. Ce comité de pilotage a bénéficié d'un accompagnement effectif d'un secrétariat technique qui s'est chargé de coordonner les activités de préparation du processus. La présidence du comité de pilotage a été assurée par un délégué du Ministère du plan, alors que la vice-présidence a été assurée par un délégué du ministère de l'Agriculture. Le processus s'est déroulé en différentes étapes à savoir :

- La documentation des matrices des causes profondes par territoire, en amont des ateliers présentiels
- La préparation des données et la re-analyse nécessaire des données
- La formation de tous les analystes sur les protocoles IPC insécurité alimentaire chronique
- La révision de la matrice des causes profondes par unité d'analyse
- L'encodage des données sur la plateforme ISS
- L'analyse proprement dite de l'insécurité alimentaire chronique par territoire (remplissage des grilles d'analyse).
- L'analyse des causes profondes avec l'outil arbre à problème
- La planification de la réponse aux causes identifiées.

L'ensemble du processus depuis la formation à l'analyse proprement dite s'est déroulé du 16 au 30 novembre 2023. Les étapes d'analyse des causes profondes et de planification de la réponse aux causes de l'insécurité alimentaires se sont déroulées sur 7 jours en mai 2024.

L'atelier d'analyse a connu la participation d'une soixantaine d'experts des différentes parties prenantes au processus IPC chronique en RDC (ministères du gouvernement, institutions universitaires, ONG nationales et internationales, système des Nations-Unies) organisés en treize groupes de travail.

À propos de l'échelle IPC d'insécurité alimentaire chronique :

Le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) est une initiative multipartite innovante visant à améliorer l'analyse et la prise de décision en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. En utilisant la classification et l'approche analytique de l'IPC, les gouvernements, les agences des Nations Unies, les ONG et d'autres parties prenantes travaillent ensemble pour déterminer la gravité et l'ampleur des situations d'insécurité alimentaire aiguë et chronique et de malnutrition aiguë dans les pays, selon des normes internationalement reconnues.

L'insécurité alimentaire chronique (IAC) est définie comme une insécurité alimentaire qui persiste dans le temps principalement en raison de causes structurelles, y compris l'insécurité alimentaire saisonnière intra-annuelle.

Contrairement à l'analyse de 2015 qui avait considéré la province comme l'unité d'analyse, les résultats de cette nouvelle analyse couvrent 77 territoires et 13 provinces, soit 90 unités analysées ; ce qui permet aux décideurs d'avoir accès à une documentation des causes profondes au niveau d'une unité administrative plus acceptable (le territoire).

Le processus analytique a permis de générer des informations quantifiables sur les causes profondes de l'insécurité alimentaire chronique. Le processus a été précédé par une mission d'Inception au niveau national, consistant à identifier les besoins d'information auprès des décideurs sur la documentation des causes profondes de l'insécurité alimentaire, ainsi que la nécessité de la promotion d'un engagement fort des acteurs de développement travaillant aux côtés du gouvernement de la République Démocratique du Congo dans toutes les étapes.

En ce qui concerne le processus analytique de l'IAC, il est important de comprendre les aspects ci-dessous :

Objectifs stratégiques : Amélioration à moyen et long terme de la qualité et de la quantité de la consommation alimentaire pour une vie active et saine.

Catégories de sévérité : L'échelle IAC comporte quatre niveaux de gravité: Aucune (classification des ménages) / Minimale (classification des zones) (Niveau 1) ; Légère (Niveau 2) ; Modérée (Niveau 3) ; et Sévère (Niveau 4).

Objectif analytique : Identifier les zones où une grande partie des ménages sont dans l'incapacité à long terme d'acquérir une alimentation adéquate en termes de macro et de micronutriments.





Table des matières

	Sigles et abréviations	9
PARTIE 1	INTRODUCTION	13
	1.1. Aperçu de la situation et facteurs clés	13
	1.2. Recommandations stratégiques en bref	15
PARTIE 2	SITUATION DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE CHRONIQUE	19
	2.1. Interprétation des principaux résultats de l'analyse	19
	2.2. Synthèse de la situation dans les principales parties du pays	20
	2.3. Situation de la qualité de la consommation alimentaire	23
	2.3.1. Diversité alimentaire minimale des enfants	23
	2.3.2. Diversité alimentaire minimale des femmes	24
	2.3.3. Ratio des dépenses en féculent	24
	2.4. Situation de la quantité de la consommation alimentaire	25
	2.4.1. Score de consommation alimentaire	25
	2.4.2. Échelle de l'expérience de l'insécurité alimentaire	26
	2.4.3. L'indice de la faim des ménages	26
	2.4.4. Fréquence minimale des repas chez les enfants	28
	2.5. Situation de l'état nutritionnel	29
	2.5.1. Retard de croissance chez les enfants	29
PARTIE 3	CONTEXTE INSTITUTIONNEL, SOCIOÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL	33
	3.1. Politiques, institutions, processus	33
	3.2. Etat des lieux des systèmes alimentaires en RDC	33
	3.3. Situation de la pauvreté	35
	3.4. Capital social	36
	3.5. Capital physique	37
	3.6. Capital humain	38
	3.7. Capital naturel	39

3.8. Capital financier	39	
3.9. Chocs récurrents impactant la sécurité alimentaire	40	
3.9.1. Les violences et conflits intercommunautaires	40	
3.9.2. Les chenilles légionnaires	40	
3.9.3. Les maladies des plantes	40	
3.9.4. Les catastrophes naturelles	40	
3.9.5. L'évolution des prix des denrées alimentaires	40	
3.9.6. La dépréciation de la monnaie face au dollar américain	40	
3.9.7. Chocs non habituels et leur impact sur la sécurité alimentaire	41	
3.9.8. Les maladies humaines et épidémies	41	
PARTIE 4	FACTEURS LIMITANTS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	45
4.1. Disponibilité et stabilité alimentaires	45	
4.2. Accessibilité et stabilité alimentaire	46	
4.3. Utilisation et Stabilité Alimentaire	48	
PARTIE 5	LIENS ENTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË ET CHRONIQUE	53
5.1. Tendances, cartographie, et facteurs déterminants	53	
5.2. Comparaison de l'Insécurité alimentaire aiguë et chronique	56	
PARTIE 6	RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES ET SECTORIELLES	61
6.1. Recommandations en lien avec la gouvernance	61	
6.2. Recommandations en lien avec la disponibilité et stabilité alimentaire	62	
6.3. Recommandations en lien avec l'accessibilité et stabilité alimentaire	63	
6.4. Recommandations en lien avec l'utilisation et la stabilité alimentaire	63	
6.5. Recommandations en lien avec le capital social	64	
6.6. Recommandations en lien avec le capital humain	64	
6.7. Recommandations en lien avec le capital naturel	65	
6.8. Recommandations en lien avec le capital financier	65	
6.9. Recommandations communes à tous les secteurs de la vie	66	
PARTIE 7	PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE	71
PARTIE 8	ANNEXES	77
Annexe 1 : Profils des provinces	77	
Annexe 2 : Tableau détaillé des populations par niveau de l'insécurité alimentaire chronique	104	
Annexe 3 : Matrice des déterminants de l'insécurité alimentaire chronique	109	
Annexe 4 : Equipe de facilitation de l'analyse, rédaction, revue du rapport et analystes	114	

Sigles et abréviations

DIEM :	Data in Emergencies Monitoring
EDS :	Enquête démographique et de santé
EGI-ODD :	Enquête par grappes à indicateurs des objectifs du développement durable
EFSA :	Emergency food security assessment
FAO :	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
GSU :	Unité de soutien global de l'IPC
GTT IPC :	Groupe de travail technique IPC
IAA :	Insécurité alimentaire aiguë
IAC :	Insécurité alimentaire chronique
IRA :	Infections Respiratoires Aiguës
IPC :	Cadre intégrée de Classification de la sécurité alimentaire
MICS :	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MW :	Mégawat
ODD :	Objectifs du développement durable
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation non-gouvernementale
PAM :	Programme alimentaire mondial
RDC :	République Démocratique du Congo
SCA :	Score de consommation alimentaire
SMART :	Standardized monitoring and assessment for relief and transitions





1. Introduction

1.1. Aperçu de la situation et facteurs clés

Après un premier cycle organisé en 2016, il s'est tenu à Kinshasa un nouveau cycle d'analyse intégrée de l'insécurité alimentaire chronique (IAC) en République Démocratique du Congo (RDC) en novembre 2023. Globalement, la situation de l'insécurité alimentaire chronique est préoccupante sur l'ensemble du territoire national avec 40% de la population classée au niveau modérée (Niveau 3) et sévère (Niveau 4). Des niveaux élevés de l'insécurité alimentaire chronique persistent malgré les potentialités agropastorales, halieutiques, minières, forestières, hydro-électrique entre autres dont regorgent le pays et les efforts mis en place par le gouvernement et ses partenaires dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Au nombre des facteurs qui favorisent la chronicité de l'insécurité alimentaire des ménages en RDC, il convient d'énoncer les conflits et violences armés à la base de nombreux déplacements de populations (Est du pays); les épidémies humaines, les épizooties, les attaques de culture et de plantes en plus des catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrains, etc.); le faible niveau d'accès aux services sociaux de base (routes en état défectueux, faible accès à l'eau de boisson, dysfonctionnement des services sanitaires); le faible niveau de production agricole (bilan céréalier déficitaire) et la difficulté d'accès aux intrants de qualité (dégénérescence de semences, pas de crédit agricole etc.); la dépréciation de la monnaie nationale face à la devise américaine (hausse généralisée de prix) suivi de l'effondrement du pouvoir d'achat des ménages dans un contexte de pauvreté généralisée.

La pandémie de la Covid-19 et la guerre Russo-Ukrainienne ont fortement perturbé les disponibilités alimentaires, le prix du carburant à la pompe et exacerbé la dépréciation de la monnaie nationale (le Franc Congolais) face à la devise américaine (Dollar). A l'Est du pays, l'activisme de groupes armés nationaux et étrangers contribue largement aux mouvements de populations qui abandonnent leurs activités de moyens d'existence. Certaines zones du pays faisant face à une insécurité alimentaire aiguë élevée, sont de tout de même affectées par une insécurité alimentaire chronique sévère ou modérée en raison des facteurs structurelles complexes.

Au cours de ce cycle, une approche hybride a été adoptée, notamment la classification des territoires et des provinces en fonction de la disponibilité des preuves ou données représentatives.

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE CHRONIQUE (IAC)		
 40,8M 40% of the population 40.8 millions de personnes confrontées à une insécurité alimentaire chronique modérée et sévère (niveau 3 ou 4 de l'IPC). NÉCESSITANT UNE ACTION	Niveau 4 Sévère	15 799 000
	Niveau 3 Modérée	25 101 000
	Niveau 2 Légère	29 858 000
	Niveau 1 Nulle / Minimale	30 760 000

Facteurs clés



Les défis de gouvernance exacerbent l'insécurité alimentaire chronique en raison d'une répartition inégale des ressources entre les différentes couches sociales, de l'application inadéquate des lois et politiques nationales, et du faible investissement dans le secteur socioéconomique.



Maladies telles que les épidémies humaines, les épizooties et les attaques contre les cultures aggravent la crise alimentaire en compromettant la sécurité alimentaire des populations, perturbant directement les systèmes alimentaires et ayant des conséquences indirectes sur la production agricole et les moyens de subsistance.



Infrastructures et catastrophes naturelles, telles que les récurrentes inondations et les glissements de terrain, ainsi que le manque d'infrastructures adéquates de transport (routes défectueuses, voies navigables saisonnières) exacerbent la difficulté d'accès aux services sociaux de base (accès aux soins de santé, à l'eau potable, à l'électricité).



Les conflits et violences armés persistants, notamment dans l'est du pays, contribuent de manière significative à l'insécurité alimentaire chronique en provoquant des déplacements massifs de populations, entraînant des pertes de moyens de subsistance.



Faible production agricole, caractérisée par le bilan céréalier déficitaire et la difficulté d'accès aux intrants de qualité (dégénérescence de semences, pas de crédit agricole etc.)



Dépréciation monétaire nationale face à la devise américaine (hausse généralisée de prix) suivi de l'effondrement du pouvoir d'achat des ménages dans un contexte de pauvreté généralisée.

1.2. Recommandations stratégiques en bref

Vaincre le fléau de l'insécurité alimentaire chronique en République Démocratique du Congo requiert la mobilisation de tous les vecteurs stratégiques de la société et de l'économie, incluant un *leadership* politique fort au niveau supérieur de l'état, et un engagement soutenu du gouvernement. De plus, il est crucial de prendre en compte les recommandations sectorielles suivantes, amplement développées dans le corps du présent rapport :

- **Renforcer les mécanismes nationaux et régionaux de réconciliation et de pacification des zones affectées par les conflits** à travers un dialogue permanent entre les communautés, la répartition équitable des ressources à travers des programmes sociaux et l'encadrement des jeunes pour un meilleur accès à l'emploi.
- **Intensifier la transparence dans l'utilisation des ressources publiques**, le renforcement de l'état de droit, du système judiciaire et l'application de la loi, y compris lutter contre toutes formes d'impunités.
- **Accroître les ressources allouées aux infrastructures socioéconomiques** en vue d'améliorer la fonctionnalité des marchés et maintenir les réseaux de transport aérien, terrestre, maritime et fluvial pour faciliter les échanges économiques et l'intégration nationale et régionale, tout en garantissant l'accès à l'énergie et à l'eau potable.
- **Renforcer les programmes gouvernementaux de relèvement du secteur agricole** afin d'améliorer la production et la productivité des aliments de base (selon les zones agroécologiques du pays) et garantir aux ménages une consommation d'aliments riches en nutriments.
- **Mettre en place des mesures favorables aux investissements privés dans le secteur agriculture, pêche et élevage.**
- **Encourager le regroupement et la structuration des opérateurs économiques locaux** pour faciliter l'accès aux crédits à travers des initiatives sociales et de solidarité servant de garantie auprès des institutions de microfinances et des banques.
- **Renforcer la mise en place des filets de protection sociale formels, notamment des programmes sociaux de transferts monétaires** dans les zones où sévit une pauvreté monétaire persistante et chronique.

Pour éradiquer l'insécurité alimentaire chronique en République Démocratique du Congo, il est nécessaire de mobiliser tous les vecteurs stratégiques de la société et de l'économie. Cela inclut un *leadership* politique fort au plus haut niveau de l'état et un engagement sans faille du gouvernement.





©Martin Lukongo/FSC DRC, Kalehe

2. Situation de l'insécurité alimentaire chronique

2.1. Interprétation des principaux résultats de l'analyse

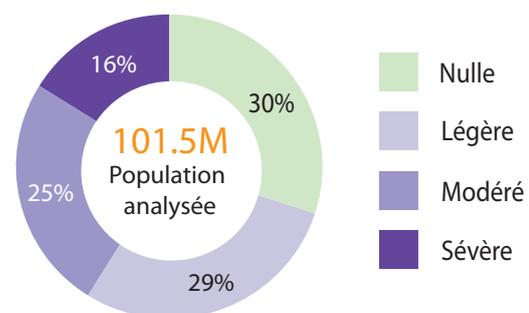
Sur une population totale d'environ 101,5 millions personnes analysées, près de 15,7 millions se trouvent en insécurité alimentaire chronique Sévère (Niveau 4 de l'IPC IAC) et 25,1 millions en insécurité alimentaire chronique Modérée (Niveau 3 de l'IPC IAC). Il ressort de cette analyse que plus de 29,8 millions autres personnes sont en insécurité alimentaire chronique Légère (Niveau 2 de l'IPC IAC). Ainsi, 40,8 millions personnes (plus d'un tiers de la population totale analysée soit 40%) sont donc en situation d'insécurité alimentaire chronique (Niveau 3 et 4 de l'IPC IAC) requérant des interventions à court, moyen et long terme visant à éliminer ou limiter les facteurs sous-jacents en République de Démocratique du Congo.

La quasi-totalité des unités analysées ont été classées en insécurité alimentaire chronique modérée (Niveau 3 de l'IPC IAC) ou Sévère (Niveau 4 de l'IPC IAC). Parmi les 90 unités analysées (13 provinces et 77 territoires), seule la province de Kinshasa a été classée en insécurité alimentaire Légère (Niveau 2 de l'IPC IAC) avec environ 85% de la population se trouvant en insécurité alimentaire minimale ou nulle et légère (Niveau 1 et 2 de l'IPC IAC). Cela correspond à une situation dans laquelle les ménages peuvent régulièrement avoir accès à un régime alimentaire adapté et ne sont pas susceptibles d'avoir des enfants présentant un retard de croissance. Toutefois, dans la province de Kinshasa, environ 2 millions de personnes sont en insécurité alimentaire chronique, soit 15% des ménages dont 5% au niveau 4 (Sévère) et 10% au Niveau 3 (Modéré).

52 unités d'analyses (8 provinces et 44 territoires) sont en insécurité alimentaire chronique modérée c'est-à-dire classés au niveau 3 de l'IAC, ce qui correspond à une situation dans laquelle les ménages souffrent de légers déficits continus et/ou de déficits saisonniers de la quantité d'aliments durant 2 à 4 mois de l'année. Ils n'ont pas un régime alimentaire de qualité adaptée et sont susceptibles d'avoir des enfants présentant un retard de croissance modérée.

37 unités d'analyses dont 4 provinces (Equateur, Kwango, Kwilu et Tshuapa) et 33 territoires sont confrontés à des conditions d'insécurité alimentaire chronique sévère (Niveau 4 de l'IAC). Les ménages de ces zones souffrent de déficits alimentaires saisonniers en quantité durant plus de 4 mois de l'année, se trouvent dans l'incapacité de consommer une alimentation de qualité adéquate, et sont susceptibles d'avoir des enfants présentant un retard de croissance sévère. Les unités d'analyses les plus sévèrement touchées (avec 55% ou plus de la population au niveau 3 ou supérieur) sont : Bas-Uélé : Bondo (55%) et Poko (55%) ; Kasai-Central : Demba (60%), Dibaya (55%), Dimbelenge (55%), Kazumba (60%) et Luiza (55%) ; Kwilu (60%) ; Maniema : Kabambare (55%), Kailo (60%) et Lubutu (55%) ; Mai-Ndombe : Kutu (55%) et Yumbi (70%) ; Nord Kivu : Masisi (65%) et Rutshuru (55%).

Figure 2: Répartition de la population par niveau, selon l'échelle IPC insécurité alimentaire chronique, novembre 2023



40,8 millions de personnes (plus d'un tiers de la population totale analysée soit 40%) sont en situation d'insécurité alimentaire chronique (Niveau 3 et 4 de l'IPC IAC) requérant des interventions à court, moyen et long terme en RDC.

2.2. Synthèse de la situation dans les principales parties du pays

Au niveau national, les résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire chronique (IAC) indiquent qu'environ 40,8 millions de personnes se trouvent en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère. Cette situation est préoccupante et requiert des actions appropriées à court, moyen et long-terme. Des efforts coordonnés entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers sont nécessaires pour définir les stratégies communes de réponse à cette insécurité alimentaire due aux facteurs structurels.

Synthèse de la situation dans la bande latérale d'Ouest à l'Est

Cette bande est caractérisée par la ceinture des zones classées au Niveau 4 de l'échelle IPC chronique, ce qui sous-entend une forte prévalence de l'insécurité alimentaire chronique sévère. Elle inclue les provinces de **l'Équateur, Tshuapa et la Tshopo**. La majorité de ces zones n'ont pas reçu d'importants investissements de développement du gouvernement et/ou de ses partenaires. Dans ces zones, le taux de pauvreté monétaire dépasse la barre des 50%. Les infrastructures routières sont en état de délabrement avancé limitant les échanges commerciaux. De même, les infrastructures de base sont limitées contribuant à réduire le potentiel des opérations économiques et d'emplois. Cette bande fait face à plusieurs défis dans le secteur de la santé, d'accès à l'eau potable et aux produits manufacturés.

Synthèse de la situation dans la région de l'Est

Cette zone incluant **l'Ituri, le Nord et Sud-Kivu**, fait face à des problématiques humanitaires depuis un peu plus de deux décennies. L'activisme des groupes armés et les opérations militaires répétées affectent fortement les capacités des ménages à stabiliser leurs moyens d'existence. Des millions de personnes de cette région vivent en situation de déplacement. Le contexte de cette région n'a pas favorisé la mise en œuvre des investissements par l'Etat dans le secteur des infrastructures socio-économiques. Dans cette région, l'élan de développement est fortement affecté par le contexte politique et sécuritaire.

Synthèse de la situation dans la région du Grand-Kasaï

En plus de la pauvreté généralisée, le conflit civil, Kamuina Nsapu a causé de nombreux déplacements des populations jusqu'au tour de 2016 et la destruction des moyens d'existence ainsi que l'abandon des champs pendant plusieurs saisons culturales. La province accueille régulièrement les Congolais expulsés de l'Angola. Etant à l'époque une province diamantifère, les activités relatives à ces minerais ont significativement baissé, contribuant à l'exode des populations en particulier les jeunes vers d'autres provinces ou l'Angola. En plus, la dégradation des infrastructures routières et ferroviaires limite les échanges commerciaux. A partir de 2017 environ, la région a été déclarée zone Nexus, ce qui favorise de plus en plus d'intérêt pour la mise en œuvre de plusieurs projets de développement notamment le ralliement par voie terrestre du chef-lieu du Kasaï, Tshikapa à la capitale Kinshasa et aux autres provinces du Kasaï-Oriental et Central, ainsi que d'autres projets sectoriels. Plusieurs projets du gouvernement ont été orientés dans cette région notamment dans le domaine de la santé, eau et infrastructures, contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie des populations, dans une certaine mesure. Malgré une légère amélioration observée par rapport à l'analyse de 2016, l'insécurité alimentaire reste à un taux élevé et davantage d'investissements sont nécessaires pour sortir la région de cette situation.

Synthèse de la situation dans la région Sud-Ouest et Bas-Uélé

La région sud-ouest est caractérisée par un contexte de pauvreté généralisée auquel s'ajoute de récents conflits intercommunautaires qui ont embrasé une partie de Bandundu et de Kwango, entraînant des déplacements massifs de populations. Ces zones restent enclavées en raison des infrastructures routières quasi inexistantes. Dans la zone du Bas-Uélé, malgré la baisse de l'intensité des conflits liés à la présence du LRA, des tensions sévissent encore dans ces zones frontalières en lien avec la présence des éleveurs Mbororo armés venus de la République centrafricaine et du Tchad. Il faut aussi signaler les niveaux élevés de pauvreté et le faible investissement dans le développement de la zone.

Figure 3 : Estimation des populations par niveau de l'échelle IPC de l'Insécurité alimentaire chronique (IAC) par province

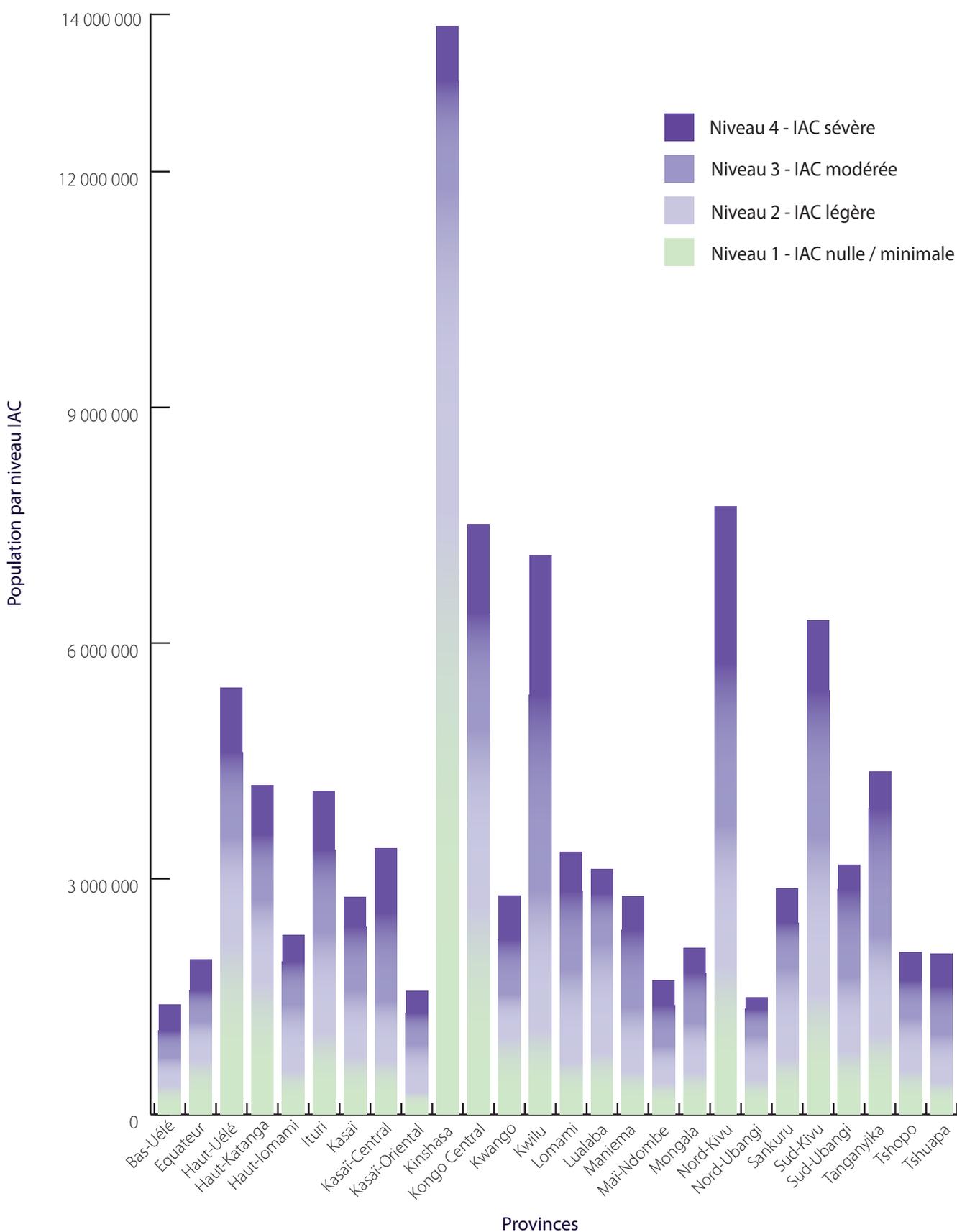


Figure 4 : Proportion des personnes en niveau 3 et 4 de l'échelle IPC de l'Insécurité Alimentaire Chronique (IAC) par province

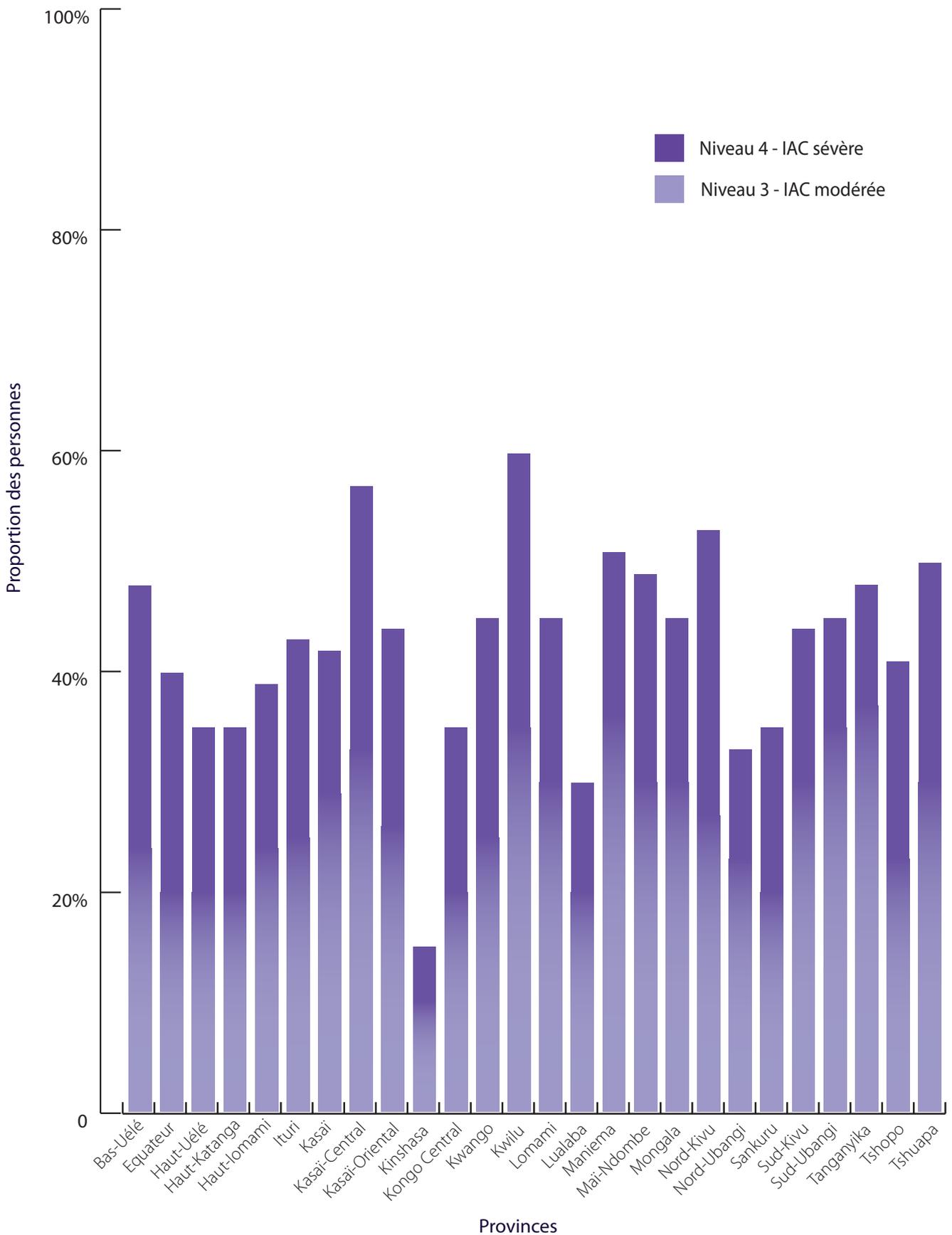


Tableau 1: Estimation des populations par niveau d'IAC et par province

Provinces	Nombre total de personnes analysées	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Niveau 4		Niveau 3 +	
		#personnes	%	#personnes	%	#personnes	%	#personnes	%	#	%
Bas-Uélé	1 395 777	363 125	26	363 503	26	340 591	24	328 558	24	669 149	48
Equateur	1 974 596	691 109	35	493 649	25	394 919	20	394 919	20	789 838	40
Haut-Uélé	5 426 743	2 170 697	40	1 356 686	25	1 085 349	20	814 011	15	1 899 360	35
Haut-Katanga	4 191 312	1 676 525	40	1 047 828	25	838 262	20	628 697	15	1 466 959	35
Haut-Iomami	2 286 209	558 599	24	839 392	37	545 287	24	342 931	15	888 218	39
Ituri	4 130 946	1 040 179	25	1 294 339	31	1 050 273	25	746 155	18	1 796 428	43
Kasaï	2 765 897	733 723	27	846 881	31	812 235	29	373 058	13	1 185 293	43
Kasaï-Central	3 391 203	682 223	20	763 617	23	1 118 576	33	826 787	24	1 945 363	57
Kasaï-Oriental	1 567 852	287 719	18	603 711	39	400 281	26	276 141	18	676 422	43
Kinshasa	13 852 766	7 619 021	55	4 155 830	30	1 385 277	10	692 638	5	2 077 915	15
Kongo Central	7 515 621	2 630 467	35	2 254 686	30	1 503 124	20	1 127 343	15	2 630 467	35
Kwango	2 783 367	974 178	35	556 673	20	695 842	25	556 673	20	1 252 515	45
Kwilu	7 119 050	1 067 858	15	1 779 763	25	2 491 668	35	1 779 763	25	4 271 431	60
Lomami	3 342 154	668 431	20	1 169 754	35	1 002 646	30	501 323	15	1 503 969	45
Lualaba	3 125 361	781 340	25	1 406 412	45	625 072	20	312 536	10	937 608	30
Maniema	2 776 472	545 936	20	804 711	29	998 338	36	427 487	15	1 425 825	51
Mai-Ndombe	1 709 342	401 124	23	471 434	28	514 713	30	322 071	19	836 784	49
Mongala	2 120 000	530 000	25	636 000	30	636 000	30	318 000	15	954 000	45
Nord-Kivu	7 735 745	1 865 529	24	1 816 304	23	2 062 827	27	1 991 084	26	4 053 911	52
Nord-Ubangi	1 487 286	439 005	30	561 976	38	337 577	23	148 729	10	486 306	33
Sankuru	2 871 966	717 992	25	1 148 786	40	574 393	20	430 795	15	1 005 188	35
Sud-Kivu	6 290 962	1 528 040	24	1 990 943	32	1 871 642	30	900 337	14	2 771 979	44
Sud-Ubangi	3 179 716	794 929	25	953 915	30	1 112 901	35	317 972	10	1 430 873	45
Tanganyika	4 364 977	1 021 997	23	1 259 623	29	1 614 421	37	468 936	11	2 083 357	48
Tshopo	2 066 828	560 867	27	668 126	32	474 810	23	363 025	18	837 835	41
Tshuapa	2 045 819	409 164	20	613 746	30	613 746	30	409 164	20	1 022 910	50
Grand Total	101 517 967	30 759 777	30	29 858 288	29	25 100 769	25	15 799 133	16	40 899 902	40

2.3. Situation de la qualité de la consommation alimentaire

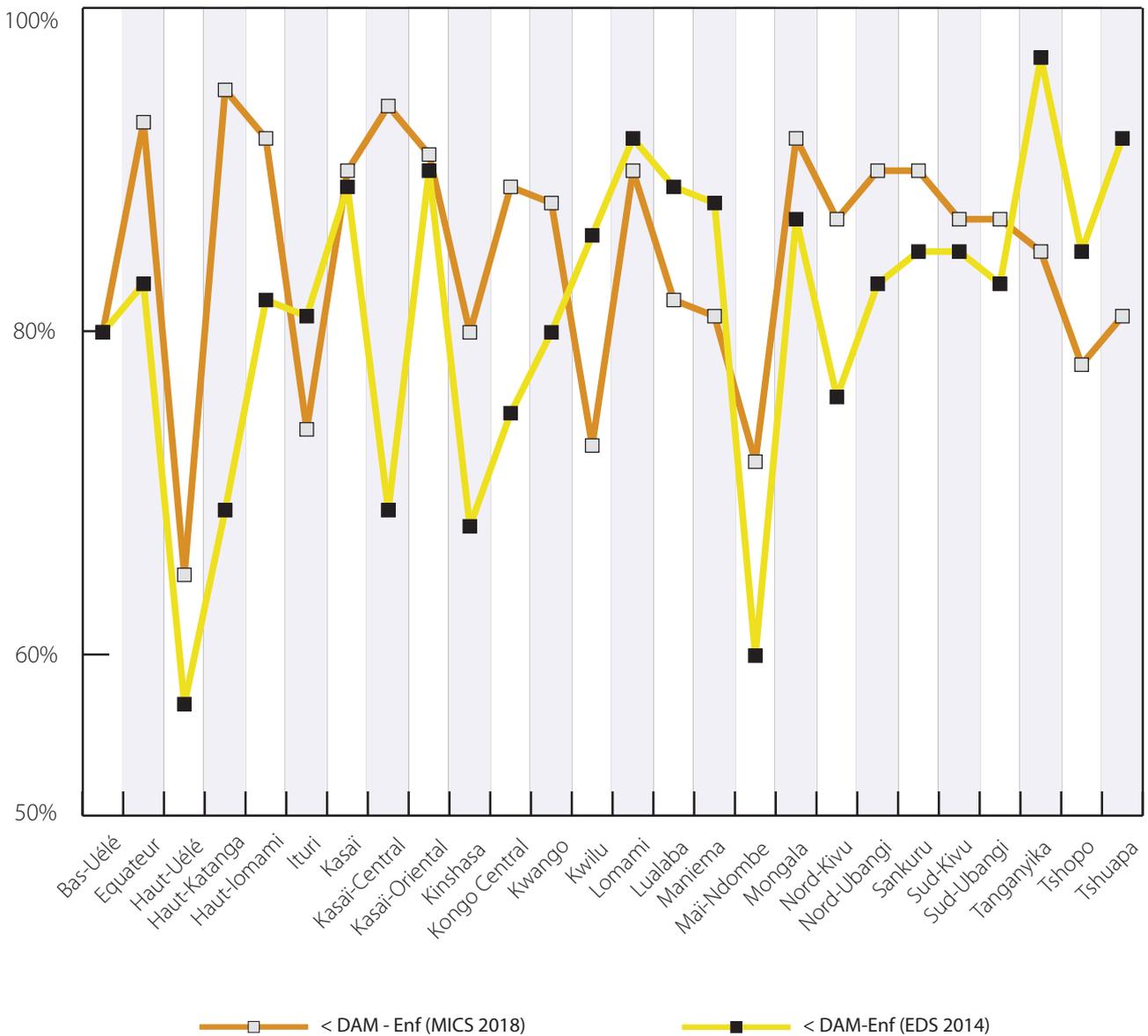
Les mauvaises pratiques alimentaires en RDC se traduisent par une faible qualité de la consommation alimentaire dans les ménages. Cette faible qualité reste préoccupante, en termes de diversité alimentaire minimale des enfants (6-23mois), des femmes (15-49 ans) et de ratio des dépenses en féculents.

2.3.1. Diversité alimentaire minimale des enfants

Au niveau national, la proportion des enfants 6–23 mois n'ayant pas atteint la diversité alimentaire minimale est au-delà de 80% en 2014 et 2018 (Figure 5). Cette situation est susceptible de retarder la croissance des enfants en particulier pendant la période des 1000 premiers jours de leur vie.

Les 1000 premiers jours de leur vie des efforts soutenus doivent être intensifiés efforts pour garantir que tous les enfants reçoivent une alimentation diversifiée et adéquate.

Figure 5 : Diversité alimentaire des enfants (6-23 mois), 2014 et 2018



2.3.2. Diversité alimentaire minimale des femmes

Tout comme chez les enfants, la diversité alimentaire minimale chez les femmes en âge de procréer (15-49 ans) demeure une préoccupation majeure en RDC. Au niveau national, la proportion de femmes n'ayant pas une diversité alimentaire supérieure ou égale à 5 groupes d'aliments est estimée à environ 70%. Cette estimation est variable selon les provinces mais reste supérieure à 50% (EFSA 2022) en moyenne, illustrant ainsi le faible niveau d'adéquation en micronutriments de la consommation alimentaire des femmes.

2.3.3. Ratio des dépenses en féculent

La consommation alimentaire des ménages congolais est principalement basée sur les féculents qui en constituent la source d'énergie principale. Les féculents les plus consommés sont le maïs, le manioc, le riz, le sorgho, la banane plantain et la patate douce, etc.

Au niveau national, la proportion de ménages consacrant plus de 50% de leurs dépenses de consommation alimentaire aux féculents montre une tendance haussière entre 2021 et 2023, passant de 50% à 55% (EFSA 2021-2023). Faible en Equateur (20-30%), cette proportion est plus élevée au Nord Kivu (87%), Sud-Kivu (69%), Haut-Uélé (60%) et suit une tendance haussière en Ituri (68-79%), Kasai-Central (73-80%), Kasai-Oriental (79-92%), Kwango (50-74%), etc. Cette tendance haussière témoigne entre autres de la place cruciale qu'occupent les féculents dans la consommation alimentaire des ménages congolais, illustrant ainsi sa faible qualité.

2.4. Situation de la quantité de la consommation alimentaire

Les mauvaises pratiques alimentaires en RDC se traduisent par une faible qualité de la consommation alimentaire dans les ménages. Cette faible qualité reste préoccupante, en termes de diversité alimentaire minimale des enfants (6-23mois), des femmes (15-49 ans) et de ratio des dépenses en féculents.

2.4.1. Score de consommation alimentaire

Le score de consommation alimentaire (SCA) présente des variations d'une année à une autre et d'une province à une autre. En effet, les résultats de l'enquête nationale QUIBB 2016 révèlent que la majorité des provinces classées niveau 4 sur l'échelle IAC présentent plus de 55% de ménages avec SCA limite et pauvre. Au regard des résultats de l'EFSA 2023, on observe une dégradation de la situation de disponibilité et diversité alimentaires. Cette situation illustre la vulnérabilité chronique dans laquelle vivent une proportion importante de ménages (Tableau 2).

Tableau 2: Score de consommation alimentaire pauvre et limite pour les années 2016, 2020-2023

Provinces	QUIBB 2016	EFSA 2020	EFSA 2021	EFSA 2022	EFSA 2023
Bas-Uélé	59%	41%	44%	59%	72%
Equateur	18%	20%	-	-	48%
Haut-Uélé	62%	73%	87%	95%	92%
Haut-Katanga	47%	35%	-	71%	59%
Haut-Iomami	45%	46%	-	44%	25%
Ituri	56%	-	87%	85%	95%
Kasai	39%	73%	-	63%	88%
Kasai-Central	45%	-	91%	93%	91%
Kasai-Oriental	47%	51%	68%	71%	73%
Kinshasa	0%		-	-	-
Kongo Central	48%	45%	-	-	42%
Kwango	29%	47%	-	-	53%
Kwilu	46%	31%	-	-	47%
Lomami	43%	33%	67%	73%	75%

Provinces	QUIBB 2016	EFSA 2020	EFSA 2021	EFSA 2022	EFSA 2023
Lualaba	28%	52%	-	47%	43%
Maniema	68%	79%	-	68%	88%
Mai-Ndombe	32%	29%	-	-	77%
Mongala	32%	38%	-	-	53%
Nord-Kivu	49%	-	63%	53%	82%
Nord-Ubangi	52%	34%	-	-	76%
Sankuru	70%	67%	75%	72%	60%
Sud-Kivu	61%	47%	-	53%	67%
Sud-Ubangi	28%	72%	-	-	59%
Tanganyika	57%	-	-	73%	62%
Tshopo	64%	64%	63%	78%	71%
Tshuapa	44%	37%	-	-	89%

2.4.2. Échelle de l'expérience de l'insécurité alimentaire

La plus récente enquête EFSA 2023 rapporte plusieurs ménages ayant expérimentés l'insécurité alimentaire modérée à sévère pendant les périodes non-exceptionnelles. Les provinces avec plus de 55% des ménages dans cette situation sont pour la plupart des provinces classées au niveau 4 de l'IPC IAC en particulier l'Equateur (57,5%), Tshuapa (58,6%), Ituri (75,7%), Nord-Kivu (69,4%), Sud-Kivu (73%), Kasai-Central (61,5%) et Kasai-Oriental, ainsi que certaines provinces classés niveau 3 de l'IPC chronique, notamment Lomami (70,1%), Maniema (58,9%), Mongala (63,7%) et Nord-Ubangi (55,1%), Haut-Uélé (57,3%) et Kasai (71,3%).

2.4.3. L'Indice de la faim des ménages

Rapporté par les enquêtes ESFA 2021 à 2023, l'indice de la faim des ménages révèle des tendances variables d'une année à une autre (figure 6) et d'une province à l'autre (figure 7). En effet, la proportion de ménages avec un score supérieur ou égale à 1 varie entre 12 et 75% en 2021, 23% et 89% en 2022 et 38% et 90% en 2023. Il y a donc une proportion croissante de ménages qui expérimente la faim au fil du temps. Dans les provinces classées niveau 4 de l'IPC IAC en particulier, on observe une tendance stable ou haussière de l'indice de la faim des ménages, ce qui contribue à dégrader le niveau d'insécurité alimentaire des ménages.

Figure 6 : Moyenne des pourcentages de ménages ayant un score de la faim ≥ 1 , 2021-2023

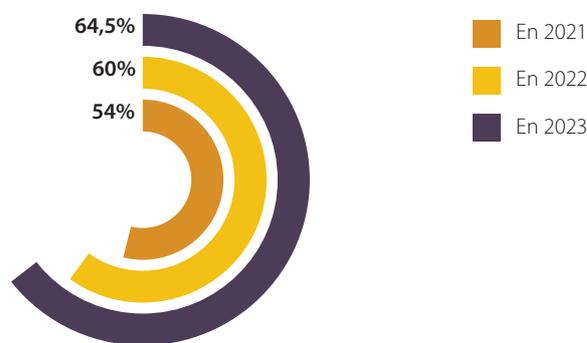
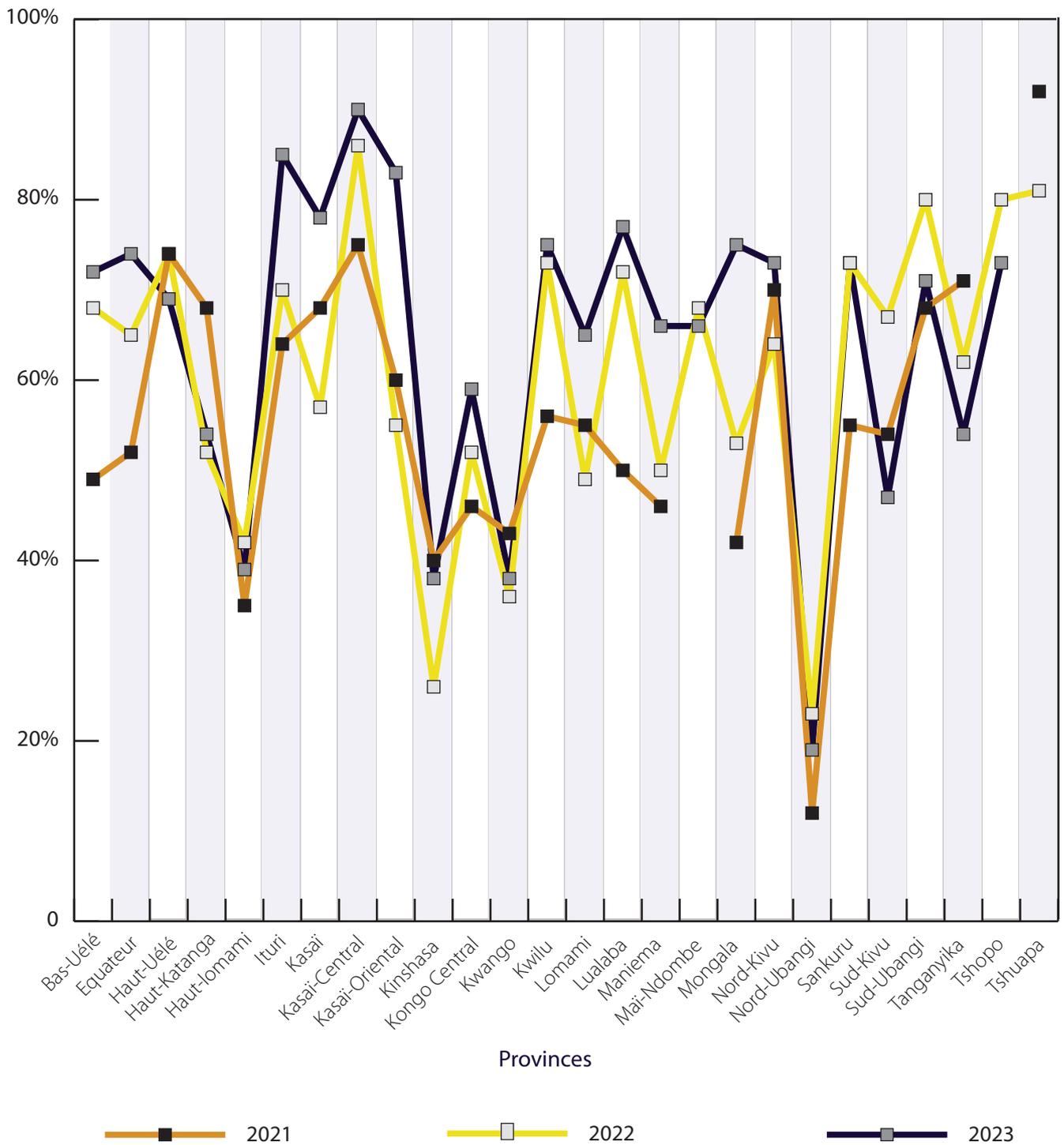


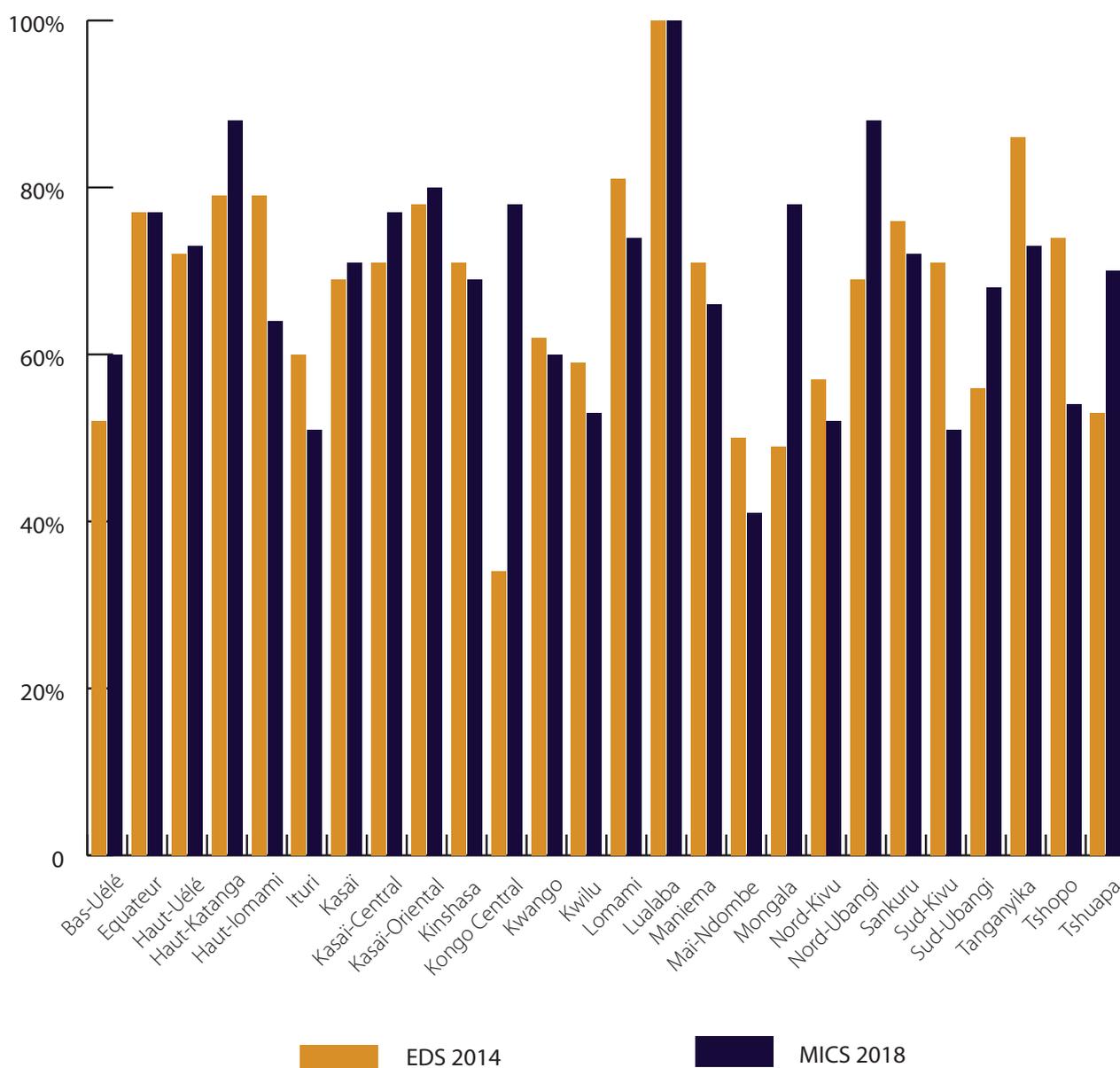
Figure 7 : Répartition par province des ménages ayant un score de la faim ≥ 1 , 2021-2023



2.4.4. Fréquence minimale des repas chez les enfants

Les enquêtes nationales EDS 2014 et MICS 2018 rapportent des proportions importantes d'enfants 6-23 mois (au-delà de 55%) n'ayant pas atteint le nombre minimal de repas journalier nécessaire pour garantir leur croissance optimale. Dans la plupart des provinces, ces proportions sont stables ou variables d'une année à l'autre (figure 8). En effet, la dégradation de l'accès à l'alimentation des nourrissons et jeunes enfants entre 2014 et 2018 varie entre 2% et 44%, en particulier dans les provinces du Haut-Katanga (9%), du Kongo-Central (44%), du Mongala (29%), du Nord-Ubangi (19%), Tshuapa (17%). De plus, l'enquête EFSA 2022 rapporte des proportions plus alarmantes, au-delà de 85%, dans la quasi-totalité des provinces enquêtées. Ces chiffres sont à mettre en lien avec les prévalences de retard de croissance observés dans les différentes provinces de la RDC.

Figure 8 : Enfants (6-23 mois) n'ayant pas atteint la fréquence minimale des repas, 2014 et 2018

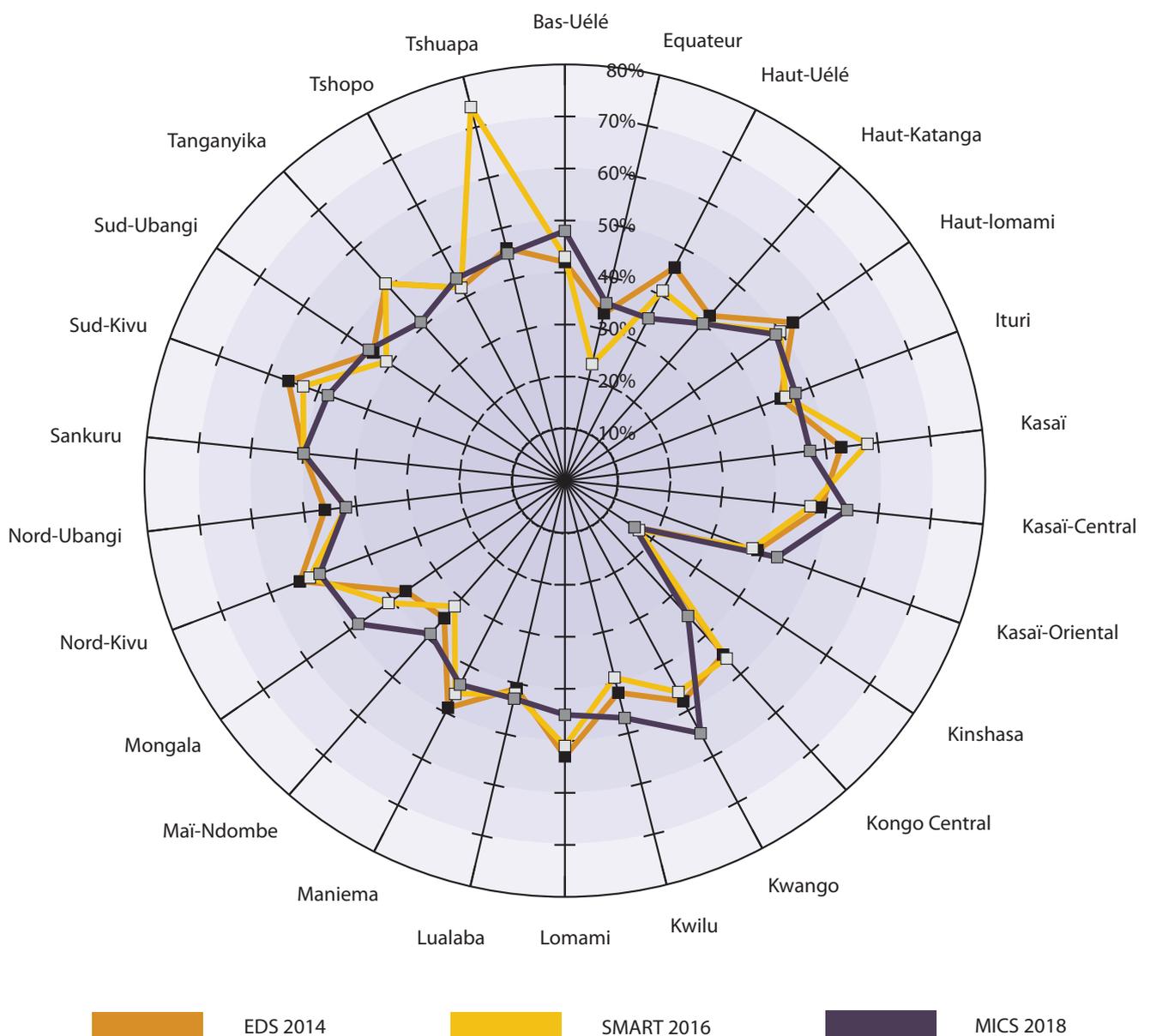


2.5. Situation de l'état nutritionnel

2.5.1. Retard de croissance chez les enfants

Le taux de retard de croissance chez les enfants de 6-59 mois n'a pas diminué au cours de la dernière décennie. Il est estimé à 42% selon l'enquête MICS 2018. Hormis la province ville de Kinshasa, toutes les provinces affichent au cours des enquêtes EDS, SMART et MICS, des taux de retard de croissance supérieurs à 30%, limite fixée comme critique par l'OMS (figure 9). Cette situation illustre l'environnement de croissance déficient dans lequel évoluent des milliers d'enfants de moins de 5 ans en RDC. Les prévalences du retard de croissance combinées avec les indicateurs de la consommation alimentaire quantité et qualité contribuent à classer le niveau de l'insécurité alimentaire des unités d'analyse.

Figure 9 : Prévalence du retard de croissance chez les enfants (6-59 mois), 2014, 2016 et 2018



Calendar for July 2011 (JULY 2011) with days of the week (Dom, Dim) and dates (1-31). Includes logos for 'Malaria Control' and 'GIZ'.





EXPORTER	M.S. SUN IMPEX
PRODUCT	EXTRA NEUTRAL ALCO
VOLUME	250 LITERS
TARE WT.	9 KGS
NET WT.	200 KGS
GROSS WT.	209 KGS
BATCH / LOT NO.	T 712 B
MANUFACTURING DATE	JANUARY 2019
EXPIRY DATE	JANUARY 2018
ORIGIN	INDIA

3. Contexte institutionnel, socio-économique et environnemental

3.1. Politiques, institutions, processus

Les politiques, institutions et processus sont des facteurs de causalité de l'insécurité alimentaire chronique susceptibles d'influencer positivement ou négativement la capacité des ménages à générer des moyens d'existence durables. Le pays a développé plusieurs politiques en matière de santé, de systèmes alimentaires et une politique générale de développement. Néanmoins, la mise en œuvre de ces politiques n'est pas effective en raison de problème de financement et de gouvernance. En 2021, la RDC s'était engagée à sortir 80% de sa population de la pauvreté d'ici 10 ans par l'encouragement des pratiques agricoles durables, l'amélioration des moyens d'existence et les capacités des petits paysans, la promotion de l'égalité d'accès à la terre, aux technologies et aux marchés et enfin, le renforcement de la coopération internationale pour assurer les investissements dans les infrastructures et technologies qui améliorent la productivité agricole.

À ce jour, la RDC importe pour 2 milliards de USD (40% du budget national) en produits alimentaires malgré ses potentialités agro-hydro-forestières, ce qui pèse lourdement dans sa balance commerciale déficitaire. Le pays étant doté d'un système alimentaire de type "rural", les efforts à mettre en place pour inverser la tendance actuelle devront mettre le ménage agricole au centre de l'action. Parallèlement au renforcement de l'agriculture familiale pour répondre aux besoins et échanges locaux, le développement de l'agro-industrie dans un concept de parcs agroécologiques et zones économiques spéciales permettra de mieux se positionner sur les marchés régionaux et internationaux et accroître les exportations.

Au niveau national, les quatre dernières décennies ont été marquées par l'élaboration des plans et programmes de développement agricole. Actuellement, la coordination institutionnelle de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) au niveau central est placée sous l'autorité directe du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, assisté par les Ministres de la Santé et de l'Agriculture. Sur le plan sectoriel et en rapport avec la SAN, le Gouvernement avait formulé en septembre 2009 une Note de Politique Agricole et de Développement Rural qui a été complétée par une Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural en avril 2010, et également, une stratégie de relance de l'agro-industrie en mai 2015 à travers son Programme National d'Investissement Agricole «PNIA». Il existe également un Programme National de Sécurité alimentaire au ministère de l'Agriculture. Au niveau du ministère de la Santé, la politique nationale de nutrition a été révisée en 2013 pour la rendre multisectorielle ; et le plan national stratégique multisectoriel de nutrition et son plan opérationnel ont été élaborés en 2016.¹

À ce jour, la RDC importe pour 2 milliards de USD (40% du budget national) en produits alimentaires malgré ses potentialités agro-hydro-forestières, ce qui pèse lourdement dans sa balance commerciale déficitaire.

3.2. Etat des lieux des systèmes alimentaires en RDC

Les étapes nécessaires pour nourrir une population consistent à cultiver, récolter, conditionner, transformer, transporter, commercialiser et consommer. Les lignes qui suivent décrivent les systèmes alimentaires en RDC, qui regroupent l'ensemble des agents, des services et des institutions en charge de la production, de la distribution, de l'accès, de la consommation et du stockage de la nourriture.

La RDC dispose d'un potentiel de terres arables estimé à 80 millions d'hectares dont 10% seulement sont mis en valeur, plus de 80 000 km² de plan d'eau et un potentiel halieutique de 706 000 tonnes par an (FAO, 2022). L'agriculture occupe plus de 70% des actifs vivant principalement en milieu rural. Elle contribue à 20% au PIB de la RDC. Cependant, jusqu'en 2022, le budget alloué au secteur agricole représente environ 3% de prévision du budget et souvent moins de 1% à la phase d'exécution (ODEP, Observatoire de la Dépense Publique, mai 2023, FAO, 2022).

¹ Validation voies nationales vers des systèmes alimentaires durables, Sommet Nations-Unies 2021.

Selon les estimations de la FAO, plus de 90% des producteurs se limitent à la production de subsistance pratiquée dans des petites exploitations familiales sur une superficie moyenne de 1 à 2 hectares en culture pluviale et de 0,5 à 1 hectare en culture irriguée. Près de la moitié des ménages agricoles accède à des semences de qualité. De plus, la quasi-totalité des ménages agricoles n'utilisent pas les engrais.

Les principales cultures vivrières pratiquées sont le manioc, le maïs, le haricot, l'arachide et le riz. Entre 2018 et 2020, il a été observé une augmentation des superficies emblavées de l'ordre de 12% pour le manioc, 30% pour le maïs, 79% pour le haricot et 19% pour le riz, soit un accroissement global de 30% pour l'ensemble des cultures à l'exception de l'arachide où l'on a observé une baisse des superficies cultivées de 68%. Pour la période allant de 2020 à 2022, la même tendance haussière a été observée pour le haricot (+49%), le riz (+1%), et l'arachide (+196%). En revanche pour le manioc, une diminution des surfaces emblavées a été observée (-14%).

Parallèlement, pour la période allant de 2018 à 2020, le niveau de production a augmenté de 49% pour le manioc, 37% pour le maïs, 24% pour le haricot et 10% pour le riz, contre une diminution de 4% pour l'arachide. Entre 2020 et 2022, le niveau de production a augmenté de 40% pour le maïs, de 87% pour le haricot et de 17% pour l'arachide. Il a cependant baissé de 9% pour le manioc et de 21% pour le riz. Cette situation est liée à l'augmentation du rendement qui était 3% de 2018 à 2020 et de 6% de 2020 à 2022 pour le maïs ; puis de 8% pour le riz entre 2018 et 2020 et 1% entre 2020 et 2022. Pour le manioc, il a été observé une augmentation de 33 % du rendement entre 2018 et 2019, suivi d'une baisse d'environ 33% entre 2019 et 2020 et d'une augmentation de 10% entre 2020 et 2022. De même, le rendement a augmenté pour le haricot (de 45% entre 2020 et 2022) et pour l'arachide (de 2% entre 2020 et 2022).

Malgré une tendance haussière de la production et de la disponibilité apparente des aliments de base (racines et tubercules, céréales et légumineuses), le bilan alimentaire du pays est plutôt déficitaire pour les céréales (environ 9 millions de tonnes en 2020 et 8 millions de tonnes en 2022) et les légumineuses (1 million de tonnes en 2020 et 0,69 millions de tonnes en 2022), contre un excédent de 6,5 millions de tonnes en 2020 et environ 6 millions de tonnes en 2022 pour les racines et tubercules (manioc et autres).

Environ 30% de la production se perd après la récolte à la suite de divers problèmes rencontrés dans la chaîne d'approvisionnement (de la récolte à la commercialisation), notamment le transport, l'entreposage et la conservation des aliments (FAO-Banque Mondiale, 2017). Selon cette dernière évaluation, cette perte équivaut à 6 millions de tonnes, évaluées à 2 milliards de dollars US/an, soit plus de la moitié du budget national de l'époque. Toutes ces pertes alimentaires représentaient en valeur 3 ans du budget combiné des ministères de la Santé, de l'Agriculture, Pêche et Elevage, de l'Education et du Développement rural, selon les statistiques de la Banque centrale pour 2014.

Outre la production locale et les importations en provenance des autres continents, l'approvisionnement des marchés est assuré par les échanges transfrontaliers avec les pays voisins, notamment l'Angola et le Congo (Brazzaville) à l'Ouest, la Zambie et la Tanzanie au Sud, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie à l'Est, la République Centrafricaine, le Soudan du Sud, le Congo (Brazzaville) et l'Ouganda au Nord. Les marchés fonctionnent bien dans la globalité. Entre 2017 et 2020, il a été observé une amélioration de la fonctionnalité des marchés estimée en 2020 à 96% à l'Ouest du pays, 91% au Nord, 85% au centre et 69% au Sud du pays (ministère de l'Agriculture, Campagne Agricole 2019-2020).

Les conditions environnementales des agriculteurs ne leur permettent pas de stocker suffisamment (manque d'espace ou d'endroit adapté), de conserver (manque d'électricité), ni de transformer (manque de matériel) les produits de récolte.

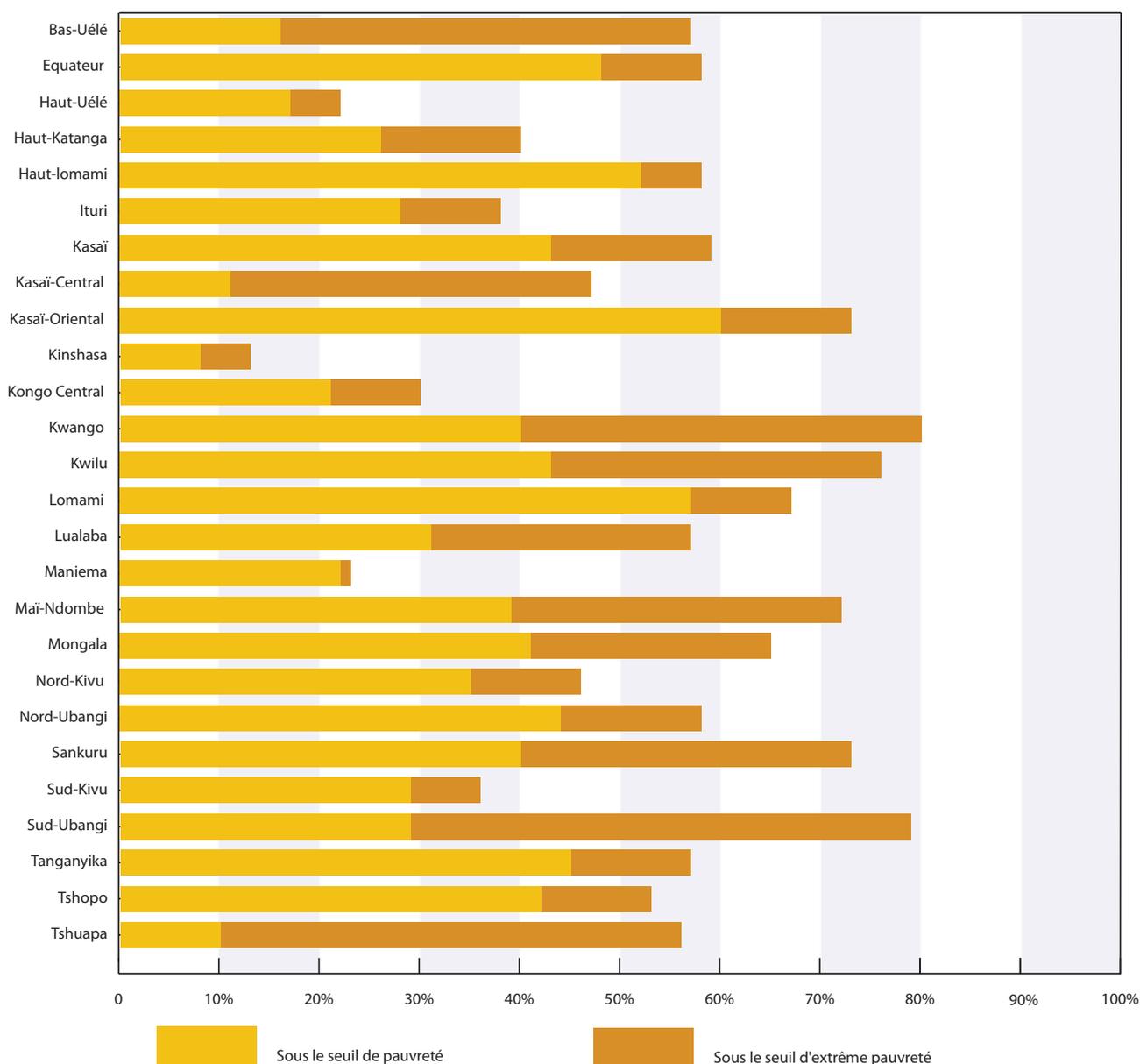
Le transport des produits alimentaires des centres ruraux vers les agglomérations urbaines est limité par le mauvais état des routes de desserte agricoles et l'insuffisance de moyens de transport. Il se fait souvent à pied, par vélo ou par véhicule à quelques endroits, limitant ainsi le flux des personnes et des produits.

3.3. Situation de la pauvreté

Malgré les richesses exceptionnelles en ressources naturelles (gisement de minerais, grand potentiel hydroélectrique, vastes terres arables, grande biodiversité) et les potentialités énormes dont dispose la RDC, la plupart de ses habitants ne profitent pas de ses richesses. Le pays est l'un des cinq pays les plus pauvres au monde. La pauvreté demeure omniprésente. En 2020, près de ¾ de la population vit en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 \$/jour (EGI-ODD, 2020). En 2022, environ 62 % de la population du pays (soit 60 millions de personnes) vivaient avec moins de 2,15 dollars par jour (Banque mondiale). Parmi les provinces classées niveau 4 de l'IPC insécurité alimentaire chronique, la majorité présente des taux de pauvreté supérieurs à 50% (figure 10), avec des taux relativement importants d'extrême pauvreté. Cette situation contribue à impacter négativement la consommation alimentaire en quantité et en qualité des ménages.

La prévalence de l'insécurité alimentaire aiguë de ces cinq dernières années et chronique (2016 et 2023) est similaire dans la région Nord (Haut et Bas-Uélé, Nord Ubangi, Tshopo), Ouest (Grand Equateur, Mai- Ndombe et Kongo-Central) et Sud-Ouest (Kwango et Kwilu). La pauvreté à elle seule, n'est pas suffisante pour expliquer le problème de l'insécurité alimentaire chronique. Il faut donc une analyse approfondie des facteurs structurelles.

Figure 10 : Taux de pauvreté par province (recalculé à partir des données EGI-ODD, 2020)



3.4. Capital social

Les indicateurs sociaux en RDC ont des niveaux préoccupants. Selon l'Indice du Développement Humain (IDH), la RDC occupe la 179^e place sur 189 avec une note de 0,459 sur 1 en 2018. Plus de la moitié de ménages (51,9%) sont économiquement vulnérables car affectant près de 65% de leurs dépenses mensuelles à l'achat de la nourriture. La pauvreté demeure omniprésente. Les indicateurs de pauvreté restent élevés par rapport aux normes régionales. Près des ¾ de la population vit en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 \$/jour en Parité du Pouvoir d'Achat.

Toutefois, en dépit de ce niveau élevé de pauvreté, les dernières enquêtes (IDH, MICS, EGI-ODD) montrent une certaine amélioration des indicateurs sociaux. Il s'agit notamment du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui est en régression, passant de 104 pour mille en 2013 à 70 pour mille en 2018. Le taux de mortalité néonatale suit une tendance similaire, passant de 28,9 pour mille en 2013 à 14 pour mille naissances vivantes en 2018. L'espérance de vie à la naissance était de 60,4 ans en 2018 contre 58,4 en 2013. En 2018, près de 30% des Congolais avaient accès à l'énergie électrique contre un peu moins de 20% en 2016.

Selon ces mêmes enquêtes, la RDC est aussi caractérisée par des inégalités entre les sexes, qui ne cessent de défavoriser les femmes et de les priver de droits fondamentaux et de perspectives favorables. Dans le domaine de l'éducation, les inégalités sont davantage importantes en lecture qu'en mathématiques. En effet, au cours élémentaire, les garçons sachant lire représentent 58% contre 55% pour les filles. Concernant les mathématiques, 46% des garçons sont à l'aise contre 45% des filles. En fin de cycle primaire, les garçons sachant lire représentent 45% contre 42% pour les filles.

Les femmes sont des actrices clés des systèmes agroalimentaires et jouent un rôle crucial dans le développement agricole et rural. Selon le communiqué du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du 27 mai 2022, l'écart entre les femmes et les hommes en matière de sécurité alimentaire s'est encore accentué durant l'année où la covid-19 s'est propagée dans le monde, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave ayant été 10 pour cent plus élevée chez les femmes que chez les hommes en 2020, contre 6 pour cent en 2019. Ainsi, il est important que les femmes soient activement engagées dans les initiatives de lutte contre l'insécurité alimentaire en mettant à profit leur potentiel dans son entièreté. Pour atteindre ses objectifs de lutte contre l'insécurité alimentaire, le gouvernement de la République Démocratique du Congo et ses partenaires techniques et financiers, doivent s'assurer que les femmes participent pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions.

Par ailleurs, les femmes occupant les postes de direction sont de moins en moins nombreuses, car leur proportion est passée de 30% à 11,90% de 2014 à 2019. En 2016, la proportion des femmes agricoles ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles se situe à 53,85%. L'engagement de la Présidence de la République s'est également traduit par la mise en place d'un Représentant Personnel du Chef de l'Etat chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des enfants dans les conflits armés en 2014. Cette fonction a été élargie avec la mise en œuvre des nouvelles institutions en 2018 et la nomination d'une conseillère spéciale du Chef de l'Etat en charge de la lutte contre les violences faites aux femmes et la jeunesse. Le mandat de la conseillère spéciale est venu renforcer la mission du Ministère du genre, de la famille et de l'enfant dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes. L'évaluation globale de la lutte contre les violences sexuelles en RDC réalisée en 2018 par le Ministère du genre, de la famille et de l'enfant avec l'appui technique de UNFPA a permis de relever des progrès importants accomplis par la RDC dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Par exemple, le pourcentage des femmes qui pensent qu'un mari a le droit de battre sa femme est passé de 74,80% en 2014 à 47,90% en 2018. Il s'observe aussi une mobilisation des femmes et des hommes sur les relations entre les genres, une atténuation du tabou attaché au viol et une mobilisation des femmes et des hommes pour l'accès des victimes de violences sexuelles aux services. Au Parlement, la proportion des femmes siégeant au parlement a connu une progression de 9,70% en 2014 à 14,30% en 2019, avec une femme élue à la tête de l'Assemblée nationale en 2018. En dehors du cercle parlementaire, le résultat est très mitigé.

Selon l'Indice du Développement Humain (IDH), la RDC occupe la 179^e place sur 189 avec une note de 0,459 sur 1 en 2018.

Fortement dépendante des matières premières, la croissance économique en RDC coïncide avec la bonne tenue de cours internationaux. Après une longue période d'expansion économique, le pays a connu une nette décélération de la croissance depuis 2016, consécutive à une baisse des prix des produits de base, principalement le cuivre et le cobalt. Avec une moyenne de plus de 4,50% entre 2010 et 2015, la croissance économique du PIB par habitant a connu un net recul s'établissant à 0,60% en 2016. En 2017, sur fonds d'une conjoncture, marquée par la hausse des cours des produits de base, l'économie de la RDC a entamé sa reprise. La croissance du PIB par habitant, bien que moins vive que les périodes précédentes, s'est établie à 1,50% en moyenne entre 2017 et 2019. Selon les prévisions, la croissance du PIB réel par habitant est loin d'atteindre le record passé de 4,50% encore moins la cible de 7% de l'agenda 2030.

En dépit de la diminution récente de l'incidence de la pauvreté, l'extrême pauvreté demeure une préoccupation fondamentale en RDC. Elle touche plus de 74,68% de la population au seuil 1,9 USD/jour et éloigne de plus en plus le pays de la bonne voie d'éliminer l'extrême pauvreté.²

3.5. Capital physique

La RDC a un potentiel électrique impressionnant, particulièrement en termes de sources renouvelables. Le pays a au moins 100 000 Mégawatt (MW) de potentiel hydroélectrique national dont 44 000 MW sont concentrés dans le seul site d'INGA et plus de 10 000 MW propices au développement des pico, micro et mini ouvrages hydroélectriques. Globalement, 890 sites ont été identifiés et localisés pour des aménagements hydroélectriques sur l'ensemble du pays, base précieuse pour le développement des solutions énergétiques décentralisées dans les 145 territoires que compte le pays. Outre l'hydroélectricité, la RDC regorge aussi un potentiel non négligeable en Biomasse surtout végétale, un potentiel solaire et thermique favorable à l'exploitation photovoltaïque et une abondance des sources géothermales. Bien que non encore suffisamment évalué, le potentiel éolien est aussi appréciable. Paradoxalement, le niveau d'accès aux services énergétiques modernes laisse ressortir un fort contraste. Bien qu'en constante hausse, la proportion des Congolais ayant accès à l'énergie électrique est de 29,60%, alors que la moyenne africaine est de 44,5%. Ce taux global cache de grandes disparités en termes d'accès. En effet, 2% des ménages ont accès à un réseau électrique interconnecté en milieu rural contre 47,20% en milieu urbain. Hormis les provinces de Kinshasa, du Kongo-Central, du Haut-Katanga et de Lualaba, toutes les autres provinces ont accès à moins de 20% à un réseau électrique connecté. Les provinces telles que le Haut-Uele, le Bas-Uele, le Maï-Ndombe, le Kasai, le Kasai-Oriental, le Kasai-Central, le Sankuru et la Mongala n'ont pas du tout accès à l'énergie électrique. Cette situation contribue fortement aux pertes post-productions très importantes de l'ordre de 75%, causées par des installations électriques obsolètes, la mise à l'arrêt de plusieurs mini et microcentrales, ainsi que l'absence d'une politique idoine au niveau des utilisateurs (avec l'utilisation des ampoules à incandescence en majorité).

Les questions d'assainissement se posent également avec acuité. La proportion de la population ayant accès à l'assainissement a baissé de 29,5% en 2017 à 22% en 2018. La défécation à l'air libre est pratiquée par 12% des ménages et par près d'un tiers des ménages les plus pauvres. Plusieurs facteurs limitent l'amélioration de l'assainissement et à l'accès à l'eau, en particulier les pratiques traditionnelles, les catastrophes naturelles, les flambées de maladies comme Ebola et choléra, les déplacements de population à la suite de conflits armés, le faible niveau de connaissance des populations et les normes sociales inadéquates.

Par ailleurs, les ressources étatiques sont très peu orientées vers le secteur agricole. La part des dépenses publiques consacrées à la production agricole présente une tendance à la baisse. En 2016, ce ratio était de 1,28 % contre 1,52% en 2013. Il s'est situé à 0,69% en 2018. L'estimation du soutien à la production agricole ne cesse de reculer, s'éloignant de plus en plus du seuil fixé dans l'accord de Maputo.

Il convient de noter que la RDC connaît un déficit important en termes d'infrastructures, particulièrement celles relatives aux transports. À ce jour, moins de 10% des routes sont praticables durant toute l'année. Relier les gens aux emplois, à l'éducation et aux services de santé, par exemple, est rendu très difficile. De même, la fourniture de biens et de services est significativement impactée. Plus d'un congolais sur deux (54,5%) font plus d'une heure de temps pour rejoindre leur lieu de travail empruntant une route asphaltée ou bitumée. Cette moyenne montre le degré

² Banque Centrale du Congo, Rapport Annuel 2021.

d'enclavement de plusieurs territoires du pays et cache, en outre, des fortes disparités provinciales. Pour pallier ces problèmes, dans la perspective de l'atteinte des ODD, le gouvernement a formulé une politique nationale foncière et une politique nationale de l'aménagement du territoire assortis des schémas nationaux et provinciaux de l'aménagement du territoire en RDC. Dans ce cadre, le pays a enregistré des progrès fort appréciables. En effet, la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements

Le pays a au moins 100 000 Mégawatt (MW) de potentiel hydroélectrique national dont 44 000 MW sont concentrés dans le seul site d'INGA et plus de 10 000 MW propices au développement des pico, micro et mini ouvrages hydroélectriques.

inadéquats, bien qu'encore exceptionnellement élevée, est passée de 74,8% en 2012 à 65,2% en 2016. Cependant, la RDC manque toujours un document cadre de stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophes.

L'aide publique au développement consacrée à la santé de base a augmenté de 66% depuis 2010, totalisant 433,04 millions de dollars en 2017. Cette aide supporte près de 95% des coûts liés à la vaccination en RDC. La vaccination constitue unanimement aujourd'hui un

des moyens efficaces pour enrayer un grand nombre de maladies afin de sauver des vies. La quête de la vaccination contre la pandémie de Covid-19 en est une illustration palpable. La proportion de la population cible ayant accès à trois doses de diphtérie, de tétanos et de coqueluche a connu une évolution positive entre 2010 et 2017, soit 60% à 81%. Toutefois, la tendance s'est inversée depuis 2017 avec un recul net de 33 points de pourcentage. Ceci fait courir davantage un sérieux risque de contracter des maladies potentiellement fatales. En ce qui concerne la proportion de la population cible ayant accès à la troisième dose du conjugué contre le pneumocoque, la situation s'est sensiblement améliorée : le taux est passé de 9% en 2010 à 79% en 2017.

L'évolution de la densité des infirmiers pour 1000 habitants comme celle des médecins est restée stable entre 2010 et 2016. Respectivement, la densité est passée de 0,82 en 2010 à 0,81 en 2016 et de 0,08 en 2010 à 0,07 en 2016. Cette faible densité du personnel soignants associée au manque d'infrastructures de santé et à l'insuffisance de plateaux techniques médicaux, contribue à la précarité de l'accès aux soins de santé en RDC.

3.6. Capital humain

Le capital humain reste crucial pour l'essor économique. En RDC, les résultats obtenus en matière de l'éducation au cours des quinze années de mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement sont significatifs. Le taux brut d'accès à la dernière année de l'école primaire et le taux net de scolarisation ajustée dans le primaire ont atteint respectivement 84,4% et 78,2% en 2018, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans a franchi la barre de 76% en 2018 (MICS 2021). Des efforts importants devraient toutefois être entrepris pour améliorer la qualité de l'éducation, clé de la mobilité socioéconomique et moyen efficace de sortir de la pauvreté. Il ressort une grande disparité sur la scolarisation des filles comparée à celle des garçons qui indique de proportions faibles pour les filles.

En moyenne, les aptitudes en cours élémentaire sont supérieures à celles des enfants en fin de cycle primaire. S'agissant de la lecture, elles sont globalement les plus faibles en mathématiques qu'en lecture en cours élémentaire. La proportion d'enfants sachant lire est de 57% contre 46% pour ceux qui maîtrisent les mathématiques. En fin de cycle primaire, la proportion d'enfants sachant lire est de 44% contre 46% pour ceux comprenant les mathématiques.

Quoique légèrement en baisse, le chômage touchait encore près de deux tiers de la population active en 2019, particulièrement les jeunes. Il importe de signaler qu'une forte proportion de la population congolaise œuvre dans le secteur informel. L'emploi informel représenterait plus de 85% de l'emploi total. L'agriculture reste le plus grand secteur pourvoyeur d'emploi informel. Elle emploie environ 62% de la population en âge de travailler et 73% de la population rurale totale. La dépendance à l'agriculture est encore plus élevée chez les ménages ruraux pauvres. Les travailleurs agricoles qui constituent la grande cohorte des travailleurs de la RDC restent pour la grande majorité dans une situation de précarité. Globalement, les salaires restent extrêmement faibles. En 2016, le revenu horaire

moyen des actifs s'élève à 0,61 USD, soit 0,77 USD pour les hommes et 0,41 USD pour les femmes. Le secteur informel et les travaux ménagers sont les secteurs qui rémunèrent le moins leur main-d'œuvre, avec un salaire horaire moyen respectif de 0,55 USD et 0,36 USD.

3.7. Capital naturel

D'après la Banque Mondiale, la RDC est dotée de ressources naturelles exceptionnelles, notamment des minéraux tels que le cobalt et le cuivre, un potentiel hydroélectrique, des terres arables importantes, une biodiversité immense et la deuxième plus grande forêt tropicale du monde. Selon CAFI, le pays est le géant forestier de la région. Sa forêt tropicale, qui couvre plus de 130 millions d'hectares, est la deuxième plus vaste au monde. Cependant, la RDC est le troisième pays tropical au monde en termes de pertes de forêts après le Brésil et l'Indonésie, avec 14,6 millions d'hectares perdus entre 2001 et 2019. L'eau est une ressource naturelle fortement disponible sur toute l'étendue du pays. Elle se répartie en trois bassins dont celui du fleuve Congo, qui couvre 3,8 millions km² dont les ¾ se trouvent en RDC. On y trouve près de 50% des réserves d'eau douce du continent africain. En dépit de cette abondance, l'eau demeure une ressource rare en RDC avec un coût élevé.

En termes de changement climatiques, les actions de la RDC se focalisent aussi bien sur l'atténuation que l'adaptation aux changements climatiques. Dans le cadre de l'accord de Paris en 2015, le pays s'est engagé à réduire de 17% ses émissions de Gaz à effet de serre, d'ici à 2030. La RDC a récemment adopté un code minier qui renforce les obligations socio-environnementales des opérateurs miniers. Ce code a le privilège de préciser les éléments relatifs à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises minières.

Par ailleurs, la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes bénéficie aussi bien de

La RDC est le troisième pays tropical au monde en termes de pertes de forêts après le Brésil et l'Indonésie, avec 14,6 millions d'hectares perdus entre 2001 et 2019.

l'aide publique que de l'aide du gouvernement. La part de l'aide publique a chuté de 70% entre 2015 et 2017 (de 264,59 millions USD à 79,28 millions USD) alors que le soutien étatique qui avait atteint son pic en 2018 (en passant de 0,34% en 2015 à 0,43% des dépenses budgétaires totales) plafonne à 0,37% des allocations budgétaires.

3.8. Capital financier

Au regard de l'histoire économique du pays, en l'occurrence l'expérience de l'hyperinflation des années 1990, la population congolaise en général a une forte préférence pour la liquidité et une faible confiance aux banques. Cette situation est exacerbée par la faible représentativité des banques et institutions de microfinance dans l'arrière-pays, avec 18 provinces couvertes par des sièges sociaux ou agences de microfinance (rapport d'activité de la microfinance, BCC 2020). Plusieurs territoires à travers le pays ne disposent pas de banque, ni d'institutions de microfinance. Des efforts ont été fournis par le gouvernement pour positionner les institutions bancaires et financières au cœur des transactions à travers la bancarisation de la paie des fonctionnaires. Cependant l'accès au crédit reste très faible en raison notamment de la forte dollarisation de l'économie, de la prévalence du secteur informel et de la dépréciation quasi-continue du Franc congolais face au Dollar américain.

La réglementation du financement de l'économie du pays et à repenser. La RDC, fortement dépendante du secteur minier, en l'absence de diversification véritable, demeure exposée aux variations des cours internationaux des matières premières, la baisse des cours ayant eu notamment un impact significatif sur les finances publiques. La stabilité politique et socio-économique, l'implantation des établissements de crédit à travers le territoire national et la crédibilisation du franc congolais sont les préalables à l'efficacité des marchés.

3.9. Chocs récurrents impactant la sécurité alimentaire

Pour la période prise en compte dans ce cycle d'analyse de 2014 à 2023, les différentes preuves consultées ont permis de ressortir les chocs les plus récurrents qu'a connu le pays, plus particulièrement :

3.9.1. Les violences et conflits intercommunautaires

Les violences ou conflits intercommunautaires sont presque généralisés dans plusieurs coins du pays. Ces conflits le plus souvent fonciers opposent différentes ethnies, entraînant des mouvements pendulaires de populations, des pertes de moyens de subsistance, ainsi qu'une paralysie des activités économiques particulièrement les activités agricoles.

3.9.2. Les chenilles légionnaires

Lorsque la chenille légionnaire d'automne apparaît sur la culture du maïs, elle diminue sa production affectant la disponibilité alimentaire ainsi que le revenu des ménages. L'attaque de la culture de maïs par les chenilles légionnaires est signalée dans la plupart des provinces du pays entre autres, notamment le grand Katanga, une partie de l'Est et le centre.

3.9.3. Les maladies des plantes

La racine de manioc et ses dérivés font partie des aliments de 1ère nécessité sur une grande partie du pays. C'est aussi une source de revenus pour la plupart des ménages. Plusieurs régions du pays en particulier le sud-est ont rapporté la pourriture d'une origine inconnue des racines de manioc. Elle détruit les racines tubéreuses dans la phase de maturité, impactant ainsi les réserves (stocks) alimentaires et le revenu des ménages.

3.9.4. Les catastrophes naturelles

Les inondations, glissements des terres, les grêles, etc ; occasionnent de lourdes pertes des cultures. A titre illustratif, à chaque cycle d'inondations dans le territoire de Kalémie, il s'en suit plus de 25,000 ha de pertes de cultures. A l'échelle du pays, les pertes occasionnées par les catastrophes naturelles sont incommensurables, entraînant une baisse significative de la production et donc de la disponibilité alimentaire.

3.9.5. L'évolution des prix des denrées alimentaires

Plusieurs rapports d'évaluation indiquent que l'augmentation des prix des denrées alimentaires de base ont affecté la capacité des ménages à répondre à leurs besoins d'alimentation. La courbe de l'évolution des prix des produits alimentaires est sensiblement affectée par l'inflation qu'a connu le pays sur les dix dernières années. La dépendance du pays à l'importation des aliments de base n'a pas permis de contrôler la structure des prix au niveau national. Alors que les prix des produits alimentaires ont sensiblement augmenté au cours du dernier décennie, le pouvoir d'achat des ménages et l'accès à l'emploi n'ont pas affiché une évolution favorable.

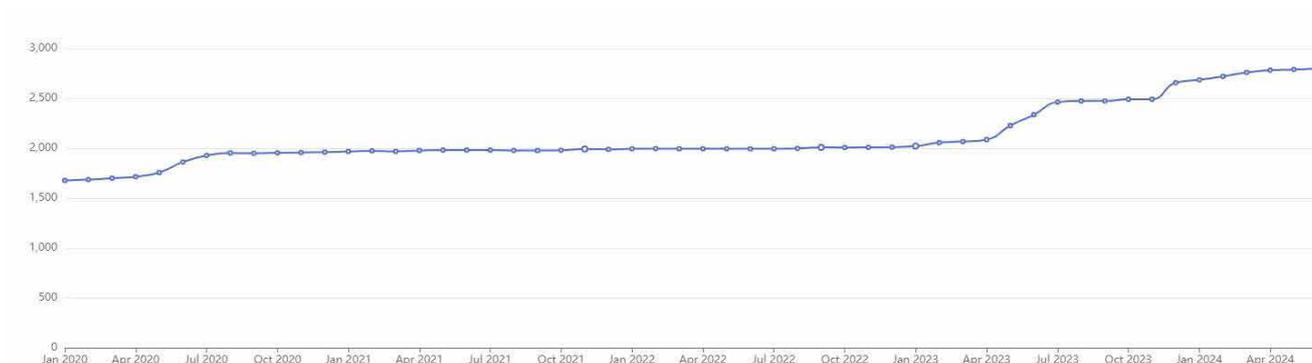
3.9.6. La dépréciation de la monnaie face au dollar américain

On constate une dépréciation de la monnaie locale (CDF) face au dollar américain (USD) sur les 10 dernières années. Malgré une augmentation progressive des réserves de change, la politique monétaire nationale n'a pas permis de stabiliser le taux de change.

De janvier 2020 à novembre 2023, le franc congolais s'est déprécié/dévalué de 32,66 % par rapport au dollar américain, et le dollar américain s'est apprécié/révalué de 48,50 % par rapport au franc congolais, sur la base du taux de change officiel.

Les politiques en place n'ont permis de stabiliser la masse monétaire sur le marché. Cette situation accentue la misère sociale. L'économie nationale est dollarisée créant ainsi une sorte de concurrence entre le franc congolais et la devise. L'État devrait augmenter sa capacité de mobilisation de recettes, industrialiser le pays pour réduire la facture d'importation, réformer le code minier pour rapatrier les devises et créer des banques commerciales congolaises qui permettrait d'apporter l'équilibre entre les taux directeur et le coefficient de réserve obligatoire.

Figure 11 : Évolution du taux de change du franc Congolais, janvier 2020 - avril 2024



Source: <https://dataviz.vam.wfp.org/southern-africa/democratic-republic-of-the-congo/economic/exchange-rates>

3.9.7. Chocs non habituels et leur impact sur la sécurité alimentaire

Au niveau national, la COVID-19 reste le choc non habituel très important qui a secoué le pays d'une manière considérable. Elle a occasionné une réduction des mouvements et du flux commercial entraînant la hausse des prix des produits alimentaires. Le choc a commencé au premier trimestre 2020, mais l'impact sur la hausse des prix des céréales, des engrais et des carburants s'est répercuté du deuxième au quatrième trimestre 2022.

À cela s'ajoute la guerre Russo-Ukrainienne qui elle a eu de l'impact considérable sur l'importation des céréales étant donné que l'Ukraine est l'un des grands producteurs dans le monde. La survenance du choc a commencé au début du mois de mars 2022 et ses principaux impacts sur le volet socio-économique ont duré jusqu'à la fin 2023.

3.9.8. Les maladies humaines et épidémies

Les maladies humaines et épidémies récurrentes telles que le choléra, de rougeole et le paludisme demeurent des facteurs limitants de l'insécurité alimentaire chronique. Les infrastructures sanitaires restent dépourvues des équipements appropriés et du personnel nécessaires et qualifié. Les conditions logistiques et d'approvisionnement en intrants aux structures sanitaires demeurent préoccupantes dans la majorité des territoires.





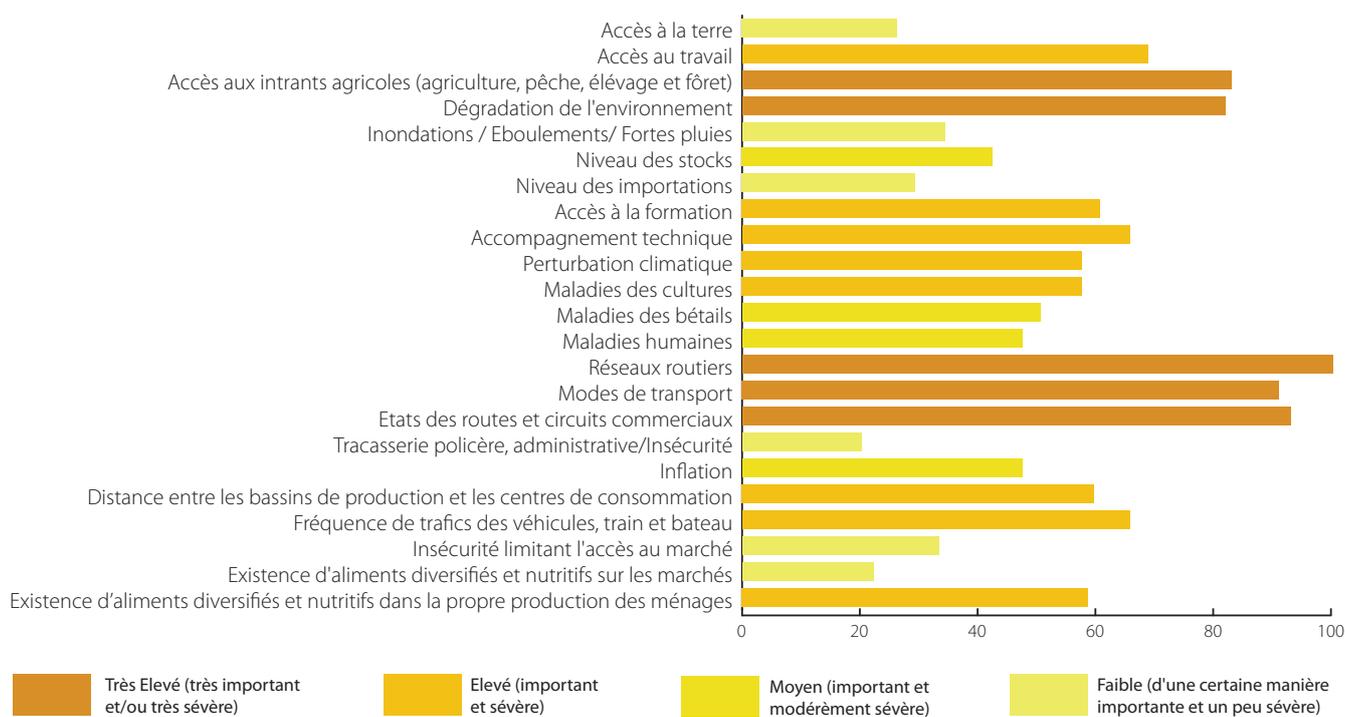
4. Facteurs limitants de la sécurité alimentaire

4.1. Disponibilité et stabilité alimentaires

La disponibilité alimentaire demeure en RDC un facteur limitant majeur pour la plupart des provinces du centre, incluant notamment le grand Kasai (Kasai Central, Kasai, Kasai Oriental, Lomami et une partie de Sankuru) et les zones sujettes aux conflits armés ou servant des zones d'accueil des déplacés et des réfugiés. Toutefois, c'est un facteur mineur dans les zones couvertes par les interventions humanitaires (partie Est de la RDC) et de développement (zones pilotes du Nexus).

Selon le rapport d'évaluation des récoltes du ministère de l'Agriculture et de la FAO, la production dans l'ensemble est en baisse de 40 % en moyenne pour la production animale et 50 % pour la production végétale dans l'intervalle de 10 dernières années. Les causes récurrentes sont pour le cheptel animal la survenue des épizooties telles que la peste du petit ruminant, la peste porcine africaine, et la maladie de Newcastle, etc. Quant à la production végétale, une baisse drastique de près de 50 % est observée sur le maïs avec l'avènement de la chenille légionnaire d'automne et de 30 % pour le manioc, à la suite des attaques des pourridiés et de la mosaïque sauvage africaine. Le matériel végétatif du manioc est en dégénérescence depuis l'arrêt des programmes de la diffusion et multiplication en cascade des variétés résistantes. Cependant une légère augmentation estimée à 20 % a été observée sur le niébé qui a bénéficié d'un appui dans la diffusion des variétés de cycle court à haute production (H36, Diamant, ...). Notons également en dehors des maladies, les faibles superficies emblavées par ménage (à peine 0,5 ha), l'abandon du secteur agricole pour l'exploitation minière, les pertes de saisons agricoles pour les populations en déplacement dans les zones en conflit (Tanganyika et l'Est de la RDC).

Figure 12 : Facteurs principaux en termes de disponibilité et stabilité alimentaire



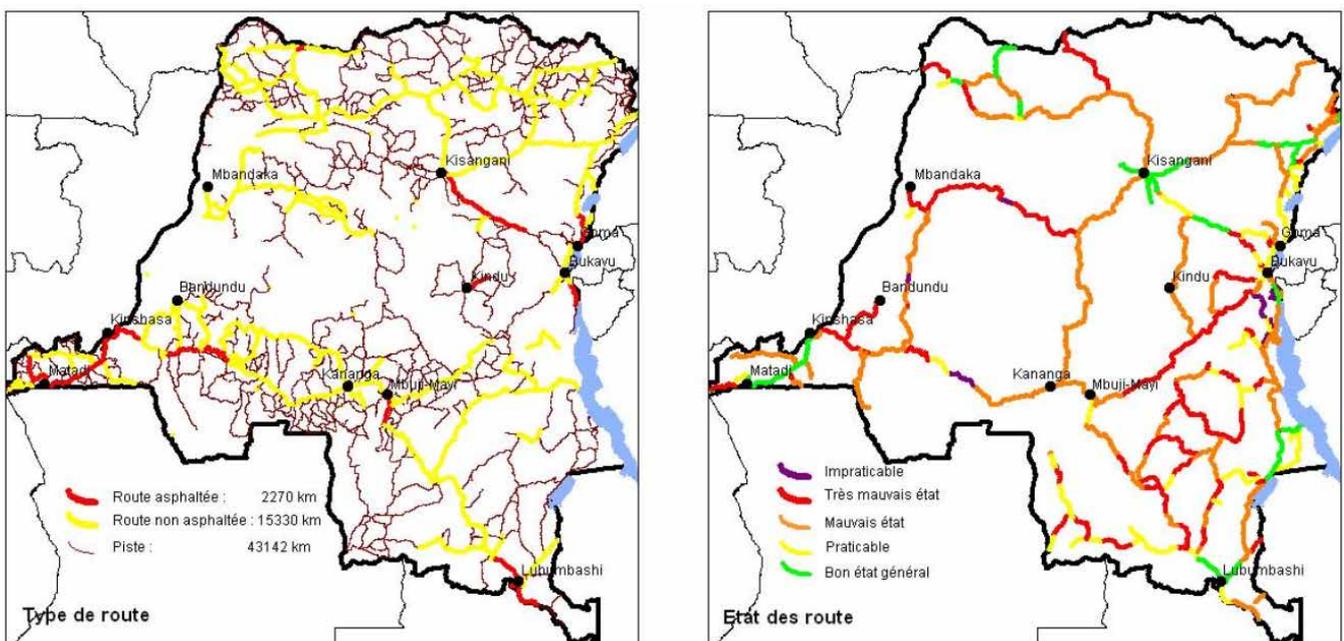
Selon le rapport d'évaluation des récoltes du ministère de l'Agriculture et de la FAO, la production dans l'ensemble est en baisse de 40 % en moyenne pour la production animale et 50 % pour la production végétale dans l'intervalle de 10 dernières années.

4.2. Accessibilité et stabilité alimentaire

L'accès aux aliments est un facteur limitant majeur pour la majorité des zones (territoires et provinces) analysées. Le revenu mensuel moyen de 80 dollars américains issu de l'emploi limite l'accès financier des ménages aux aliments, pendant que sur le marché s'observe une hausse de prix des denrées de base causée par la dépréciation de la monnaie nationale face aux devises étrangères, notamment le dollar américain. Selon l'enquêtes EFSA du PAM et de la CAID, l'accès physique est limité, près de 20 % seulement des ménages ont le marché dans leurs villages. Le reste parcourt au moins 5 km et plus pour accéder au marché. Plus de 75 % du réseau routier est en état de délabrement très avancé. Les populations les plus démunies bénéficient toutefois de l'appui en aliments des familles moyennes et nanties par solidarité.

Depuis plusieurs décennies, les infrastructures routières connaissent un déficit criant en RDC, déficit qui constitue un frein pour le développement socio-économique du pays. En 2019, la RDC a seulement 17 % de son réseau en bon état et 3.000 km de routes bitumées (5% du réseau d'intérêt général de 58.000 km). Pourtant, au cours des dernières années, plusieurs programmes d'investissements sur les infrastructures routières à des horizons de 10-20 ans ont été élaborés. Ces programmes peinent cependant à être réalisés. Les contraintes majeures dans la réalisation des programmes d'investissement sur les infrastructures routières sont la mobilisation insuffisante des ressources et le faible engagement des principaux acteurs. Il est possible de développer substantiellement les routes en RDC, comme l'ont fait beaucoup de pays à travers le monde, au cours des trois dernières décennies, et dans des situations similaires. Le manque d'infrastructures routières affecte les activités économiques et limite la production agricole au niveau des provinces. Le mauvais état des routes affecte le développement du pays en général.

Figure 13 : Rapport d'Étude d'Impact Environnemental et Social du Projet PRO-Routes en RDC



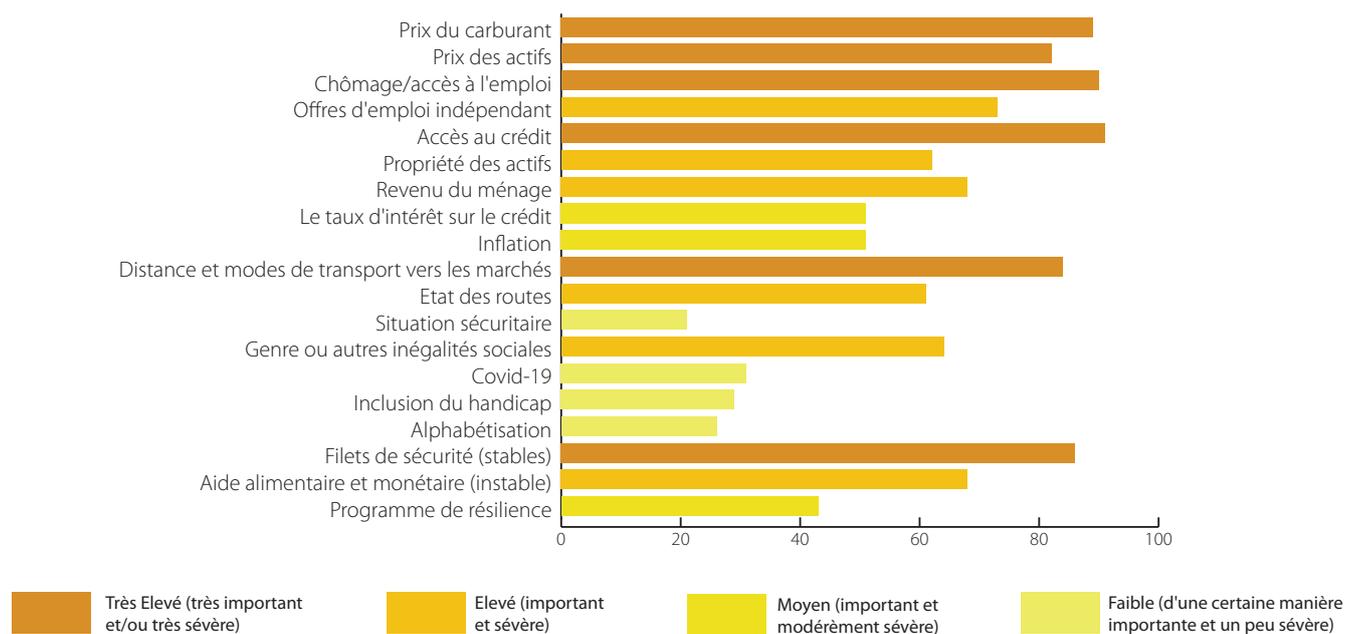
Source: Banque Mondiale

Dans les zones en conflit, particulièrement dans la partie Est du pays, l'insécurité provoquée par l'activisme des groupes armés limite aussi l'accès aux marchés, perturbant le flux commercial. Il y a un faible échange commercial entre les bassins de production et les centres de consommation en raison des problèmes d'accessibilité principalement lié à l'état des routes. 50-70 % des ménages affectent plus de 70 % de leur revenu à l'achat des aliments.

Des exceptions sont à relever dans les zones couvertes par les projets et dans les zones proches du bassin du Congo (zone équatoriale), les provinces de Lualaba, Haut Katanga, Ituri, Tanganyika, où l'accès aux aliments est un facteur limitant mineur, toutefois les perturbations climatiques compromettent la productivité en certaines saisons. Dans ces zones, une hausse de production a été constatée sur le maïs, le niébé, le riz et les animaux d'élevage. Dans les zones frontalières et la ville de Kinshasa, la faible production est compensée par les importations (cas du Lualaba, Haut Katanga et la zone Est), tandis que dans les zones à haute potentialité naturelle de production agricole, notamment le Haut-Lomami, la Mongala, le Sud-Kivu (Fizi), la Tshopo (Banalia), le Kongo-Central et le Sankuru, 70% au moins de la population pratique l'agriculture avec des bons résultats qui limitent la dépendance des importations.

Selon les enquêtes EFSA du PAM et de la CAID, l'accès physique est limité, près de 20 % seulement des ménages ont le marché dans leurs villages.

Figure 14 : Facteurs principaux en termes de l'accessibilité et stabilité alimentaires



4.3. Utilisation et Stabilité Alimentaire

Le maïs et le manioc sont les aliments de base dans la quasi-totalité des ménages. Cependant, le maïs est utilisé comme culture de rente (25-75 %). L'alimentation est monotone et à base de manioc. Les populations consomment les aliments moins préférés parce qu'ils sont à la portée de leur bourse.

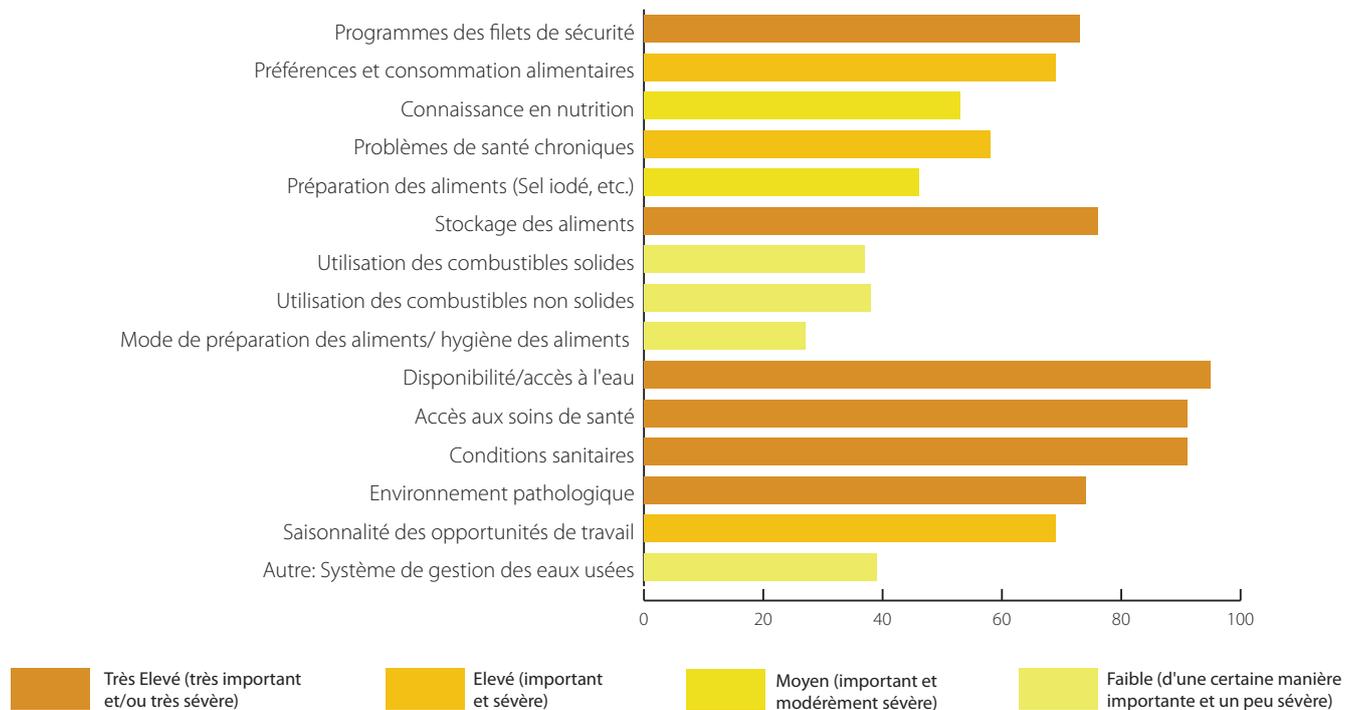
Certains us et coutumes limitent l'accès des femmes et enfants aux aliments protéiques de qualité. Les pratiques culinaires sont destructrices des nutriments. La conservation des vivres frais se heurte à la difficulté d'accès à la chaîne de froid.

L'absence de réfrigération adéquate et de systèmes de stockage réfrigérés dans de nombreuses régions du pays empêche la prolongation de la durée de vie des aliments, augmentant ainsi le gaspillage alimentaire et les pertes économiques pour les producteurs et les consommateurs.

Pendant les dix dernières années, le taux d'accès des ménages aux installations hygiéniques améliorées a évolué en dents de scie. L'accès à l'eau reste un facteur limitant majeur ; 15 % seulement des ménages ont accès à l'eau potable, parmi lesquels 55,6 % parcourent au moins 5 km pour atteindre un point d'eau.

En plus, 59% de la population ont accès à des services d'alimentation en eau potable, alors que la moyenne mondiale est de 71%. L'accès de la population à l'eau est estimé à 48% en 2010. Il faut noter une augmentation continue de l'offre de l'eau – mesurée par la production de l'eau potable – entre 2011 et 2018, avec une production de l'eau potable de l'ordre de 34,70%. Cette production a connu un pic en 2016, avec une production de 324,24 millions de m³ contre 277, 22 millions de m³ en 2010. En 2018, la production a baissé à 306,20 millions de m³, illustrant une régression de l'accès de la population à l'eau potable.

Figure 15 : Facteurs principaux en termes de l'utilisation et stabilité alimentaires



En conclusion, en termes de disponibilité et de stabilité alimentaire, les problèmes d'infrastructure, notamment les réseaux routiers dégradés et les modes de transport, sont particulièrement prononcés avec des scores élevés indiquant de sérieuses limitations dans toutes les 26 provinces. De même, l'accès aux intrants agricoles et les chocs climatiques sont des obstacles importants à la production locale.

En termes d'accès alimentaire et de stabilité, les difficultés financières liées aux prix élevés du carburant et des actifs, au chômage et à l'accès limité au crédit constituent des barrières majeures. En plus, les inégalités sociales, les inégalités liées au genre, et la faible couverture des programmes de protection sociale exacerbent ces problèmes, rendant l'accès à la nourriture encore plus difficile pour les ménages plus pauvres et vulnérables.

Enfin, l'utilisation alimentaire et la stabilité des ménages montrent également des défis significatifs. Les programmes de filets de sécurité alimentaire sont insuffisants et les préférences alimentaires ainsi que la diversité alimentaire nécessitent des améliorations. Les pratiques de préparation et de stockage des aliments sont à la base des problèmes de santé chroniques et des conditions sanitaires inadéquates, indiquant un besoin urgent de programmes éducatifs et sanitaires. Pour plus de détails, voir l'annexe 3.



PHARMACIE
PHARMACIE DON DE DIEU

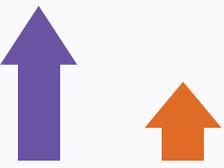


5. Liens entre l'insécurité alimentaire aiguë et chronique

5.1. Tendances, cartographie, et facteurs déterminants

L'insécurité alimentaire aiguë réfère à une situation où la population est touchée par des privations de nourriture menaçant des vies et/ou des moyens d'existence quelles que soit les causes, le contexte ou la durée. Quant à l'insécurité alimentaire chronique, elle réfère à une situation où la population est touchée par une incapacité persistante ou saisonnière à consommer une nourriture adaptée à une vie saine et active pour des raisons principalement structurelles. Il importe de signaler que l'insécurité alimentaire aiguë et l'insécurité alimentaire chronique ne s'excluent pas mutuellement. Autrement dit, les deux types d'insécurité alimentaire peuvent exister à l'échelle d'une même population, à des degrés de sévérité variables. Ainsi, le tableau ci-dessous montre la répartition des territoires et provinces en fonction du niveau de sévérité de chaque type d'insécurité alimentaire.

Tableau 3 : Répartition des territoires et provinces en fonction du niveau de sévérité de l'IAC et l'IAA

Sévérité de l'insécurité alimentaire Aiguë et Chronique (Phase 3+ et Niveaux 3 et 4)	Provinces	Territoires
	Lualaba	Equateur (Makanza, Mbandaka), Haut-Katanga (Kambove, Kipushi, Lubumbashi, Sakania), Haut-Lomami (Kabongo, Kaniama), Ituri (Aru), Kongo central (Boma, Kasangulu, Matadi, Mbandza-ngungu, Moanda, Seke-banza), Kwilu (Bulungu, Idiofa, Kikwit), Lomami (Lubao, Luilu, Mwene ditu, Ngandajika), Maniema (Kindu), Nord-Kivu (Butembo, Goma), Sankuru (Kole, Lomela, Lodja), Sud-Kivu (Bukavu, Mwenga, Walungu), Tshopo (Basoko, Kisangani, Yahuma)
	Bas-Uélé, Haut-Uélé, Kasai, Kasai central, Kasai oriental, Kwango, Mai-ndombe, Mongala, Nord-Ubangi, Sud-Ubandi, Tanganyika, Tshuapa	Equateur (Bansankusu, Bikoro, Bolomba, Bomongo, Ingende, Lukolela), Haut-Katanga (Kasenga, Mitwaba, Pweto), Haut-Lomami (Bukama, Kamina, Malemba-nkulu), Ituri (Djugu, Irumu, Mahagi, Mambasa), Kongo central (Kimbvula, Lukula, Luozi, Madimba, Songololo, Tshela), Kwilu (Bagata, Bandundu, Gungu, Masi-manimba), Lomami (Kabinda, Kamiji), Maniema (Kabambare, Kailo, Kasongo, Kibombo, Lubutu, Pangi, Punia), Nord-Kivu (Beni, Beni-ville, Lubero, Masisi, Nyiragongo, Rutshuru, Walikale), Sankuru (Katako-kombe, Lubefo, Lusambo), Sud-Kivu (Fizi, Idjwi, Kabare, Kalehe, Shabunda, Uvira), Tshopo (Bafwasende, Banalia, Isangi, Opala, Ubundu).
		Kinshasa (Bumbu, Kimbanseke, Kisenso, Makala, Maluku, Masina)
		Kinshasa (Bandalungwa, Barumbu, Gombe, Kalamu, Kasa vubu, Kinshasa, Kitambo, Lemba, Limete, Lingwala, Matete, Mont ngafula, Ndjili, Ngaba, Nagaliema, Ngiri-ngiri, Nsele, Selembao),

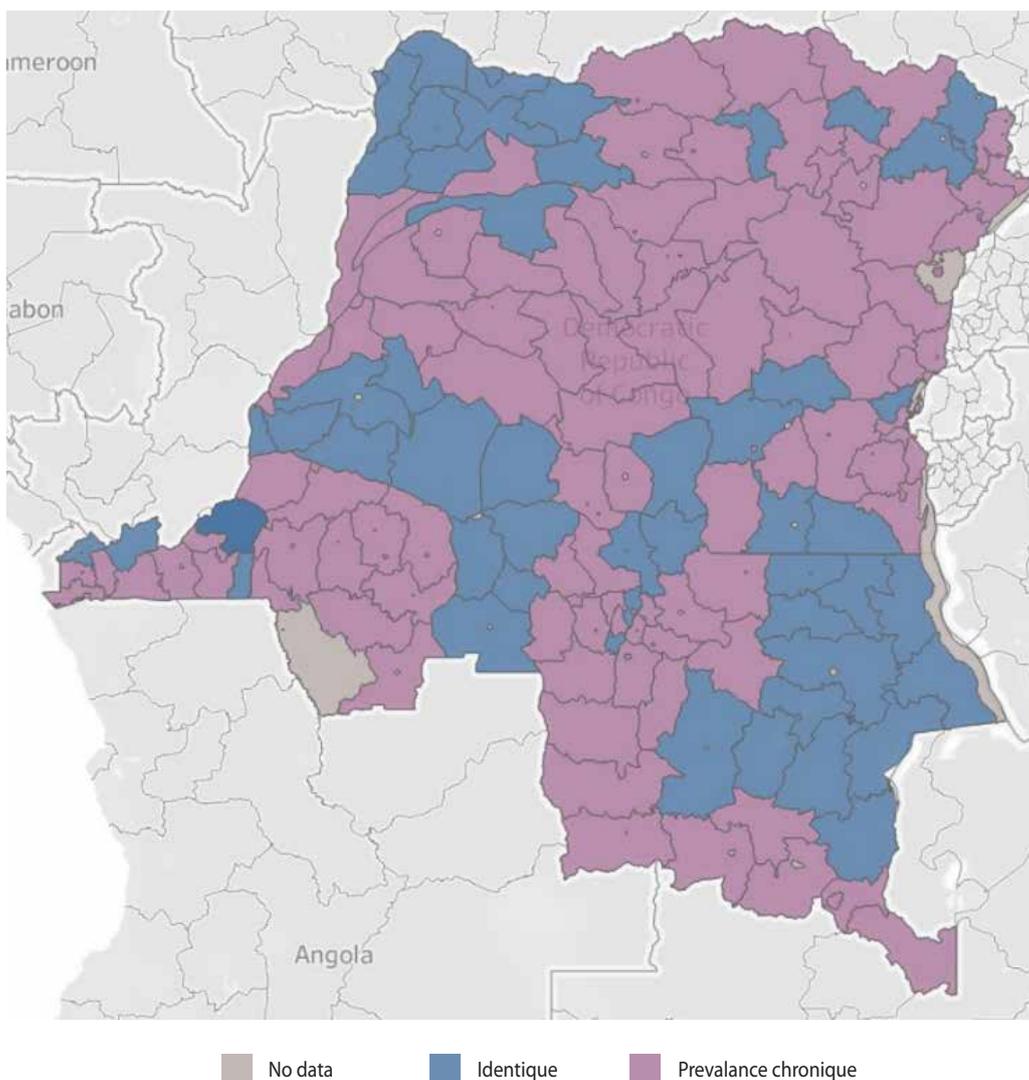
Pour l'analyse de l'insécurité alimentaire aiguë, sur les 110 millions de personnes vivant dans les unités analysées, 25,4 millions (23% de la population), font face à une insécurité alimentaire aiguë élevée (IPC AFI Phases 3 et 4), dont 3,5 millions (3% de la population) en situation d'urgence (IPC AFI phase 4). Quant à l'analyse de l'insécurité alimentaire chronique, sur 101 millions de personnes vivant dans les unités analysées, 40,8 millions (40% de la population), font face à une insécurité alimentaire chronique (niveaux 3 et 4), dont 15,7 millions (16% de la population) en situation de sévérité (niveau 4).

Les résultats des analyses renseignent une prévalence élevée pour les deux échelles de classification, notamment dans les provinces de Bas-Uélé, Equateur, Haut-Uélé, Ituri, Kasai, Kasai-Central, Kasai-Oriental, Kwango, Maniema, Mai-Ndombe, Mongala, Nord-Ubangi, Sud-Kivu, Sud-Ubangi, Tanganyika, Tshopo, Tshuapa.

Contrairement aux autres zones, la ville de Kinshasa indique une prévalence faible de l'insécurité alimentaire chronique contre une prévalence élevée de l'insécurité alimentaire aiguë. Il est possible qu'il y ait des disparités de la situation au niveau des communes en cas d'une analyse des unités administratives plus petites.

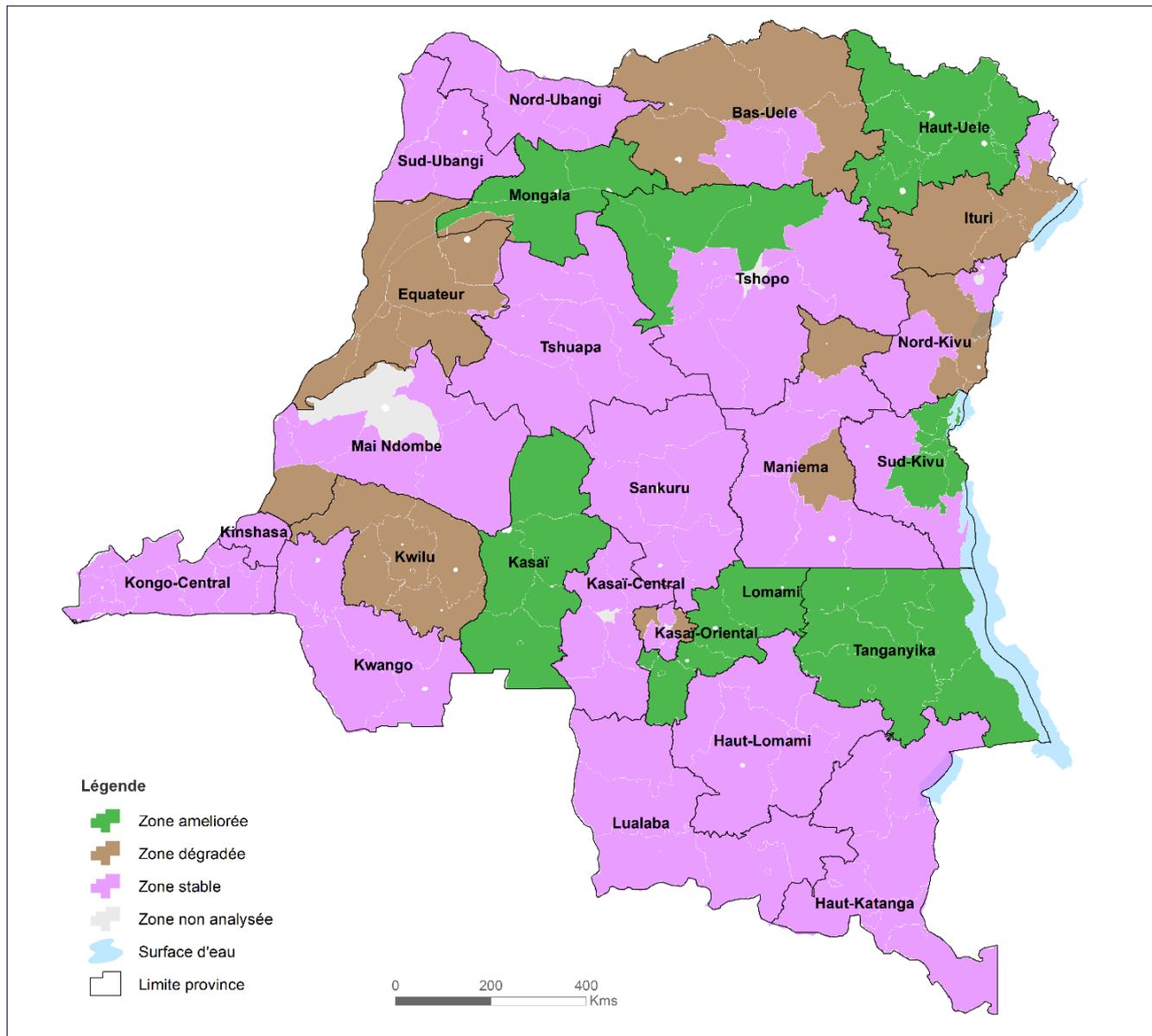
Dans la majorité des zones analysées, la prévalence de l'insécurité alimentaire chronique est plus élevée que celle de l'insécurité alimentaire aiguë (figure 16). Certains territoires des provinces de la Tanganyika, Haut-Katanga, Nord- et Sud- Ubangi présentent des prévalences identiques pour les deux types d'analyses.

Figure 16 : Carte des liens entre l'insécurité alimentaire chronique et l'insécurité alimentaire aiguë



De façon générale, la prévalence de l'insécurité alimentaire chronique est restée similaire de 2016 et 2023. Environ 40% de la population est classée en insécurité alimentaire chronique modérée (Niveau 3) et sévère (Niveau 4). Cependant, on observe une dynamique dans l'évolution de l'insécurité alimentaire chronique (figure 17). En sept ans, le niveau de sévérité de l'IAC est resté stable dans la majorité des territoires et provinces analysées. Certains territoires des provinces du Kasai, Lomami, Tanganyika, etc ont connu une amélioration du niveau d'IAC. En revanche, la situation s'est détériorée dans zones de Kwilu, Une partie de Kasai-Orientale, une partie du Maniema, le Nord-Kivu, l'Ituri et le Bas-Uélé.

Figure 17 : Évolution du niveau de sévérité de l'insécurité alimentaire chronique entre 2016 et 2023



Les conclusions de l'analyse IPC insécurité alimentaire aiguë et les conclusions de l'échelle IPC insécurité alimentaire chronique (2016 et 2023) renseignent les situations suivantes.

- La cartographie de la sévérité de l'insécurité alimentaire aiguë de ces cinq dernières années et chronique (2016 et 2023) est similaire dans la région Nord (Haut et Bas-Uélé, Nord Ubangi, Tshopo), Ouest (Grand Equateur, Mai-Ndombe et Kongo-Central) et Sud-Ouest (Kwango et Kwilu).

- La pauvreté généralisée, le déficit des services sociaux de base dont l'encadrement et l'accompagnement des ménages producteurs, l'enclavement des aires de production faute des voies et moyens de communication sont répertoriés comme causes profondes de cette vulnérabilité en situation aiguë et chronique.
- Il est renseigné dans les régions précitées, les épizooties, les attaques des cultures, les perturbations climatiques comme chocs permanent selon l'échelle chronique et les mêmes chocs sont épinglés dans les conclusions de l'échelle IPC insécurité alimentaire aiguë des cinq dernières années.
- En revanche dans la partie Est (Ituri, Nord et sud Kivu, Maniema), les crises sécuritaires, le mouvement des populations sont considérés comme facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire aiguë, bien que les crises sécuritaires soient aussi pour le Nord et Sud-Kivu parmi les facteurs clés de l'insécurité alimentaire chronique).

La sévérité de l'insécurité alimentaire, tant aiguë que chronique, est similaire dans les régions Nord, Ouest et Sud-Ouest, attribuée à la pauvreté généralisée, au manque de services sociaux de base et à l'enclavement des zones de production. Les épidémies, les attaques de cultures et les perturbations climatiques sont identifiées comme des chocs permanents, tandis que les crises sécuritaires et les déplacements de population prévalent dans l'Est, accentuant l'insécurité alimentaire aiguë, avec une similarité dans les crises sécuritaires influençant également l'insécurité alimentaire chronique dans les régions du Nord et Sud-Kivu.

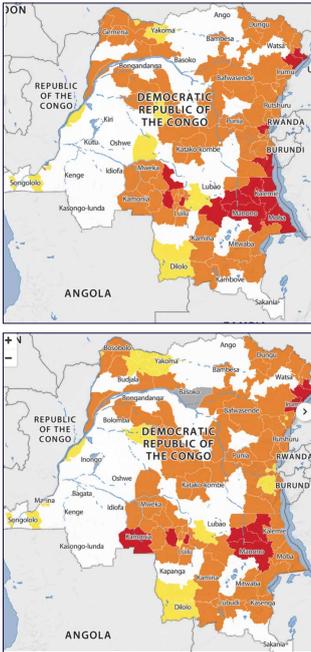
5.2. Comparaison de l'insécurité alimentaire aiguë et chronique

Par ailleurs, au cours des dernières années, le pays a été classé de façon récurrente dans les phases de crise ou d'urgence de l'échelle IPC insécurité alimentaire aiguë. Les ménages qui subissent des crises récurrentes d'insécurité alimentaire aiguë épuisent leurs stratégies de subsistance ou leurs actifs. Ils vivent dans une situation de vulnérabilité chronique, car ils n'ont pas assez de temps pour se remettre des chocs avant qu'un autre ne les frappe. Ils sont donc plus enclins à l'insécurité alimentaire chronique. Les cartes ci-dessous donnent un aperçu de l'évolution de la situation depuis les analyses IPC IAA en 2020 à l'analyse IPC IAC en 2023.

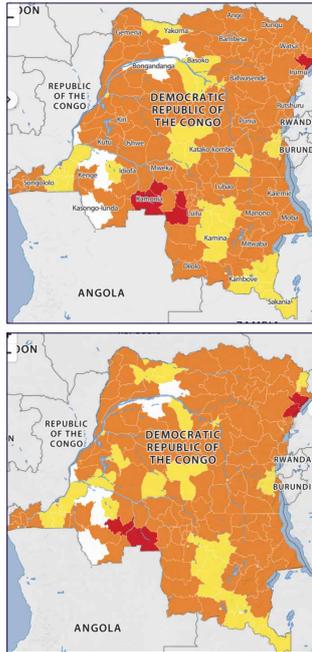
Il sied de noter qu'en générale les zones classées dans le niveau 4 de l'IAC ont été classées de façon consécutive dans la phase 3 de l'IPC insécurité alimentaire aiguë sur les 3 dernières années, sauf quelques exceptions près. Dans la majorité de ces zones, on enregistre un manque criant des infrastructures et un défi d'accès aux services socio-économiques de base. Dans la partie Est du pays, les conflits à répétition, l'insécurité grandissante et les multiples déplacements des populations ne favorisent pas l'épanouissement socio-économique des populations et contribuent à l'insécurité alimentaire chronique. Les chocs à répétition ne permettent pas aux ménages de se remettre de la vulnérabilité et limitent leur capacité de résilience, en l'absence des mécanismes solides d'anticipation.

Les ménages qui subissent des crises récurrentes d'insécurité alimentaire aiguë épuisent leurs stratégies de subsistance ou leurs actifs. Ils vivent dans une situation de vulnérabilité chronique, car ils n'ont pas assez de temps pour se remettre des chocs avant qu'un autre ne les frappe. Ils sont donc plus enclins à l'insécurité alimentaire chronique.

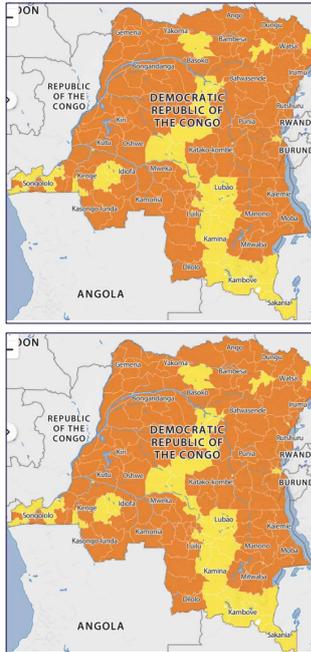
Situation IAA actuelle et sa projection en 2020



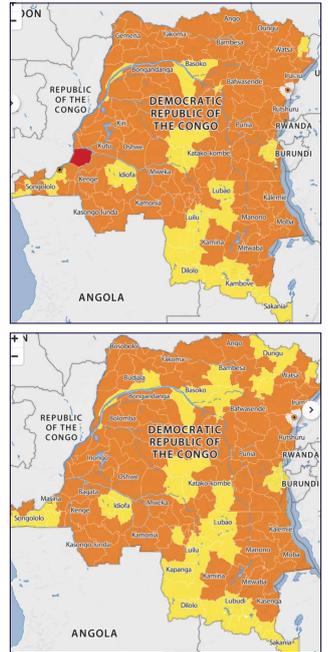
Situation IAA actuelle et sa projection en 2021



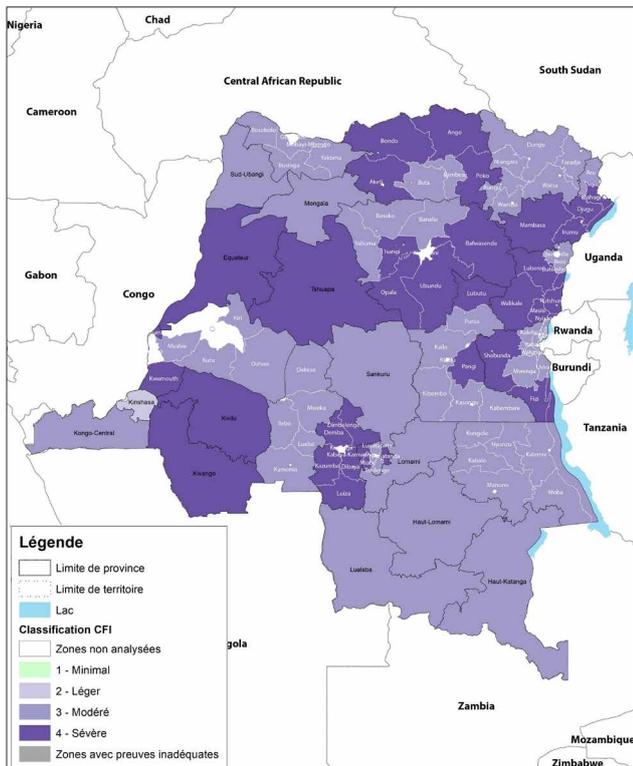
Situation IAA actuelle et sa projection en 2022



Situation IAA actuelle et sa projection en 2023



Situation IAC en 2023







© Michael Castofas/WFP DRC, Bulengo camp

6. Recommandations stratégiques et sectorielles

Pour répondre de façon durable à l'épineuse question de l'insécurité alimentaire chronique, l'équipe d'analystes formule un ensemble de recommandations :

6.1. Recommandations en lien avec la gouvernance

Vaincre le fléau de l'insécurité alimentaire chronique en République Démocratique du Congo requiert la mobilisation de tous les vecteurs stratégiques de la société et de l'économie. Ceci nécessite un LEADERSHIP politique fort, au niveau supérieur de l'état. Seulement un engagement sans faille du gouvernement permet de progresser, en traçant les grandes lignes politiques, donnant l'impulsion, mobilisant les ressources dégagées dans les secteurs d'abondance, forçant la bonne exécution et la cohérence des actions et - en fonction des résultats - tirant les conséquences.

La lutte contre l'insécurité alimentaire chronique passe par la réduction des fragilités sociétales et de gouvernance et des efforts de libérer le potentiel de croissance durable afin de générer les ressources nécessaires au bon fonctionnement des politiques qui visent la sécurité alimentaire. Pour ce faire, il faut intensifier la transparence dans l'utilisation des ressources publiques, le renforcement de l'état de droit, du système judiciaire et l'application de la loi, y compris lutter contre toutes formes d'impunités.

Il est essentiel de renforcer l'efficacité du pouvoir public en attribuant des compétences claires et des méthodes de prise de décisions simples, rapides et efficaces basés sur des informations documentées et statistiquement fiables en respectant des calendriers bien établis. Il est recommandé de renforcer la capacité des administrations de travailler ensemble, de renforcer les méthodes de monitoring et de suivi de toutes les recommandations et éléments de politique qui ressortent de ce rapport, afin de documenter un quelconque dérapage et d'opérer les ajustements qui s'imposent.

Le secteur privé joue un rôle moteur dans la sécurité alimentaire, depuis le semencier jusqu'aux entreprises agro-alimentaires, de transport et distribution et d'autres infrastructures. Il est souhaitable de prendre des mesures pour améliorer l'environnement des affaires afin de faire émerger plus d'entreprises - petits ou grands - impliquées dans la sécurité alimentaire. De telles mesures sont essentielles pour revitaliser le secteur privé et promouvoir la diversification vers des secteurs économiques non extractifs, notamment ceux qui soutiennent la sécurité alimentaire.

Il n'y a pas de sécurité alimentaire sans sécurité. Les objectifs de prévention, stabilisation et de résolution de conflits entre ethnies, ainsi que la recherche de paix dans les zones instables doivent être prioritaires et correctement financés. La lutte contre la violence faite aux femmes et l'inclusion des marginalisés fait partie de la mobilisation de toutes les ressources citoyennes en soutien au développement.

Il n'y a pas non plus de sécurité alimentaire sans services de base, santé, éducation, social, eau et assainissement. Un équilibre doit être recherché afin que toutes les politiques sectorielles correctement financées convergent vers une sécurité alimentaire dans la durée.

Il importe également de renforcer le rôle important des provinces et des territoires ainsi que des forces vives des autorités locales et citoyens, qui doivent être encouragés à prendre les décisions qui renforcent la sécurité alimentaire. L'attribution des responsabilités entre les niveaux de prise de décision devrait être revue en donnant

Il n'y a pas de sécurité alimentaire sans sécurité. Les objectifs de prévention, stabilisation et de résolution de conflits entre ethnies, ainsi que la recherche de paix dans les zones instables doivent être prioritaires et correctement financés.

une marge de manœuvre plus grande aux autorités déconcentrées. Les meilleures pratiques, (telles association de producteurs, microfinance) qui ont déjà démontré leur valeur dans certaines provinces doivent être répercutées vers d'autres localités selon un modèle organisé de partage des connaissances.

Toutes ces mesures requièrent une attribution claire de responsabilités aux autorités transversales et régaliens telles le Ministère du Plan et le ministère des Finances ainsi que des protocoles de décision interministérielles solides et rapides pour assurer la cohérence, le financement et l'exécution en partenariat avec les ministères sectoriels. L'allocation prévisible, stable et transparente des budgets est essentielle, comme l'est la traçabilité des dépenses.

Les recommandations énumérées ci-dessous viennent en soutien à différents rapports et politiques transversaux de développement. Elles pourront utilement être reflétées dans les programmes de travail des différentes autorités et se retrouver plus particulièrement dans le plan national de développement, dans le rapport de la RDC sur le progrès vers les objectifs de développement durables, ainsi que d'autres documents stratégiques sectoriels ou transversaux.

Il est suggéré que ce rapport fasse l'objectif d'une discussion large avec les parties prenantes tant officiels que du secteur privé. Il est aussi suggéré que le suivi du rapport soit vérifié 12-18 mois après sa publication.

6.2. Recommandations en lien avec la disponibilité et stabilité alimentaire

<p>i. Agriculture, Pêche et Elevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et rendre opérationnel le cadastre agricole afin de sécuriser et garantir une meilleure gestion des terres à vocation agricole. • Vulgariser les mesures d'encadrement et d'accompagnement en lien avec la sécurisation et l'accès au foncier pour la production agricole. • Mettre en place des mesures favorables aux investissements privés dans le secteur agriculture, pêche et élevage. • Finaliser l'élaboration et mettre en œuvre le plan national de gestion de risques et préparation aux crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle. • Promouvoir des pratiques agricoles durables et la gestion intégrée des ressources naturelles pour renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés face aux chocs climatiques et économiques.
<p>ii. Affaires foncières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au ministère des Affaires Foncières, renforcer la gouvernance foncière par la mise en œuvre des mesures d'application et d'accompagnement, en l'occurrence les technologies appropriées (digitalisation, géolocalisation, etc.)
<p>iii. Voies de dessertes agricoles et voies de transport rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doter les institutions provinciales à travers les entités techniques décentralisées, des moyens nécessaires pour la construction, réhabilitation et maintenance des voies de dessertes agricoles (routes, ponts et chaussées) permettant d'encourager l'investissement et d'augmenter la productivité dans le secteur agricole. • Promouvoir la collaboration entre le gouvernement provincial et le secteur privé dans la construction et l'entretien des routes de dessertes agricoles.

6.3. Recommandations en lien avec l'accessibilité et stabilité alimentaire

<p>i. Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire à 50% le taux de chômage d'ici 2030, à travers l'assouplissement du climat des affaires et la promotion des investissements privés dans les secteurs porteurs d'emploi. • Favoriser l'accès à l'emploi décent en faveur des femmes, jeunes filles et garçons et encourager l'accès des femmes aux postes de responsabilité.
<p>ii. Protection sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le financement et les capacités du système de protection sociale pour assurer l'accès des populations vulnérables à l'alimentation. • Renforcer la mise en place des filets de protection sociale, notamment des programmes sociaux de transferts monétaires dans les zones où sévit une pauvreté monétaire persistante et chronique.
<p>iii. Fonctionnalité des marchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la construction et réhabilitation des marchés, des aires de séchage et de stockage, la transformation, la conservation et le conditionnement des produits alimentaires afin d'améliorer les revenus des petits commerçants et l'accès des ménages à la nourriture de qualité.

6.4. Recommandations en lien avec l'utilisation et la stabilité alimentaire

<p>i. Transformation, conservation et diversification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et développer des chaînes de valeur spécifiques pour les produits de prise en charge de la malnutrition (aliments de complément, aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, etc.)
<p>ii. Education alimentaire et nutritionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication pour le changement social et de comportement sur les bonnes pratiques d'hygiène, d'alimentation et de nutrition. • Développer et disséminer les guides et directives alimentaires permettant de contribuer à améliorer la connaissance des populations sur l'alimentation de qualité.
<p>iii. Eau, hygiène et assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accessibilité à l'eau potable des ménages en milieu urbain et rural afin d'atteindre 75% à l'horizon 2030. • Attirer les investissements privés dans le domaine de l'Eau, hygiène et assainissement afin de garantir une meilleure gestion des infrastructures d'hygiène et assainissement.

6.5. Recommandations en lien avec le capital social

i. Assurances	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser et mettre en œuvre les polices d'assurance pour les activités du secteur agricole (agriculture, pêche, élevage). Sensibiliser les populations à adhérer aux systèmes d'assurances. Encourager le développement de produits d'assurance inclusif destinés aux populations vulnérables.
ii. Genre	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des mécanismes qui facilitent l'accès et contrôle aux ressources et facteurs de production, l'emploi décent en faveur des femmes.

6.6. Recommandations en lien avec le capital humain

i. Santé	<ul style="list-style-type: none"> Réduire sensiblement la prévalence des maladies tueuses de l'enfant telles que le paludisme, la rougeole, les IRA (infections respiratoires aiguës), les maladies diarrhéiques, etc. d'ici l'horizon 2030. Allouer au moins 15% du budget national au secteur de la santé et s'assurer de l'exécution effective de ce budget afin d'améliorer la qualité des infrastructures sanitaires et de garantir aux populations l'accès aux soins de santé de qualité. Renforcer la mise en œuvre du programme en cours du gouvernement sur la couverture de santé universelle.
ii. Malnutrition chronique	<ul style="list-style-type: none"> Développer des réponses multisectorielles appropriées permettant de réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois à moins de 30% d'ici 2030.
iii. Education formelle et informelle	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le cadre d'apprentissage et la qualité des enseignements (primaires, secondaires universitaires et professionnels), encourager et promouvoir la recherche scientifique, les approches innovantes et technologiques. Renforcer la mise en œuvre du programme de gratuité de l'enseignement de base (en cours) afin d'améliorer l'accès à l'éducation des garçons et filles en âge scolaire. Promouvoir la formation professionnelle certifiantes en faveur des jeunes dans des domaines pouvant contribuer au développement effectif du pays. Encourager la réinsertion et la récupération sociale des jeunes désœuvrés et ceux avec des besoins spécifiques de protection.

6.7. Recommandations en lien avec le capital naturel

i. Gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none">• Aux ministères des mines, de l'environnement, de renforcer la mise en œuvre de la loi relative à l'environnement et du code forestier en amenant les acteurs du secteur minier à réduire les risques de pollution de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité, conformément aux lois et réglementations en vigueur.
---	--

6.8. Recommandations en lien avec le capital financier

i. Accès aux crédits	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des mesures incitatives à l'implantation et dissémination des services de microfinances et bancaires en milieu rural et urbain.• Promouvoir une éducation financière en faveur des opérateurs économiques locaux et mettre en place des mécanismes nationaux qui favorisent l'accès au crédit adapté.• Encourager le regroupement et la structuration des opérateurs économiques locaux pour faciliter l'accès au crédit à travers des initiatives sociales et de solidarité servant de garantie auprès des instituts de microfinances et banques.• Encourager le gouvernement à mettre en place une banque agricole.
ii. Accompagnement des petites et moyennes entreprises	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer la vulgarisation des subventions de l'Etat dans divers secteurs (industries, petites et moyennes entreprises, etc.) et favoriser la transparence dans le processus d'identification des bénéficiaires.• Alléger la fiscalité pour les investissements destinés au développement local.• Encourager par les incitations fiscales, les prestataires des services financiers à améliorer la couverture à l'échelle nationale des points d'accès aux terminaux de paiement.• S'assurer de l'effectivité du système de paiement favorisant la traçabilité des opérations financières dans tous les secteurs de la vie nationale (paiement électroniques et bancaires, etc.).

6.9. Recommandations communes à tous les secteurs de la vie

<p>i. Routes d'intérêt national et voies navigables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'état des routes d'intérêt national par la réhabilitation et la construction d'au moins 50% du réseau routier national afin de garantir les échanges économiques, l'écoulement de produits agricoles et l'intégration nationale et régionale, d'ici l'horizon 2030. • Améliorer et diversifier le système de transport aérien, terrestre, maritime et fluviale à travers la construction et réhabilitation des infrastructures modernes et une meilleure gestion des ressources allouées (humaines, matérielles, financières, etc.). • Promouvoir le partenariat public privé dans le secteur des infrastructures afin de favoriser l'amélioration des voies de communication.
<p>ii. Accès à l'énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allouer les ressources nécessaires pour rendre opérationnel les plans locaux d'électrification des territoires à l'horizon 2030.
<p>iii. Gestion de risques et catastrophes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec les institutions techniques et partenaires du gouvernement, doter le pays d'un plan national intégré de gestion des risques et de catastrophes tout en s'assurant de capitaliser sur les initiatives existantes au niveau national. • Mettre en place une stratégie et un plan opérationnel pour la réserve alimentaire stratégique.
<p>iv. Identification des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le recensement général de la population permettant de planifier les programmes de développement et la mise en œuvre de programmes de protection sociale appropriés.
<p>v. Cadres institutionnels de soutien à la formulation et mise en œuvre des politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et rendre opérationnel un cadre de gestion de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. • Aux institutions gouvernementales concernées (Ministère ayant l'aménagement du territoire dans ces attributions, etc.), de finaliser le processus d'adoption et promulgation du plan d'aménagement de territoire afin de garantir un meilleur investissement dans le développement des infrastructures routières, énergétique et de stockage. • Au Parlement d'adopter la loi foncière actualisée pour promulgation par le Chef de l'Etat et mise en œuvre par les services compétents. • Faire un plaidoyer pour accélérer l'adoption, la promulgation et la mise en œuvre des réglementations relatives à la loi sur le petit commerce.

vi. Pauvreté et vulnérabilité

- Réduire de 30% la proportion de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté d'ici 2030.
- Diversifier l'économie nationale pour plus de résilience aux chocs exogènes internationaux.





7. Processus et méthodologie

Le deuxième cycle d'analyse IPC Chronique a débuté par la signature de l'Arrêté ministériel 057/CAB/MINETAT/MIN.PLAN/2023 du 09 juin portant création, organisation et fonctionnement du Comité de pilotage, du Secrétariat technique et du groupe d'analyse. Cet Arrêté a permis de mettre en place un cadre de travail participatif et inclusif promouvant une gouvernance concertée du processus IPC chronique sous le leadership des autorités gouvernementales.

Hormis le comité de pilotage, un noyau constitué du groupe de travail technique (GTT IPC) national, du PAM, de la FAO et du cluster national sécurité alimentaire a été constitué pour faciliter les réflexions sur les décisions techniques importantes à prendre afin de garantir la mise en œuvre de cette analyse, en particulier, le choix des unités d'analyses et l'approche de mise en œuvre, au regard des événements à l'échelle nationale. La préparation du cycle d'analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique incluait la centralisation et la réanalyse des données secondaires. Les données nécessaires correspondent à des données secondaires sur la décennie passée, provenant de diverses sources.

La présente analyse s'est déroulée sur une période allant du 13 au 30 Novembre 2023. Du 13 au 19 novembre, une formation des analystes sur les protocoles IPC de classification de l'insécurité alimentaire chronique a été organisée ; la période du 20 au 30 novembre a consisté à l'organisation de l'analyse proprement dite et la plénière de consolidation pour une revue et validation technique des résultats. L'atelier d'analyse a connu la participation d'une soixantaine d'experts des différentes parties prenantes au processus IPC chronique en RDC (ministères du gouvernement, institutions universitaires, ONG nationales et internationales, système des Nations-Unies) organisés en treize groupes de travail.

Les travaux ont commencé par une formation IPC de l'insécurité alimentaire chronique de niveau 1 portant sur les notions techniques de la sécurité alimentaire et les protocoles de classification pour chacune des fonctions et paramètres d'analyse. A l'issue de cette formation, les participants ont validé le test en ligne obligatoire dans le but de d'obtenir la certification IPC chronique de niveau1 et ainsi, aider à garantir la qualité des analyses.

La mise en œuvre de l'analyse a connu le soutien d'une équipe de l'unité de support global de l'IPC (GSU) qui a apporté son expertise à chaque étape du processus. Le soutien du GSU a permis de renforcer les capacités techniques des analystes et de garantir la qualité du processus d'analyse en collaboration avec le comité de pilotage national.

Avec l'appui du cluster sécurité alimentaire, la RDC a organisé une session de travail ad'hoc sur l'analyse des causes intermédiaires de l'IAC identifiées lors des premières étapes de l'analyse IPC IAC. Cette analyse a permis de tester l'approche arbre à problème dans le but d'identifier l'élément le plus infirme qui peut être considéré comme cause réelle sur laquelle des actions peuvent être faites. Les résultats de ce travail ont nourri la formulation des recommandations stratégiques.

Sources des données

L'analyse a porté sur les 90 unités analysées dont 13 provinces et 77 territoires et s'est appuyée sur des rapports d'enquêtes nationales, des rapports de différents ministères sectoriels, des rapports d'évaluations conduites par des agences des nations-unies, des organisations non gouvernementales internationales publiés officiellement au cours de la période 2013-2023. Les principales sources de données utilisées sont issues des enquêtes EDS, QUIBB, MICS, EFSA, EGI-ODD, annuaires statistiques, rapports de campagnes agricoles, enquêtes SMART, enquêtes DIEM, enquêtes nationales des marchés, catalogues des cartes des infrastructures et des routes, etc... Plusieurs autres sources d'informations ont été utilisées pour améliorer la convergence des preuves et la classification de la sévérité

de la situation d'insécurité alimentaire chronique. Il s'agit des rapports d'analyse des moyens d'existence des ménages, programme de développement local des 145 territoires, programmes de développement des provinces, plans nationaux stratégiques sectoriels, etc.

Limites de l'analyse

Malgré la grande diversité des sources de données ayant alimentées la présente analyse, il convient de rapporter certaines limites à savoir :

- L'absence de quelques données telles que des indicateurs de résilience, les stratégies des moyens d'existence de faible valeur, le revenu total par rapport aux besoins de survie, la part d'énergie issue des macronutriments. Ces indicateurs n'ont pas été renseignés à l'échelle du pays pour différentes raisons, réduisant la diversité des preuves nécessaires au renforcement de la convergence. Toutefois, les travaux relatifs à l'analyse de l'économie des ménages ont débuté et pourront contribuer aux cycles IPC à venir.
- La documentation en amont des matrices des causes profondes de l'insécurité alimentaire chronique a été faite avec moins de coordination entre les différentes provinces, ce qui a conduit à une faiblesse d'interprétation et de comparaison de certains facteurs à l'échelle du territoire.

Ce que sont l'IPC et l'IPC de l'insécurité alimentaire chronique:

L'IPC consiste en une série d'outils et de procédures qui servent à classer le niveau de sévérité et les caractéristiques des crises alimentaires et nutritionnelles de même que de l'insécurité alimentaire chronique d'après les normes internationales. L'IPC se compose de quatre fonctions qui se renforcent mutuellement; chacune d'elles s'accompagne d'un ensemble de protocoles (outils et procédures) spécifiques. Les paramètres fondamentaux de l'IPC comprennent l'établissement d'un consensus, la convergence des preuves, la redevabilité, la transparence et la comparabilité. L'analyse IPC vise à fournir des indications pour la réponse d'urgence de même que pour la politique de sécurité alimentaire et la programmation à moyen et long terme.

Au regard de l'IPC, l'insécurité alimentaire chronique se définit comme la manifestation d'une consommation alimentaire et nutritive inadéquate sur des périodes prolongées pour des raisons structurelles. Cette tendance à la persistance est déterminée sur la base d'une analyse des conditions existantes ne relevant pas de circonstances exceptionnelles. L'insécurité alimentaire chronique évolue lentement ; elle se produit graduellement et ne constitue généralement pas une menace vitale dans l'immédiat mais peut avoir des effets négatifs à long terme, tant sur la santé que sur les capacités physiques, mentales et cognitives.

Figure 18: Désignation et description du niveau d'insécurité alimentaire chronique

Niveau 1 — Insécurité alimentaire chronique nulle/minimale	Niveau 2 — Insécurité alimentaire chronique légère	Niveau 3 — Insécurité alimentaire chronique modérée	Niveau 4 — Insécurité alimentaire chronique sévère
<p>Au cours d'une année ordinaire, les ménages sont en permanence capables d'accéder à une alimentation en quantité et en qualité acceptables pour une vie saine et active. Les moyens d'existence des ménages sont durables et résilients face aux chocs. Les ménages n'ont probablement pas d'enfants en retard de croissance.</p>	<p>Au cours d'une année ordinaire, les ménages sont en mesure d'accéder en permanence à une alimentation adéquate en termes de quantité mais pas toujours de qualité. La durabilité des moyens d'existence des ménages est limitée, de même que leur résilience face aux chocs. Les ménages n'ont probablement pas d'enfants en retard de croissance.</p>	<p>Au cours d'une année ordinaire, les ménages connaissent de légers déficits alimentaires persistants/des déficits saisonniers en termes de quantité pendant 2 à 4 mois au cours de l'année et se trouvent régulièrement dans l'incapacité d'avoir une alimentation de qualité adéquate. La durabilité des moyens d'existence des ménages est marginale et leur résilience face aux chocs est très limitée. Les ménages ont probablement des enfants souffrant d'un retard de croissance modéré.</p>	<p>Au cours d'une année ordinaire, les ménages connaissent des déficits alimentaires saisonniers en termes de quantité pendant plus de 4 mois dans l'année et se trouvent régulièrement dans l'incapacité de consommer une alimentation de qualité adéquate. Les ménages disposent de moyens d'existence très marginaux et ne sont pas résilients. Les ménages ont probablement des enfants souffrant d'un retard de croissance sévère.</p>





©Martin Lukongo/FSC DRC, Kalehe

8. Annexes

Annexe 1 : Profils provinciaux

Province du Kasai-Central

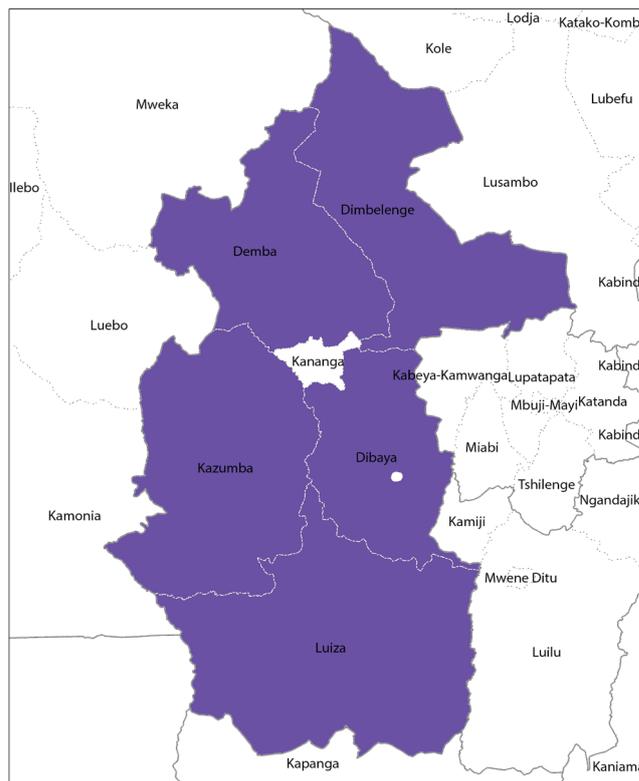
Les cinq territoires du Kasai-Central sont classés au niveau 4 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Sur l'ensemble de la province, 57% de la population (1 945 363 personnes) sont classés en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

La province du Kasai Central est issue du découpage de l'ancienne province du Kasai Occidental. Elle a une superficie de 59 111 km². Limitée au nord par la province de Sankuru, au sud par la province angolaise de Lunda Norte et de la province de la Lualaba (au Katanga), à l'est par la province du Kasai Oriental et à l'ouest par la province du Kasai. Deux types de sols caractérisent la province : le sol sablo-argileux prédominant dans plus de 60 % de l'espace de la province, notamment dans les territoires de Demba, Dibaya, Dimbelenge et Kazumba, et le sol argileux-sablonneux qui domine le territoire de Luiza et le secteur de Tshishilu au sud de Dibaya. Les sols argileux, les sols humiques des forêts et des marais et ceux alluvionnaires le long des cours d'eau sont riches et adaptés à une gamme variée des cultures : les graminées, les légumineuses, les tubercules et les racines. Les sols des marais sont surtout appropriés aux cultures légumières moyennant drainage. Le reste de sol sablonneux sont pauvres, hostiles aux graminées, mais supportent les légumineuses telles que le niébé et le voandzou. La province a pour végétation, la forêt dense humide au nord, la savane entrecoupée par des lambeaux de forêt, des galeries forestières le long des cours d'eau et de prairie à Luiza et une partie de Dibaya et Dimbelenge.

Le climat est du type tropical chaud et humide caractérisé par l'alternance de saisons, à savoir : la saison humide (grande et petite saison de pluie) et la saison sèche. Le sous-sol regorge de minerais tels que le diamant (Demba, Dimbelenge, Kazumba et Luiza), l'or (Luiza), le mercure (Luiza), le nickel (Nkonko/Kananga). Le fer et le cobalt constituent des réserves non encore exploitées.

L'agriculture (70 % de la population, généralement rural), l'élevage (gros bétail à Luiza et petit bétail dans tous les territoires), le petit commerce et le travail salarié (enseignement et administration publique) sont les principaux moyens d'existence. Les cultures sont confrontées à la dégénérescence des semences, des maladies et attaques.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	24	826 787
Niveau 3 Modérée	33	111 8576
Niveau 2 Légère	23	763 617
Niveau 1 Nulle / Minimale	20	682 223



Les animaux subissent les effets des épizooties dont les plus meurtrières sont la peste du petit ruminant, la maladie de New Castle et la peste porcine africaine. En termes de moyens de subsistance, la province est également caractérisée par un taux de chômage élevé, l'absence d'une politique provinciale pour la création des emplois des jeunes, l'absence de l'entreprenariat, le faible nombre d'entreprises (commerciales et agricoles), la prépondérance des activités artisanales, l'augmentation des prix des produits agricoles.

Le milieu rural qui constitue le bassin de production agricole est caractérisé par les conflits fonciers et de pouvoir coutumier. La province a été l'épicentre du conflit «Kamuina Nsapu» qui a fait de nombreuses victimes lors des affrontements entre les forces de l'ordre et une milice armée en 2015. Ces conflits ont causé le déplacement des populations, la destruction des moyens d'existence et l'abandon des champs pendant 2 saisons culturales. Il convient de mentionner que la province accueille régulièrement les Congolais expulsés de l'Angola.

L'analphabétisation est très élevée chez les femmes et leur participation aux institutions de la province reste faible. Dans la dimension ressources productives et possibilités de croissance, il convient de relever la destruction de l'outil de production, l'insuffisance d'électricité qui a entraîné la fermeture des entreprises industrielles (Brasserie, savonnerie industrielle, boucherie, etc.), l'enclavement de la province suite au délabrement des voies d'accès (route, ponts, bacs, rail), l'insuffisance des moyens de transport (camions, wagons, locomotives) pour l'évacuation des produits agricoles, le non accès aux crédits, la faible production agricole et l'absence d'une politique sociale dans la redistribution des revenus.



57%
(niveau 3+)

Les cinq territoires du Kasai-Central sont classés au niveau 4 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Sur l'ensemble de la province, 57% de la population (1 945 363 personnes) sont classés en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province du Lomami

La province de la Lomami est classée niveau 3 sur l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Sur l'ensemble de la province, 45% de la population (1 503 969 personnes) se trouvent en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère (niveau 3+).

D'une superficie de 56 426 Km², la province de la Lomami est limitée au Nord par les provinces du Sankuru et Maniema ; à l'Est par les Provinces du Tanganyika et du Haut-Lomami; au Sud par la province du Lualaba; à l'Ouest par les provinces du Kasai et Kasai-Oriental. Sa population est située en grande partie dans les villes de Kabinda et Mweneditu. Kabinda est le chef-lieu de la province qui a 5 territoires : Kabinda, Lubao, Ngandajika, Luilu et Kamiji.

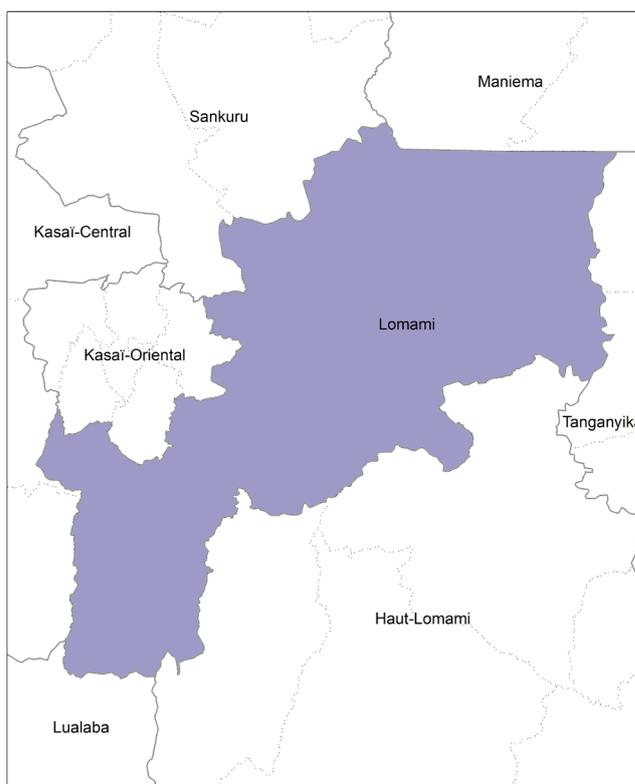
Le sol est généralement sablo-argileux. Le sud de la province est constitué des territoires de Ngandajika et de Luilu dont la grande partie du sol est argileuse et favorable à la culture du maïs, manioc et patate douce. La province est un bon bassin de production agricole. Cependant, la plupart des routes locales sont impraticables sur plusieurs tronçons. Cette dégradation du réseau routier limite les échanges commerciaux qui sont pour la plupart orientés vers la province du Maniema et le territoire de Lubao. Les principales cultures sont le maïs, riz, arachide, niébé et huile de palme. La population pratique aussi la pêche sur la rivière Lomami.

Le Territoire de Kabinda est principalement agropastoral, avec quelques activités d'exploitation artisanale du diamant à Lubao, Luputa, à Kabinda et à Wikong. Il y a également l'exploitation artisanale de l'or dans l'ensemble du territoire de Luilu. D'autres minerais exploitables sont les gîtes de roches carbonatées à Ngandajika, les gisements d'or dans les environs de Mwene-Ditu et Luputa, du coltan à Luilu (près de la cité Luputa). Gandajika et Kamiji sont des grands centres agricoles qui desservent la province du Kasai-Oriental et principalement la ville de Mbujimayi dont la population est estimée à plus de 2 millions d'habitants.

Cependant, la province fait face aux contraintes suivantes : les perturbations climatiques, la survenue des épizooties, notamment la peste du petit ruminant qui a touché 33,3 % de caprin. La province tire un grand profit du chemin de fer qui la traverse dans sa partie sud au travers de ses activités commerciales avec les autres provinces.

L'électricité n'existe pratiquement que chez les nantis, le réseau de la SNCC à Mwene-Ditu, les missionnaires qui utilisent les groupes électrogènes et actuellement l'énergie photovoltaïque qui prend de l'ampleur.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	15	501 323
Niveau 3 Modérée	30	1 002 646
Niveau 2 Légère	35	1 169 754
Niveau 1 Nulle / Minimale	20	668 431




Sur l'ensemble de la province de la Lomami, 45% de la population (1 503 969 personnes) se trouvent en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

45%
 (niveau 3+)

Province de l'Ituri

Parmi les cinq territoires de la province de l'Ituri, seul le territoire d'Aru a été classé au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique, alors que les 4 autres (Djugu, Irumu, Mahagi et Mambasa) sont classés au niveau 4. Sur l'ensemble de la province, les analyses IPC de l'insécurité alimentaire chronique révèlent que 43% de la population (1 796 428 personnes) sont en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Situé au nord-est de la RDC, la province de l'Ituri couvre une superficie de 65 68 km² et se positionne sur le versant occidental du lac Albert. Elle est limitrophe de 3 provinces de la RDC, le Haut-Uélé, la Tshopo et le Nord-Kivu. Elle partage aussi ses frontières avec l'Uganda et le Soudan du sud. L'Ituri est subdivisée en 5 territoires administratifs, Aru, Djugu, Irumu, Mahagi et Mambasa. Les pygmées, les Bantous, les Nilotiques, et les Soudanais sont les peuples rencontrés en Ituri.

L'Ituri est une région de haut plateau (800-2000 mètres) qui possède une grande forêt tropicale mais aussi des paysages de savane. La végétation est composée de forêts denses et secondaires, de galeries forestières, de savanes boisées et de prairies. Sa faune est riche avec des espèces rares comme l'Okapi. Elle possède trois régions aux caractéristiques climatiques distinctes à savoir une région très pluvieuse comme celle de la cuvette équatoriale, une zone intermédiaire (Bunia, Fataki...) où les précipitations diminuent pendant la saison sèche comme en zone tropicale et un territoire peu pluvieux mais alternant les deux saisons.

L'Ituri comprend une gamme variée de types de sols offrant des possibilités de pratiquer plusieurs sortes de cultures, en particulier des cultures vivrières destinées à l'autoconsommation. L'élevage et la pêche sont également pratiqués et constituent des activités phares des populations de certains territoires, par exemple la pêche est fortement pratiquée par les populations de Mahagi alors que l'élevage du gros et petit bétail est beaucoup plus pratiqué dans le territoire d'Irumu. Les cultures de rentes telles que le café, le coton le tabac sont également produites et sont pour la plupart destinées à l'exportation vers les pays limitrophes.

Le sous-sol de l'Ituri regorge également de minerais, notamment l'or qui attire plusieurs convoitises internes et externes.

La province est le théâtre de nombreux conflits intercommunautaires avec la présence de nombreuses milices. Ces affrontements cycliques durent depuis des décennies et aggravent la vulnérabilité des populations face à l'insécurité alimentaire. Les nombreux efforts de désarmement de paix ont été sans succès significatifs. L'Ituri reste prisonnière du cercle vicieux de la conflictualité.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	18	746 155
Niveau 3 Modérée	25	1 050 273
Niveau 2 Légère	31	1 294 339
Niveau 1 Nulle / Minimale	25	1 040 179



43%
(niveau 3+)

Sur l'ensemble de la province de l'Ituri, les analyses IPC de l'insécurité alimentaire chronique révèlent que 43% de la population (1 796 428 personnes) sont en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province de Mongala

D'après l'analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique, la province est classée au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. La proportion de la population en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère est 45% (soit 954 000 personnes).

La province de la Mongala est située au centre de la partie septentrionale de la RDC. Elle est limitrophe de 6 autres provinces : nord-Ubangi au nord, Bas-Uélé au nord-est, Tshopo à l'est, Tshuapa au sud et Equateur à l'ouest. S'étendant sur une superficie de 58 141 km², Mongala est composée de 3 territoires (Lisala, Bongandanga et Bumba) et de la ville de Lisala. La population est majoritairement formée par les tribus du groupe Bangala.

Le fleuve Congo la traverse d'ouest en est avec la présence de plusieurs autres rivières telles que Lopori, Bolombo et Yekokora. Mongala est une province forestière caractérisée par une saison sèche de courte durée. Les précipitations peuvent avoisiner 1 800 mm de pluie par an. Plus de deux tiers de sa superficie sont couverts de forêt (dense-humide ou sur sol hydromorphe). La province fait régulièrement face à des inondations qui la prédisposent à l'épidémie de choléra.

Mongala est une province à vocation agro-pastorale avec des potentialités énergétiques (hydroélectrique, biomasse, solaire) non négligeables. Paradoxalement sa population croupit dans une misère indescriptible où plus de 80 % des ménages vivent en dessous du seuil de la pauvreté. L'approvisionnement structurel en électricité du territoire est inexistant. Cette situation pénalise le développement de toutes activités socio-économiques.

La grande majorité (70%) de cette population étant essentiellement agricole, se mobilise en défrichant de vastes superficies des forêts pour y installer des cultures dont les produits desservent plusieurs villes notamment Kisangani et Kinshasa, occasionnant ainsi la déforestation et la dégradation du couvert forestier.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	15	318 000
Niveau 3 Modérée	30	636 000
Niveau 2 Légère	30	636 000
Niveau 1 Nulle / Minimale	25	530 000



45%

(niveau 3+)

La proportion de la population en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère dans le province de Mongala est 45% (soit 954 000 personnes).

Province de Tanganyika

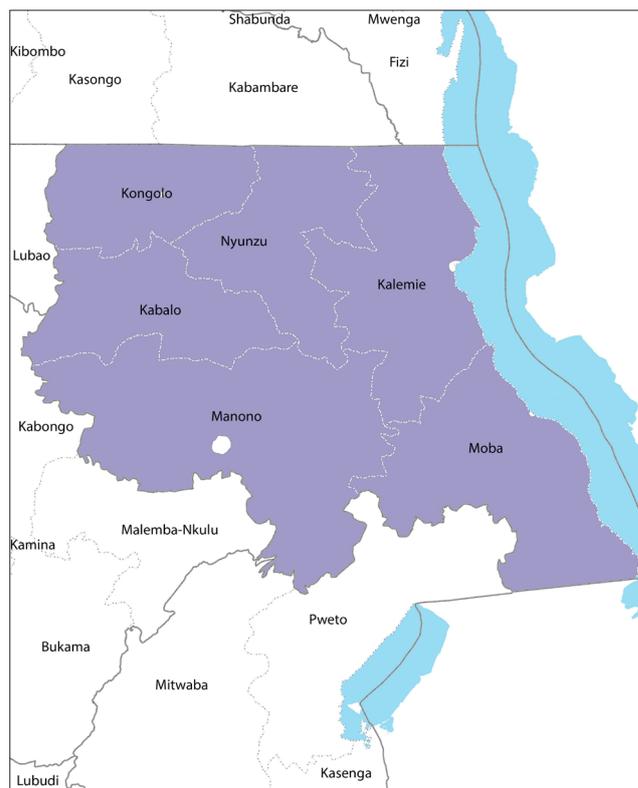
Les six territoires (Kabalo, Kalémie, Kongolo, Manono, Moba et Nyunzu) du Tanganyika qui ont été analysés sont classés au niveau 3 de l'échelle IPC insécurité alimentaire chronique. Sur l'ensemble de la province, 48% de la population (2 083 357 personnes) sont classés en insécurité alimentaire modérée et chronique (niveau 3+).

Issue du découpage de l'ancienne province du Katanga, la province de Tanganyika s'étend sur 134 940 km². Située dans le sud-est de la République Démocratique du Congo (RDC), elle partage ces frontières avec le Sud-Kivu et le Maniema au nord, le Lomami et le Haut-Lomami à l'ouest, le Haut-Katanga et la Zambie au sud et la Tanzanie à l'est. La province du Tanganyika appartient dans sa majorité à la zone de moyens d'existence CD03. Elle dispose de terres arables adaptées à une variété de cultures. Son sous-sol est riche en minerais : coltan, étain, or, cassitérite, etc. Le bassin hydrographique de la province est riche et diversifié avec la présence de plusieurs étendues d'eau, notamment le fleuve Congo, les rivières Lukuga, Luvunguyi et le lac Tanganyika, qui lui offrent toutes de nombreuses richesses en produits halieutiques. Ces réserves hydriques offrent également du potentiel pour les activités de pêche, de pisciculture et d'agriculture de contre-saison.

Le contexte actuel du Tanganyika est marqué par des conflits armés et interethniques au long cours (depuis 2016), avec d'une part le conflit entre Twa(pygmées) et les Bantous dont les stigmates se ressentent dans l'ensemble de ses six territoires. D'autre part, des groupes armés provenant principalement du Sud-Kivu et du Maniema s'affrontent régulièrement avec les Forces Armées de la République Démocratique du Congo. A cela s'ajoutent de récurrentes épidémies de choléra et de rougeoles, une insécurité alimentaire aiguë inquiétante touchant plus de 1 million de personnes (IPC IAA 16^e au 22^e cycles) et des taux élevés de malnutrition aiguë et chronique dépassant les seuils d'alerte et d'urgence.

Du fait de son relief, le Tanganyika subit des catastrophes naturelles (inondations et glissements de terrain) récurrentes et cycliques dans la majorité de ses territoires (Manono, Kabalo, Moba, Kalémie), avec la destruction des cultures et pertes des moyens de subsistance. A cela s'ajoute l'invasion des cultures par la chenille légionnaire d'automne, la destruction des champs par les éléphants et les épizooties qui privent les ménages d'une source de revenu alternative. Ces derniers éléments contribuent à une baisse de production agricole et animale locale. De plus, le délabrement des infrastructures et voies de communication limitent les échanges commerciaux.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	11	468 936
Niveau 3 Modérée	37	1 614 421
Niveau 2 Légère	29	1 259 623
Niveau 1 Nulle / Minimale	23	1 021 997



48%
(niveau 3+)

Sur l'ensemble de la province de Tanganyika, 48% de la population (2 083 357 personnes) sont classés en insécurité alimentaire modérée et chronique.

Province du Haut-Lomami

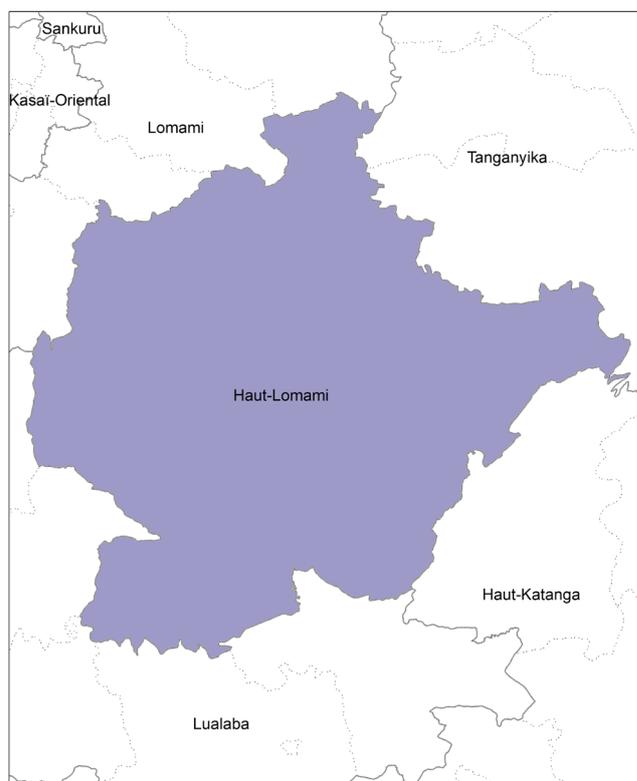
D'après les analyses de l'IPC Chronique du présent cycle, la province du Haut-Lomami est classée au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Sur l'ensemble de la province, 35% de la population (1 466 959 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Le Haut-Lomami est l'un des 4 provinces issues du découpage de l'ancienne province du Katanga, située dans le sud-est de la RDC, elle est limitrophe avec 4 autres provinces. Limitée à l'est par le Lualaba, au Nord par la Lomami, à l'ouest par le Tanganyika, au Sud par le Lualaba et le Haut-Katanga, elle couvre une superficie de 108 204 km². Elle comprend 5 territoires Bukama, Kabongo, Kaniama, Malemba-Nkulu et Kamina son chef-lieu. Hormis quelques étrangers présents pour diverses raisons, seul le groupe ethnique Luba occupe l'espace du Haut-Lomami. Cela expliquerait en partie l'absence de conflits intercommunautaires majeurs.

Avec un climat tropical humide, la province connaît une saison de pluie couvrant généralement 2 saisons culturales (A et B) et la saison sèche dure environ 4 mois. Les territoires de Kaniama, de Kabongo et de Kamina sont caractérisés par une saison sèche qui dure environ quatre mois. La province dispose d'une variété de sols, en particulier des sols argileux, sablonneux, argilo sablonneux ou sablo argileux. Dans les plaines fluviales et aux pieds des collines, les sols sont en général d'une bonne teneur en matière organique. Les sols arables prédominent dans le territoire de Kaniama. Du fait de son relief, le Haut-Lomami connaît des inondations récurrentes et cycliques dans la majorité des territoires de Malembankulu et Bukama situés au bord du fleuve Congo avec destruction des cultures et pertes des moyens de subsistance.

Dans le Haut-Lomami, l'agriculture est la source principale de revenus et de nourriture de la population à plus de 70% (EFSA 2018-2023). Cependant, un faible accès aux intrants de qualité, la fragilisation des cultures par une litanie des maladies des plantes (mosaïque, striure-brune, mouche blanche, pourriture des tubercules de manioc, etc.), les aléas climatiques (perturbation des pluies), les attaques des cultures par la chenille légionnaire d'automne et autres ravageurs, les épizooties limitant les sources de revenus alternatives des ménages sont à la base d'une baisse de production agricole et animale locale. Les routes nationales ainsi que celles de la desserte agricole sont en état de délabrement très avancé. Plus de la moitié de la population consacrent au moins 70% de leurs revenus à la nourriture. Dans un environnement caractérisé par un faible accès aux services sociaux de base, 65% de la population n'a pas accès à une eau de qualité et pratique une faible utilisation des installations hygiéniques.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	15	628 697
Niveau 3 Modérée	20	838 262
Niveau 2 Légère	25	1 047 828
Niveau 1 Nulle / Minimale	40	1 676 525





35%

 (niveau 3+)

Sur l'ensemble de la province de Haut-Lomami, 35% de la population (1 466 959 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province de Tshopo

Quatre territoires (Bafwasende, Isangi, Opala et Ubundu) parmi les sept territoires analysés de la Tshopo sont classés au niveau 4 de l'échelle d'insécurité alimentaire chronique, alors que les trois autres (Banalia, Basoko, et Yahuma) sont classés au niveau 3. Sur l'ensemble de la province, 41% de la population (837 835 personnes) sont classés en insécurité alimentaire modérée et chronique (niveau 3+).

La province de Tshopo est entourée de huit provinces. Elle est limitée à l'est par l'Ituri, à l'ouest par la Tshuapa, au Nord par le Bas-Uélé et au Sud par le Maniema. Dans sa partie nord-est, c'est le Haut-Uélé, au nord-ouest la Mongala, au sud-est le Nord-Kivu et le Sankuru au sud-ouest.

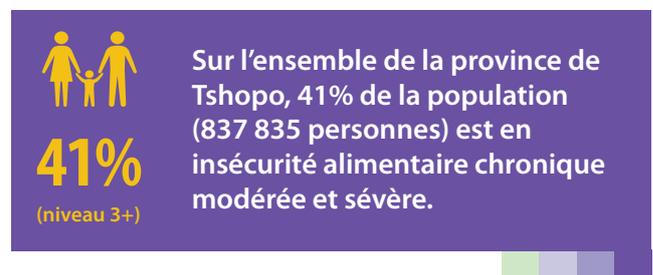
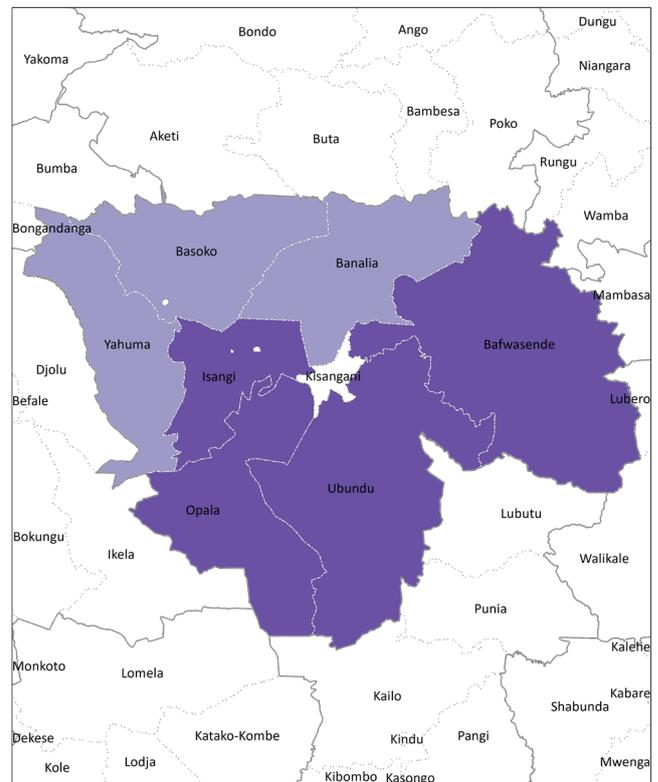
Avec une superficie de 199 567 km², la Tshopo est la plus grande des 26 provinces que compte la RDC. La ville de Kisangani est la plus grande ville de la province et chef-lieu des institutions provinciales. La province de la Tshopo est une province à potentiel agro-forestier assez remarquable.

Située sur la zone équatoriale, la province de la Tshopo est dominée par le Climat équatorial continental. La température annuelle moyenne de la province est 23,9°C avec un maximum de 30°C. Le fleuve Congo traverse la Province de la Tshopo en diagonale du Sud- Est au Nord-Ouest pour atteindre la Province de Mongala. Les grandes rivières de la province sont la Tshopo, Lindi et l'Aruwimi (Bafwasende et Banalia), la Lomami et Lobae (Opala et Basoko) et Lowa en territoire d'Ubundu à la limite des territoires de Kailo et Punia dans le Maniema voisin.

La Tshopo détient le plus grand couvert forestier dont la réserve de biosphère de Yangambi dans le territoire d'Isangi. Elle partage aussi avec la province de Maniema le parc de la Lomami dans le territoire d'Ubundu, où l'on trouve également la réserve forestière de Yoko. On trouve des gisements d'or et de diamant exploités (exploitation artisanale) dans les territoires de Bafwasende, Banalia et Basoko.

La population vit essentiellement de l'agriculture de subsistance, de l'élevage, de la pêche et de petit commerce. La province compte 23 zones de santé dont 18 rurales réparties dans les 7 territoires et 5 urbaines dans la ville de Kisangani.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	18	363 025
Niveau 3 Modérée	23	474 810
Niveau 2 Légère	32	668 126
Niveau 1 Nulle / Minimale	27	560 867



Province de Tshuapa

D'après les analyses de l'IPC insécurité alimentaire chronique du présent cycle, la province de la Tshuapa est classée au niveau 4 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Les analyses rapportent que 50% de la population (1 022 910 personnes) est insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Elle est située entre E 20°52' 21,80496" L et S 0°16' 52,29516" ; et 332, 9 m d'altitude. La Tshuapa couvre une superficie de 136 510 Km². La plus grande partie du paysage de la province de la Tshuapa est couverte de forêts denses humides dont les forêts de terre ferme et les forêts périodiquement inondées et/ou marécageuses qui longent les rivières et les ruisseaux. Les formations de terre ferme comprennent des forêts ombrophiles semi-sempervirentes à *Scorodophloeus lenkeri* et des forêts ombrophiles sempervirentes à monodominance de *Gilbertiodendron dewevrei* ou de *Brachystegia laurentii*.

Par son sol argilo-sablonneux, la province a une vocation agricole, jadis, grenier agricole. Située en pleine forêt, elle regorge une flore très riche et diversifiée avec plusieurs espèces exploitables. Abrisant le Parc de la Salonga et d'autres aires protégées, elle compte plusieurs espèces en faune, entre autres : Bonobo, Paon congolais, Léopard, Eléphant, etc. Son sol et sous-sol sont riches en diamant, fer, or, cuivre, plomb, zinc, niobium et kaolin.

La province de la Tshuapa subdivisée en six (6) territoires repartis en 23 secteurs, 1 chefferie et 184 groupements, 1 653 villages ; ainsi que la ville Boende qui est le chef-lieu de la province. Elle est drainée par plusieurs rivières dont certaines sont navigables, notamment Tshuapa, Maringa (Luo), Lopori, Salonga, Lomela. Le reste de son réseau hydrographique est constitué des rivières Lomela et Momboyo qui se jettent à la rivière Ruki, l'un des plus grands affluents du fleuve Congo, vers le territoire d'Ingende. Plusieurs de ces rivières sont navigables toute l'année et permettent de relier les territoires de la province. La population vit de l'agriculture (70%), de petit élevage, de la pêche et cueillette, de petit commerce, de l'exploitation forestière et de transport sur différents cours d'eau.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	20	409 164
Niveau 3 Modérée	30	613 746
Niveau 2 Légère	30	613 746
Niveau 1 Nulle / Minimale	20	409 164



Sur l'ensemble de la province de Tshuapa, 50% de la population (1 022 910 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province du Sud-Kivu

L'analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique révèle que 2 territoires sont en insécurité alimentaire chronique sévère (niveau 4) alors que les 6 autres (Idjwi, Kabare, Kalahe, Mwenga, Uvira, Walungu) sont en insécurité alimentaire modérée. Sur l'ensemble de la province du Sud-Kivu, 44% de la population (2 771 979 personnes) sont en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province de l'est de la RDC, le Sud-Kivu est limité au nord par le Nord-Kivu, à l'ouest par le Maniema, au sud par le Tanganyika et à l'est par le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie. La ville de Bukavu est le chef-lieu de la province. D'une superficie de 64 851 km², la province compte 8 territoires (Fizi, Idjwi, Kabare, Kalehe, Mwenga, Shabunda, Uvira, Walungu) et la ville de Bukavu qui en est le chef-lieu.

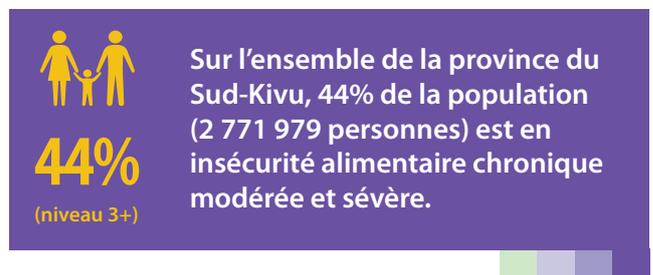
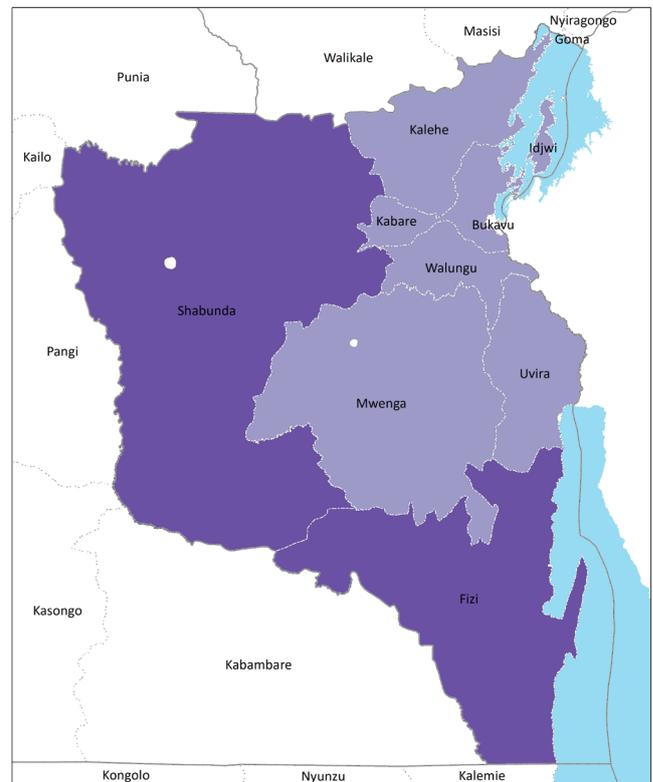
Le climat est tropical et humide avec une alternance de neuf mois de pluie et trois mois de saison sèche. La végétation est composée de forêts d'altitude, savanes herbeuses, bambous boisés et de forêts denses.

Le Sud-Kivu se positionne comme l'une des provinces les plus richement dotées de ressources naturelles, particulièrement minières (or, cassitérite, coltan, diamant, tourmaline, eaux, etc), qui suscite des convoitises. Il compte deux lacs poissonneux (lac Kivu et lac Tanganyika) et de grandes rivières répandues dans l'ensemble des territoires. L'énergie (électrique et hydraulique) est exploitée à l'aide de plusieurs centrales réparties dans la province. La province dispose d'un riche potentiel touristique mais l'insécurité, la guerre et la mauvaise gouvernance font que la plupart de ces sites ne sont pratiquement plus opérationnels.

L'ensemble de la région de l'est de la RDC, incluant le Sud-Kivu est en proie à des conflits armés de tout genre, ce depuis plus d'une trentaine d'années. Ces conflits continuent d'exacerber les vulnérabilités des populations, augmentant leurs vulnérabilités tout en impactant négativement l'espace humanitaire.

La Province du Sud-Kivu est essentiellement tournée vers l'agriculture, l'élevage, le commerce et les services. Les différents territoires regorgent des terres arables capables de soutenir l'agriculture dans le pays. L'agriculture pratiquée par les ménages est très peu encadrée, sur de petites étendues, avec des difficultés d'accès aux intrants agricoles. Les exploitations modernes tournées vers les cultures commerciales (café, thé, canne à sucre, quinquina) sont rares. L'élevage de gros et petits bétails et de volaille ainsi que la pêche sont pratiqués de façon traditionnelle.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	14	900 337
Niveau 3 Modérée	30	1 871 642
Niveau 2 Légère	32	1 990 943
Niveau 1 Nulle / Minimale	24	1 528 040



Province du Lualaba

D'après les analyses de l'IPC insécurité alimentaire chronique du présent cycle, la Province du Lualaba est classée au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Sur l'ensemble de la province, les analyses rapportent que 30% de la population (937 608 personnes) est insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

La Province du Lualaba est issue du démembrement de l'ancienne province du Katanga et couvre une superficie de 111 933 km². Elle compte 5 territoires : Diolo, Kapanga, Lubudi, Mutshatsha et Sandoa. La population tire principalement ses revenus de l'agriculture, du petit commerce et des emplois précaires dans le secteur minier. La Province de Lualaba est située au Sud-Ouest de la République Démocratique du Congo. Elle est limitée au Nord par la Province du Kasai Central et du Haut-Lomami, au Nord-Est par la Province de haut-Lomami, au Sud par la Province du Haut-Katanga, à l'Ouest par la République d'Angola (Province de Lunda-Nord) et au sud par les Républiques de la Zambie et d'Angola (Province de Lunda-Sud et la Province de Mexico).

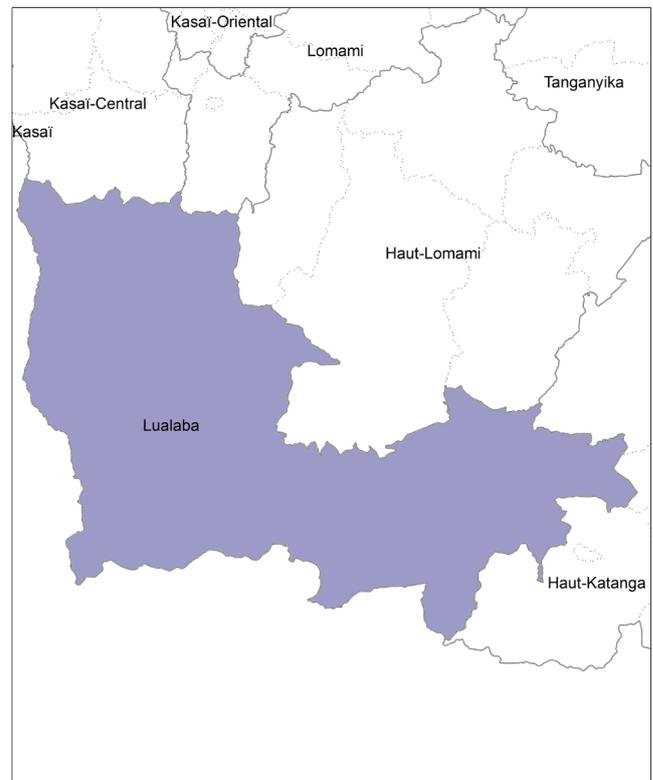
La Province de Lualaba a un relief dominé par les plateaux. Son sol est argilo-sablonneux et regorge d'importants gisements de Cuivre et ses dérivés de Cobalt à haute teneur, ainsi que d'autres minerais tels que le Plomb, l'Uranium, l'Or, le Manganèse, l'Étain, le Coltan, radium etc.

Le réseau hydrographique de la province du Lualaba est constitué essentiellement par le fleuve Congo (Lualaba), des rivières Lufupa, Kalule-Nord et Sud, Lulua, Kasai, Luau, Lubilanshi, etc., lui offrant ainsi des opportunités uniques de pêche et pisciculture tout en arrosant ses terres avec une facilité des cultures en contre-saison. La province appartient dans sa majorité à la zone de moyens d'existence CD02.

Le contexte actuel du Lualaba est marqué par la présence des mouvements migratoires avec des déplacés internes et externes. A cela s'ajoutent de récurrentes épidémies de choléra, de rougeole ainsi que la présence du paludisme.

Du fait de son relief, le Lualaba connaît des inondations à Lubudi et Kapanga entraînant la destruction des cultures. Les populations font également face à la destruction des champs par les éléphants, l'invasion des cultures par la chenille légionnaire d'automne et la destruction des champs par les épizooties qui privent les ménages d'une source de revenus alternative. Ces derniers facteurs sont à la base d'une baisse de production agricole et animale locale. Le délabrement des infrastructures routières et voies de communication limite et ne facilite pas les échanges des biens et de personnes.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	10	312 536
Niveau 3 Modérée	20	625 072
Niveau 2 Légère	45	1 406 412
Niveau 1 Nulle / Minimale	25	781 340



Sur l'ensemble de la province du Lualaba, 30% de la population (937 608 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province du Sud-Ubangi

D'après les analyses de l'IPC insécurité alimentaire chronique, la Province du sud-Ubangi est classée au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Sur l'ensemble de la province, les analyses révèlent que 45% de la population (1 430 873 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

La province du Sud-Ubangi fait partie des 15 nouvelles provinces issues du démembrement de l'ancienne province de l'Equateur. Elle s'étend sur une superficie de 58 896 km². L'appellation « Ubangi » est partagée par la Province du Nord-Ubangi et celle du Sud-Ubangi depuis 1906, en raison de leur position géographique par rapport à la rivière « Ubangi » qu'elles partagent.

La Province du Sud-Ubangi est limitée au nord-ouest par la Centrafrique, à l'ouest par le fleuve Congo, au nord et à l'est par la province du Nord-Ubangi, au sud-est par celle de la Mongala et au sud par l'Équateur. Le sous-sol de la province du Sud-Ubangi renfermerait quelques minerais dans la chaîne des collines de « Likibembienne ». Il s'agit de l'or, du diamant, du cobalt, des cassitérites, du coltan, des terres rares, des pierres des couleurs et de l'uranium.

Le réseau hydrographique de la province du Sud-Ubangi comporte deux grands bassins : le bassin de l'Ubangi septentrional, à l'extrême nord, avec comme principales rivières : la Bembe, la Songo, la Liki et la Yengi, dans la partie occidentale la Mondjo et la Lumba, dans la partie orientale et le bassin des deux Lua et des affluents de l'Ubangi, au centre nord principalement alimenté par la Lua-Dekere, la Lua-Vindu et leurs affluents. Cela offre à la province des opportunités uniques de pêche et pisciculture tout en arrosant ses terres rendant plus facile les cultures de contre-saison. La province appartient dans sa majorité à la zone de moyens d'existence CD16.

Le contexte actuel du Sud-Ubangi est marqué par la présence des réfugiés centrafricains et des conflits interethniques. A cela s'ajoutent de récurrentes épidémies de choléra et de rougeole, une insécurité alimentaire aiguë inquiétante touchant plus de 1 430 873 de personnes (IPC 16ème- 22ème cycles).

Du fait de son relief, le Sud-Ubangi connaît des inondations récurrentes et cycliques entraînant la destruction des cultures et pertes des moyens de subsistance. A cela s'ajoute l'invasion des cultures par la chenille légionnaire d'automne et la destruction des champs par les épizooties qui privent les ménages d'une source de revenus alternative. Ces derniers facteurs sont à la base d'une baisse de production agricole et animale locale. Le délabrement des infrastructures routières et voies de communication limite les échanges des personnes et des biens.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	10	317 972
Niveau 3 Modérée	35	1 112 901
Niveau 2 Légère	30	953 915
Niveau 1 Nulle / Minimale	25	794 929



45%
(niveau 3+)

Sur l'ensemble de la province du Sud-Ubangi, 45% de la population (1 430 873 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province du Nord-Ubangi

Issue du découpage de l'ancienne province de l'Équateur, la province du Nord-Ubangi s'étend sur 58 839 Km². Elle est subdivisée en 4 territoires Bosobolo, Businga, Mobayi-Mbongo et Yakoma qui ont fait l'objet du présent analyse et une Ville (Gbadolite) qui est le Chef-lieu de la province. Située au Nord-Ouest de la RDC, elle est limitée au Nord par la Rivière Ubangi et la République Centrafricaine, au Nord-Est par la Réserve d'ABUMOMBAZI dans le Territoire de Yakoma et la Réserve de BOMU dans la Province du Bas-Uélé, au Sud-Ouest par les forêts marécageuses qui se prolongent dans la Province du Sud-Ubangi et au Sud-Est par la forêt ombrophile du Nord-Equateur.

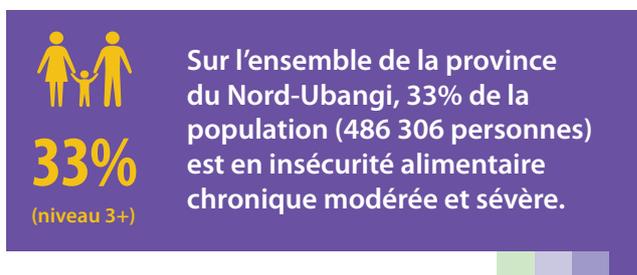
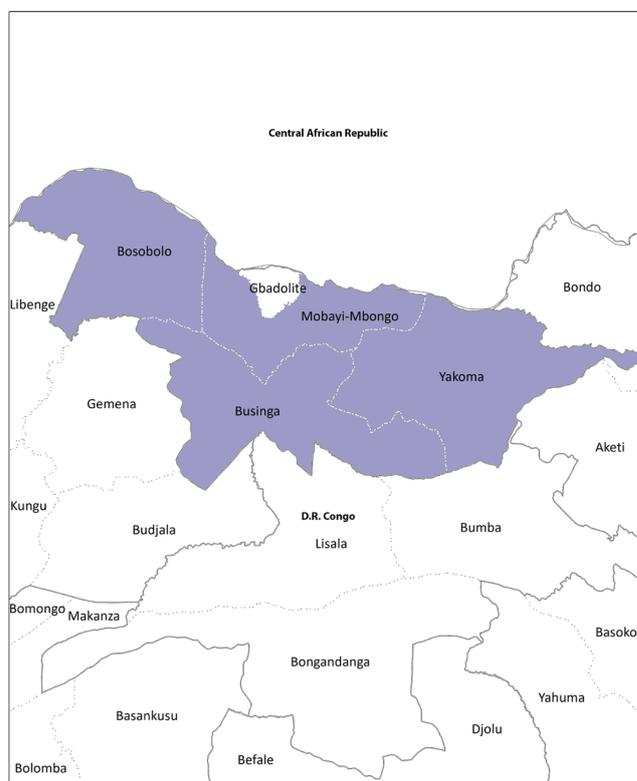
Fort de son sol, le Nord-Ubangi regorge des terres arables adaptées à une variété importante de cultures. Son sous-sol n'est pas non plus dépourvu de richesses. L'or, le diamant, le calcaire et bien d'autres minerais y sont présents. La nature généreuse de cette partie de la RDC lui a doté de l'un des forêts importantes du monde, la forêt équatoriale qui regorge plusieurs espèces de flore et de faune. D'autres grands cours d'eaux à l'instar du fleuve Congo, les rivières Ubangi, Mongala, Uélé, etc. traversent la province, offrant ainsi aux communautés des opportunités de pêche et de pisciculture unique et une facilité de cultures en contre-saison. La province appartient dans sa majorité à la zone de moyens d'existence CD16.

Le contexte actuel du Nord-Ubangi est marqué par la présence des réfugiés centrafricains, des conflits interethniques, avec d'un côté le conflit entre Lau et Gini. A cela s'ajoutent de récurrentes épidémies de choléra et de rougeole, une insécurité alimentaire aiguë inquiétante touchant plus de 850 000 personnes (IPC 16ème- 22ème cycles) et une malnutrition aiguë et chronique accrue indiquée par des taux élevés dépassant les seuils d'alerte et d'urgence.

Du fait de son relief, le Nord-Ubangi connaît des inondations récurrentes et cycliques dans la majorité de ses territoires (Gbadolite, Mobayi Mbongo, Bosobolo et Yakoma), entraînant la destruction de cultures et pertes des moyens de subsistance. A cela s'ajoute l'invasion des cultures par la chenille légionnaire d'automne et la destruction des champs par les épizooties qui privent les ménages d'une source de revenus alternative. Ces derniers facteurs sont à la base d'une baisse de production agricole et animale locale. Le délabrement des infrastructures et voies de communication ne facilite pas la libre circulation des biens et des personnes.

D'après les analyses IPC de l'insécurité alimentaire chronique, les 04 territoires du Nord-Ubangi sont classés au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Sur l'ensemble de la province, les analyses révèlent que 33% de la population (486 306 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	10	148 729
Niveau 3 Modérée	23	337 577
Niveau 2 Légère	38	561 976
Niveau 1 Nulle / Minimale	30	439 005



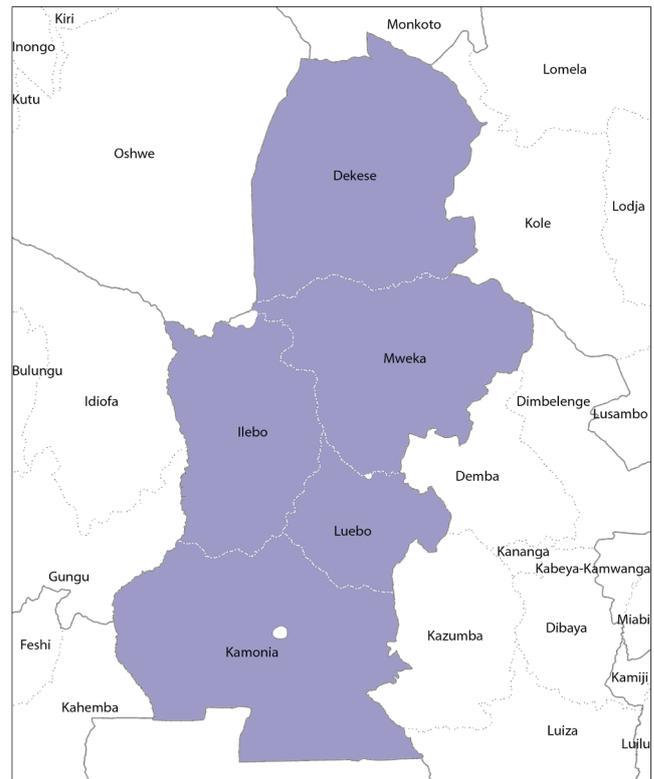
Province du Kasai

L'analyse de l'IPC chronique a révélé que les 5 territoires sont classés au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Dans la province du Kasai, 43% de la population (1 185 293 personnes) est insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

La Province de Kasai est située au Centre de la RDC entre les méridiens 20°31' et 23°45' longitude Est et les parallèles 2°15' et 7°59' latitude Sud. Elle est limitée au Nord par la Province de Tshuapa, à l'Est par les Provinces du Kasai-Central et de Sankuru, au Sud par l'Angola et à l'Ouest par les Provinces de Mai-Ndombe, Kwilu et Kwango. La province est subdivisée en 5 territoires (Luebo, Ilebo, Mweka, Kamonia, Dekese) et une ville de Tshikapa qui en est le chef-lieu. Selon la classification de KOPPEN, le Kasai jouit d'un climat de type équatorial dans le Nord et de type Soudanais dans le Sud.

Les sols sont sablo-argileux, sablonneux et ferrallitiques par endroit, aptes à l'agriculture tropicale. Il y pousse une végétation diversifiée caractérisée du Nord au Sud par la forêt dense et humide, qui couvre le Nord de la Province. Le parc national de la Salonga occupe environ 1/2 du territoire de Dekese avec malheureusement un taux de déboisement estimé à 75%. Dans la forêt dense, humide semi-décidue (subéquatoriale) qui alterne avec la zone de la savane, le taux de déboisement est évalué à 60 % et cette zone comprend le Sud du territoire de Dekese, Mweka, Luebo, Ilebo et Tshikapa.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	13	373 058
Niveau 3 Modérée	29	812 235
Niveau 2 Légère	31	846 881
Niveau 1 Nulle / Minimale	27	733 723



Sur l'ensemble de la province du Kasai, 43% de la population (1 185 293 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province du Sankuru

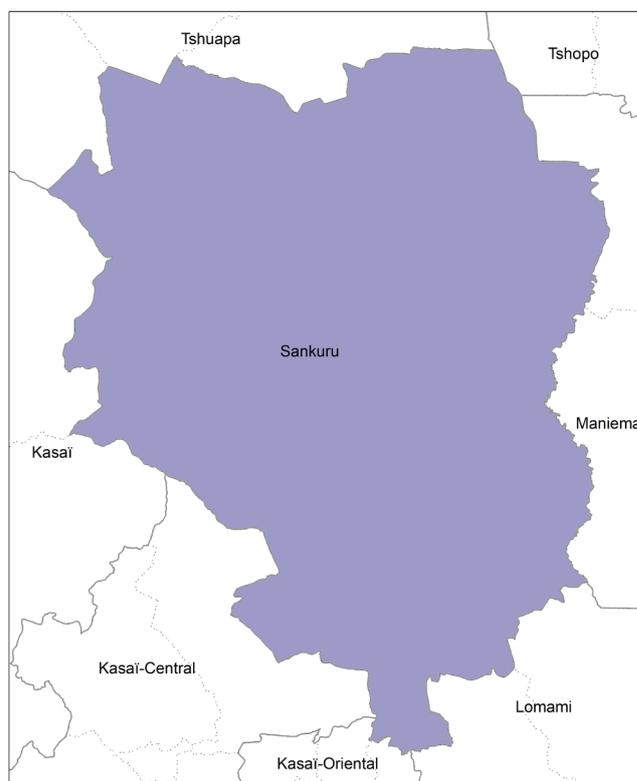
L'analyse de l'IPC chronique révèle que 35% de la population (1 005 188 personnes) du Sankuru est insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

La Province de Sankuru est située dans la dépression de la cuvette centrale de la RDC. Elle est limitée au Nord, par la province de Tshuapa, au Sud, par la province de Lomami et par celle du Kasai Oriental, à l'Est, par la province de Tshopo et celle du Maniema, à l'Ouest, par la province du Kasai Central et du Kasai. Elle couvre une superficie de 104 331 km² et est subdivisée 6 Territoires, à savoir : Katako-Kombe, Kole, Lodja, Lomela, Lubefu et Lusambu son chef-lieu.

La province de Sankuru vit surtout des activités agropastorales. L'agriculture demeure de subsistance et les principales productions concernent les aliments de base. Les espèces animales les plus élevées sont notamment les caprins, les porcins et la volaille. Les activités liées à la pêche se pratiquent avec du matériel rudimentaire. La province produit du poisson frais, fumé, salé et séché. Elle abrite également une forêt équatoriale parsemée de clairières qui forment une savane arbustive.

La province était le théâtre de conflits divers qui affectent la sécurité des personnes et des biens ainsi que la sécurité alimentaire des communautés.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	15	430 795
Niveau 3 Modérée	20	574 393
Niveau 2 Légère	40	1 148 786
Niveau 1 Nulle / Minimale	25	717 992



35%

 (niveau 3+)

Sur l'ensemble de la province du Sankuru, 35% de la population (1 005 188 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province du Bas-Uélé

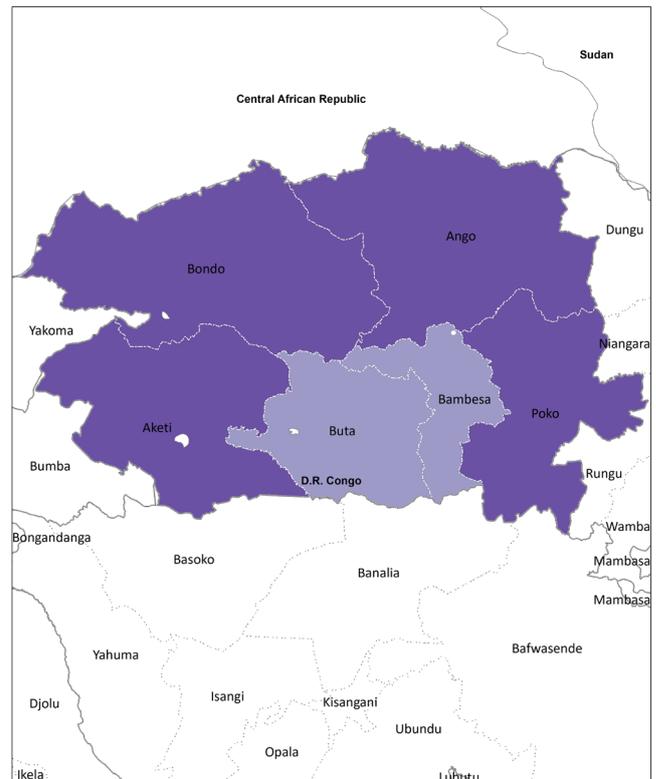
L'analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique classe 4 territoires (Aketi, Ango, Bondo, Poko) au niveau 4 et 2 territoires (Bambesa, Buta) au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Sur l'ensemble de la province, 48% de la population (669 149 personnes) sont en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

La province du Bas-Uélé est située au nord de la RDC. Sa superficie est de 148 331 km². Elle est subdivisée en six territoires : Aketi, Ango, Bambesa, Bondo, Buta et Poko qui regorgent de différents minéraux tels que le fer, l'or et le diamant.

Sur le plan économique, la province du Bas-Uélé vit surtout des activités agropastorales. L'agriculture est de type vivrier (le manioc, le riz, les arachides, les plantains, le maïs et les haricots, les patates douces, les ignames et le niébé). Toutefois certaines cultures commerciales telles que le palmier à huile, le café, le coton sont également disponibles. La pêche se pratique aussi, surtout en saison sèche, ainsi que la chasse. La disponibilité et l'accès aux aliments sont faibles.

Des réfugiés centrafricains se trouvent également dans la province, ainsi que des combattants de l'Armée de Résistance du Seigneur, qui sèment l'insécurité à travers la province. De plus, le contexte sécuritaire au Bas-Uélé est également caractérisé par de fréquents conflits entre agriculteurs et éleveurs Mbororo. L'insécurité, avec la présence des réfugiés centrafricains et des groupes armés, semant la terreur aggrave la situation de pauvreté dans laquelle vivent les populations du Bas-Uélé.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	24	328 558
Niveau 3 Modérée	24	340 591
Niveau 2 Légère	26	363 503
Niveau 1 Nulle / Minimale	26	363 125



48%
(niveau 3+)

Sur l'ensemble de la province du Bas-Uélé, 48% de la population (669 149 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province de l'Équateur

L'analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique classe la province de l'Équateur au niveau 4 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Elle révèle que 40% de la population (789 838 personnes) sont en insécurité alimentaire modérée et sévère.

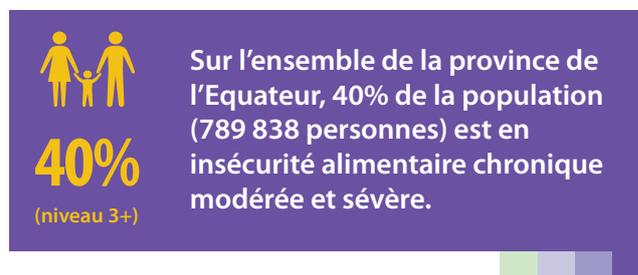
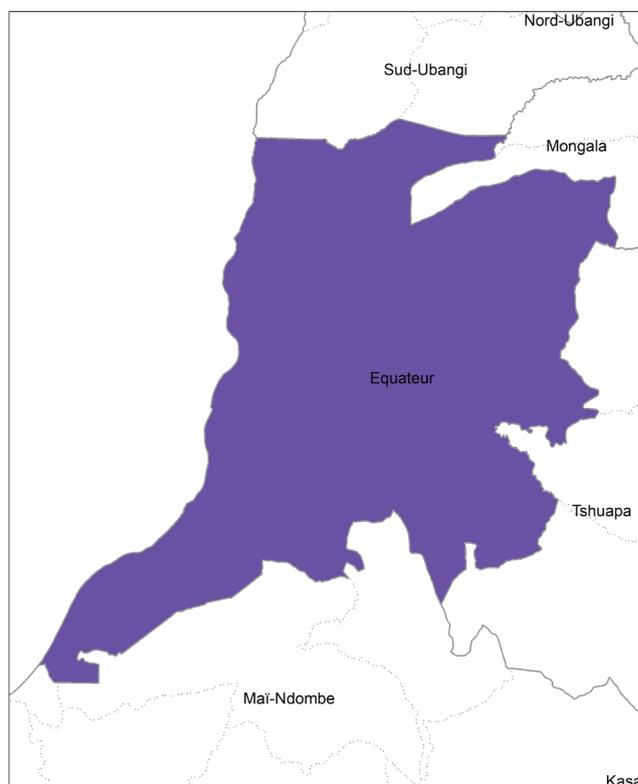
La province de l'Équateur est située au Nord-Ouest de la République Démocratique du Congo, avec une superficie de 130 442 km². Elle est composée de sept territoires et une ville à savoir : Lukolela, Bikoro, Basankusu, Bolomba, Bomongo, Ingende, Makanza et la ville de Mbandaka. La province de l'Équateur partage ses frontières avec la province de Sud-Ubangi, la province de la Mongala, la province de la Tshuapa et la province de Mai-Ndombe.

La province est couverte d'une forêt ombrophile de densité importante et d'une grande diversité d'arbres. Elle est parcourue par plus de la moitié des cours d'eau du fleuve Congo et les embouchures de trois puissants affluents navigables : Ubangi, Ruki et Lulonga qui jouent un rôle capital dans l'évacuation des produits forestiers et agricoles vers les grands centres de consommation. On y trouve aussi les lacs Ntumba (territoire de Bikoro) et Lombe (territoire d'Ingende). Elle regorge de grandes potentialités en termes de biodiversité dont le bois et les essences rares mais aussi des ressources halieutiques.

L'agriculture constitue l'activité principale de la population. Les mauvais états de certaines infrastructures routières de dessertes agricoles et l'insuffisance des moyens de transport constituent de véritables obstacles pour l'évacuation des biens et des personnes vers les grands centres de consommation.

La province de l'Équateur est subdivisée en trois zones en fonction de leurs calendriers saisonniers, à savoir: Zone CD 18 des districts de Bomoko et Makanza, Zone CD 20 de la cuvette centrale et Zone CD 21 de la forêt équatoriale. Dans la zone CD18, la pêche est la principale activité des ménages durant toute l'année. La production et vente d'huile de palme, ainsi que les ventes d'aliments sauvages sont des activités des ménages pour la période de mai à décembre. Les inondations, les vents et courants forts sont les chocs et dangers souvent enregistrés entre novembre et décembre. Dans les zones CD 20 et 21, les cultures de maïs, manioc, riz, haricots et légumes y sont des activités principales exercées par les ménages durant l'année. La chasse, la pêche, le petit commerce, ainsi que la vente de bois de chauffage et charbon de bois sont des ressources secondaires des ménages. Cependant, la pêche est principalement pratiquée par les ménages dans la zone CD 21.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	20	394 919
Niveau 3 Modérée	20	394 919
Niveau 2 Légère	25	493 649
Niveau 1 Nulle / Minimale	35	691 109



Province de Kinshasa

D'après les analyses de l'IPC de l'insécurité alimentaire chronique, la ville province Kinshasa est la seule à être classée au niveau 2 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Les analyses rapportent 15% de la population (2 077 915 personnes) est insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

La ville province de Kinshasa s'étend sur 9 965 km². Elle est située à l'ouest du pays entre 3,9 et 5,1 degrés de latitude Sud et entre 15,2 et 16,6 degrés de longitude Est. Elle est limitée au Nord-Est et à l'Est par la Province du Bandundu, au Sud par celle du Kongo-central, au Nord-Ouest et à l'Ouest par le fleuve Congo. Le relief de Kinshasa est formé d'un grand plateau, d'une chaîne de collines, d'une plaine et de marécages aux abords du Fleuve Congo.

La ville province de Kinshasa connaît un climat de type tropical, chaud et humide avec une saison de pluies (septembre à mai) et une saison sèche (mai à août). Le mois de novembre connaît le plus important volume de précipitations, avec une moyenne de 268,1mm. Environ 40 % des précipitations tombent entre les mois d'octobre, novembre et décembre qui sont les mois les plus humides de l'année et les plus enclins aux inondations. Les pics de pluviosité se chiffrent à 203,3 mm en avril et le nombre de jours de pluies atteint la moyenne annuelle de la période de 112 jours, avec un point culminant de 17,8 jours de pluies en avril.

Le sol de la province est principalement sablonneux et présente une faible utilité pour les activités agricoles. Ainsi, aucun produit agricole ne caractérise cette province qui est logée dans la zone de moyens d'existence CD29 et CD34 (péri-urbaine) caractérisées par la production de manioc, maïs, arachides et la culture de légumes. Une grande partie des produits alimentaires de Kinshasa sont importées.

L'hydrographie de la province de Kinshasa comprend le fleuve Congo, des rivières qui s'y jettent et des lacs de faibles étendues.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	5	692 638
Niveau 3 Modérée	10	1 385 277
Niveau 2 Légère	30	4 155 830
Niveau 1 Nulle / Minimale	55	7 619 021



15%
(niveau 3+)

Sur l'ensemble de la province de Kinshasa, 15% de la population (2 077 915 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province de Mai-Ndombe

L'analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique classe 2 territoires (Kwamouth et Yumbi) au niveau 4 et 4 territoires (Kiri, Kutu, Mushie, Oshwe) au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Sur l'ensemble de la province, 49% de la population (836 784 personnes) sont en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

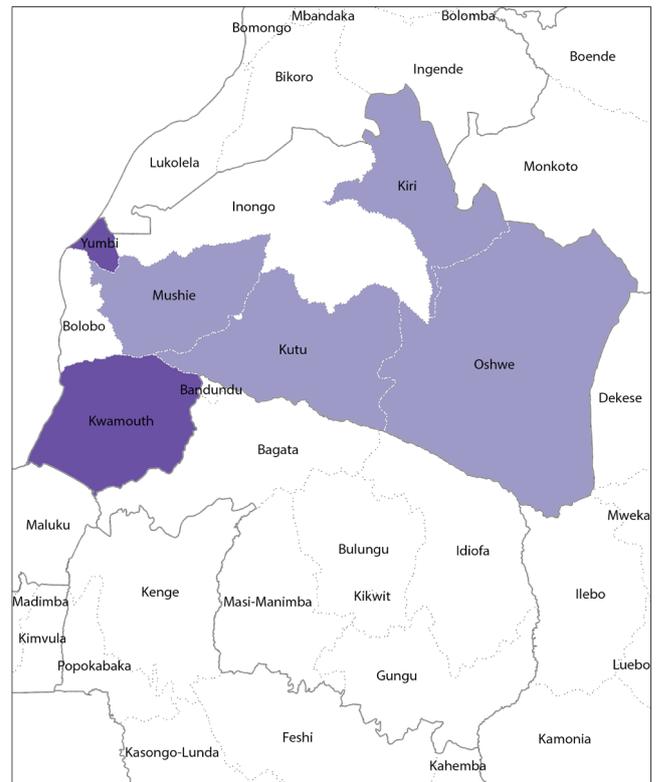
La Province du Mai-Ndombe est située à l'ouest de la RDC et partage des limites avec les provinces de l'Equateur et de la Tshuapa au nord, les provinces du Kwilu et de Kinshasa au sud, la province du Kasai à l'est et le fleuve Congo à l'ouest. Sa superficie est de 127 503 km². Les langues parlées sont principalement le français et le lingala, mais aussi le kikongo, le tshiluba et plusieurs autres dialectes. La province du Mai-Ndombe est composée d'une ville (Inongo) et de 8 territoires (Inongo, Kutu, Kiri, Oshwe, Mushie, Kwamouth, Bolobo et Yumbi).

Le climat est de type tropical avec 2 saisons (pluvieuse de septembre à mi-mai et sèche de mi-mai à début août). Le sol est surtout argilo-sablonneux et marécageux par endroit. Le réseau hydrographique comprend plusieurs cours d'eau dont le lac Mai-Ndombe (eau noire) qui donne le nom à la province, le fleuve Congo, et les rivières Mfimi, Lokoro, Lutoy, Kasai, Lukenie, etc. La forêt vierge occupe plus d'espaces que les savanes.

Sur le plan sécuritaire, deux territoires abritent de sanglants conflits intercommunautaires : Yumbi (entre TENDE et NUNU depuis décembre 2018) et Kwamouth (entre YAKA et TEKE depuis juin 2022).

La province se situe dans la zone de moyens d'existence CD19 (Pêche riveraine et cultures vivrières) et la population vit principalement de l'agriculture de subsistance, de la pêche artisanale, de l'élevage traditionnel, du petit commerce et de l'exploitation forestière. Cependant, des peuples autochtones (Pygmées) habitent principalement 2 territoires : Inongo et Kiri (Secteur de Mpendjwa) avec un mode de vie particulier caractérisé par la consommation de produits de chasse et de cueillette (ils ne pratiquent ni l'agriculture, ni l'élevage, ni la pêche).

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	19	322 071
Niveau 3 Modérée	30	514 713
Niveau 2 Légère	28	471 434
Niveau 1 Nulle / Minimale	23	401 124




49%
(niveau 3+)

Sur l'ensemble de la province de Mai-Ndombe, 49% de la population (836 784 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province du Haut-Uélé

L'ensemble des 6 territoires est classé au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Au total, 39% de la population (888 218 personnes) sont classés en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

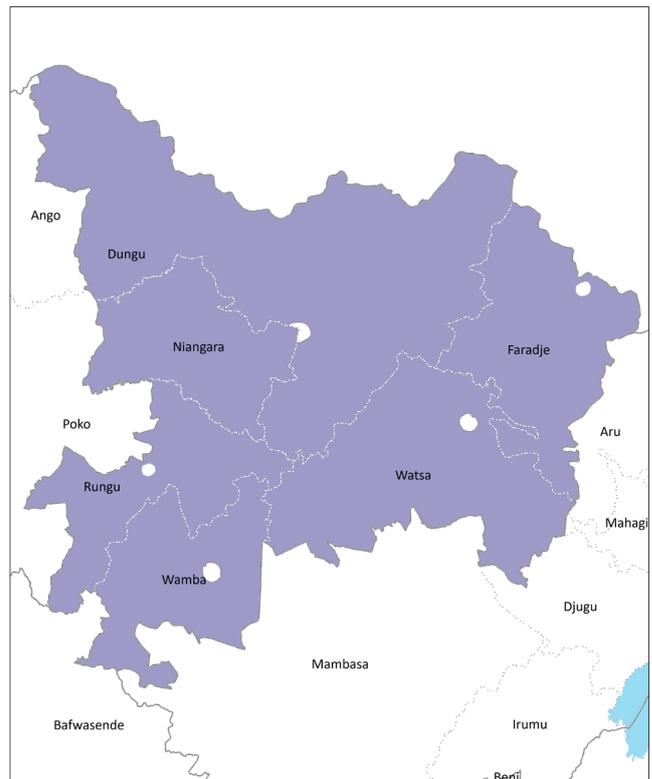
Le Haut-Uele est une province du nord-est de la république démocratique du Congo. D'une superficie de 89 683 km², elle est limitée au nord par le Soudan du sud, à l'est et au sud par la province de l'Ituri, au sud-ouest par la province de la Tshopo et à l'ouest par la province du Bas-Uélé. Elle est subdivisée en 6 territoires (Rungu, Niangara, Dungu, Faradje, Watsa, Wamba) et la ville d'Isiro.

La province du Haut-Uélé est riche en ressources forestières exploitées par de grandes exploitations forestières installées dans la province. Cependant, la création d'emploi liée à ces exploitations est limitée. Le sous-sol de la province regorge également de ressources minières telles que l'or, le fer, le coltan, l'aluminium, le cuivre, etc.

Il convient également de signaler la présence des éleveurs Mbororo armés et l'activisme des mouvements rebelles qui entraînent des mouvements pendulaires de population dans la zone, exacerbant les vulnérabilités des communautés.

L'agriculture reste l'activité principale des ménages. Elle est tournée essentiellement vers l'agriculture vivrière de subsistance. L'élevage de gros et de petit bétail ainsi que la pêche sont aussi des activités pratiquées par la population.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	15	342 931
Niveau 3 Modérée	24	545 287
Niveau 2 Légère	37	839 392
Niveau 1 Nulle / Minimale	24	558 599



39%
(niveau 3+)

Sur l'ensemble de la province du Haut-Uélé, 39% de la population (888 818 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province du Kongo-Central

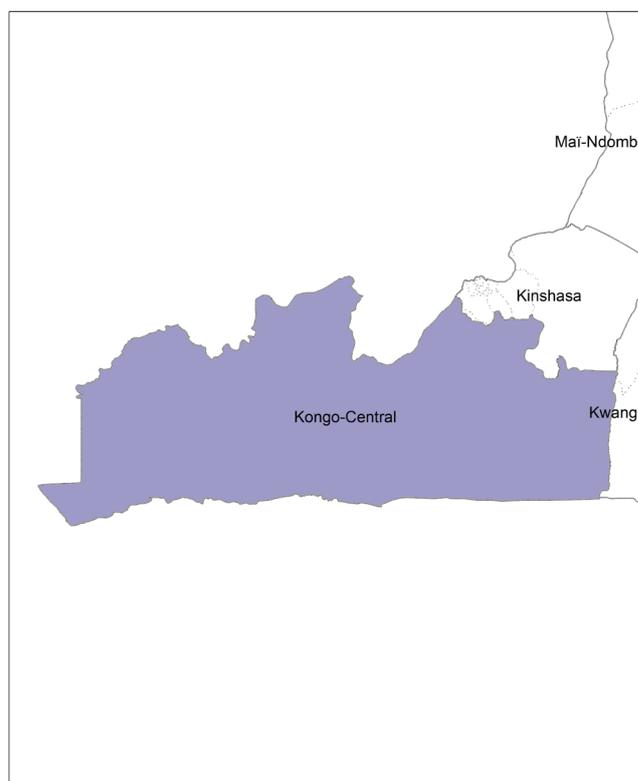
D'après les analyses de l'IPC de l'insécurité alimentaire chronique, la province du Kongo-Central est classée au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Les analyses rapportent 35% de la population (2 630 467 personnes) est insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

La plus occidentale des provinces de la RDC, le Kongo-Central couvre une superficie de 53 920 km² et bénéficie d'un accès à l'océan occidental. Il est limité au nord par la République du Congo, au sud par la République d'Angola, à l'est par la ville province de Kinshasa et la Province de Kwango et enfin à l'ouest par l'Océan Atlantique et l'Enclave de Cabinda. Le Kongo-Central est subdivisé en 10 territoires (Lukula, Tshela, Seke-Banza, Mbanza-Ngungu, Luozi, Songololo, Kasangulu, Madimba, Kimvula et Muanda) et 2 viles (Matadi et Boma).

Le relief le plus étendu de la province est le plateau. Le Fleuve Congo traverse ce relief, suivant un cours sinueux de direction générale Nord-Est/Sud-Ouest, par une série de chutes et de rapides qui empêchent toute navigation mais représentent un potentiel énergétique dont on a déjà entrepris la mise en valeur à Inga. La province est caractérisée par un climat tropical à deux saisons très contrastées : une saison des pluies et une saison sèche. Le Kongo Central est la province la moins arrosée du pays avec la plus grande variation interannuelle des précipitations. Ce qui explique la fréquence de la sécheresse. Les formations végétales naturelles sont très variées avec une prédominance de la savane. Les sols sont globalement pauvres et nécessitent des apports correctifs physiques et chimiques.

La province du Kongo Central est parmi les plus actives de la RDC avec une économie diversifié (produits agricoles, productions industrielles et autres), favorisée par sa situation géographique, son sol arable, son chemin de fer reliant la ville de Kinshasa à la ville portuaire de Matadi, le pont Matadi reliant la ville portuaire de Boma à celle de Matadi et donnant aussi accès à la plage de Moanda. C'est une province à grandes potentialités agricoles. Les conditions éco-climatiques favorisent la culture d'une gamme variée de produits de type tropical. Le tissu industriel du Kongo Central, assez diversifié et la province dispose de de quelques attractions touristiques.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	15	1 127 343
Niveau 3 Modérée	20	1 503 124
Niveau 2 Légère	30	2 254 686
Niveau 1 Nulle / Minimale	35	2 630 467



35%
(niveau 3+)

Sur l'ensemble de la province du Kongo Central, 35% de la population (2 630 467 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province du Maniema

L'analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique classe 2 territoires (Lubutu et Pangji) au niveau 4 et cinq territoires (Kabambare, Kailo Kasongo, Kibombo, Punia) au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Sur l'ensemble de la province, 51% de la population (1 425 825 personnes) sont en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

La province du Maniéma est située au centre-est de la RDC et couvre une superficie de 132 250km². Elle voisine la province du Sankuru à l'ouest, la province de la Tshopo au nord, les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu à l'est et les provinces de Tanganyika et de Lomami au sud. Cette province compte 7 territoires (Kabambare, Kailo, Kibombo, Kasongo, Lubutu, Pangji, Punia) et une ville (Kindu). Elle est peuplée essentiellement par les Bantous et plusieurs autres groupes ethniques.

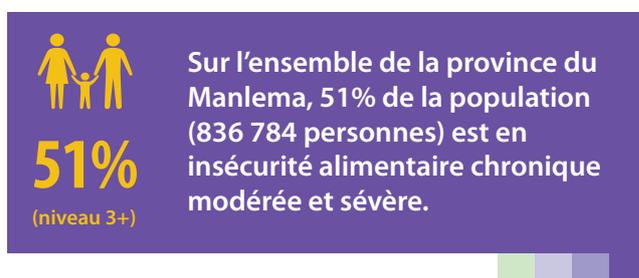
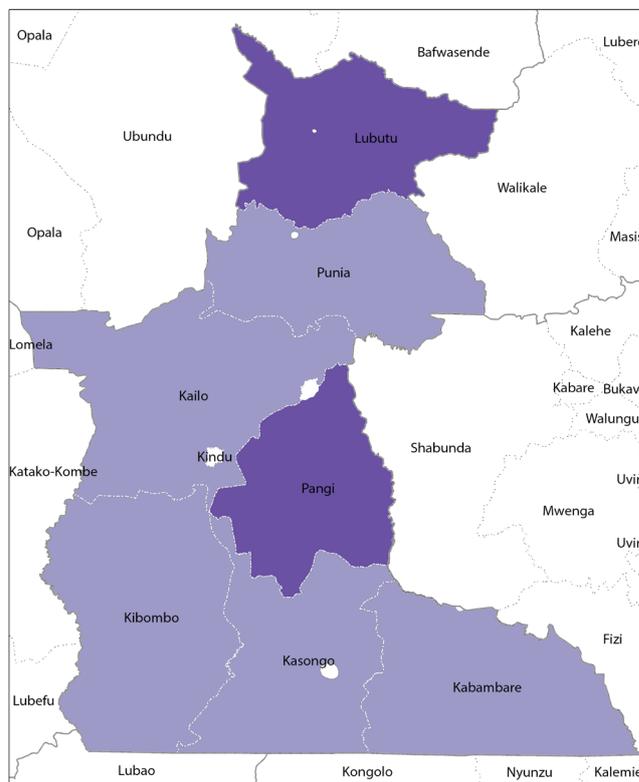
Le Maniema est caractérisé par un climat chaud et humide qui évolue du type équatorial au Nord au type soudanien au Sud, en passant par une zone de transition au Centre. La province du Maniema est très riche en cours d'eau. Elle est traversée du Sud au Nord par le fleuve Congo qui draine les eaux de plusieurs affluents.

La province est occupée à trois quarts par la forêt et renferme d'énormes potentialités pour le développement de sa population. Deux grandes formations végétales couvrent le Maniema : la forêt dense humide au Nord qui occupe trois quarts de la province et la savane au Sud. Elle a un important potentiel minier pour l'or, le diamant, la cassitérite, le coltan, la Malachite, le fer, le plomb, le manganèse, le platine et l'argent, etc.

L'agriculture reste l'activité principale de la province. Malgré les conditions favorables à une agriculture intensive et diversifiée, la population pratique surtout la culture traditionnelle. La population s'intéresse de plus en plus au commerce qui connaît une forte expansion.

Le contexte sécuritaire reste précaire en raison des groupes armés qui sévissent depuis l'intérieur de la province mais aussi depuis les provinces voisines du Nord- et Sud-Kivu. Cette situation entraîne des déplacements de populations et détériore leurs conditions de vie augmentant ainsi leur vulnérabilité.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	15	427 487
Niveau 3 Modérée	36	998 338
Niveau 2 Légère	29	804 711
Niveau 1 Nulle / Minimale	20	545 936



Province du Haut-Katanga

D'après les analyses de l'IPC de l'insécurité alimentaire chronique, la province du Haut-Katanga est classée au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Les analyses rapportent que 35% de la population (1 899 360 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

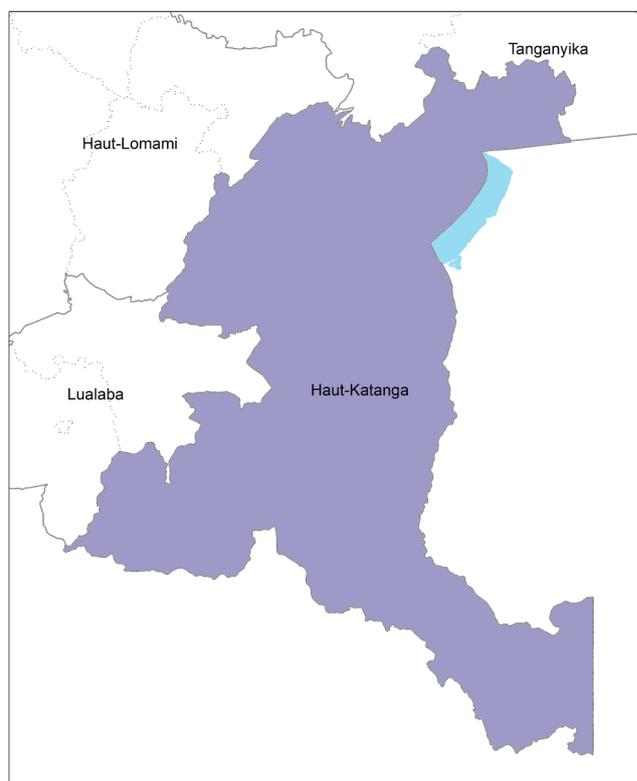
Le Haut-Katanga se situe au sud de la RDC et s'étend au total sur une superficie de 132 425 km². Ce vaste territoire qu'est le Haut-Katanga, est subdivisé en plusieurs circonscriptions administratives dont 2 villes (Lubumbashi et Lkissai) et 6 territoires (kipushi, Sakania, Kasenga, Mitwaba, Pweto, Kambove). Il est limité au nord par le Tanganyika et le Haut-Lomami, à l'est et au sud par la République Zambienne et à l'ouest par la province du Lualaba.

Située à une altitude de 1 000 et 1 500 m, le Haut-Katanga a un climat est du type tempéré au Sud et chaud au Nord. Il est marqué par deux saisons : une saison sèche (d'avril à septembre) et une saison pluvieuse (d'octobre à avril). L'hydrographie est constituée principalement de deux lacs principaux (Moëro et Tshangalele) ainsi que des cours d'eau principaux (Luapula, Lufira, Luvua) qui relie le lac Moëro au fleuve Congo.

Le relief du sol est caractérisé par les chaînes de montagnes de Mitwaba et de Kundelungu et le plateau d'Upemba. Le sol est sablonneux au nord et argile sablonneux au sud. Son sous-sol est riche en minerais tels que le cuivre, le zinc, le manganèse, le cobalt, l'or, etc. et attire les grandes sociétés minières à s'implanter sur son territoire.

La province du Haut-Katanga entretient des relations commerciales avec toutes les provinces périphériques. Les six territoires du Haut-Katanga sont reliés en grande partie par les voies routières. Les réseaux routier et ferroviaire constituent une source importante d'entrées des devises au trésor du gouvernement provincial et pour l'Etat. La province est également riche en réserves touristiques. Les principales activités sont la pêche, le commerce, l'exploitation minière et l'agriculture. Les cultures vivrières y sont pratiquées généralement de manière artisanale et sans le recours d'engrais chimiques. L'élevage, notamment celui des bœufs, se pratique dans les plateaux de Kundelungu et dans bien d'autres coins.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	15	814 011
Niveau 3 Modérée	20	1 085 349
Niveau 2 Légère	25	1 356 686
Niveau 1 Nulle / Minimale	40	2 170 697




35%
 (niveau 3+)

Sur l'ensemble de la province du Haut-Katanga, 35% de la population (1 899 360 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province du Nord-Kivu

L'analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique révèle que l'ensemble des 7 territoires analysés est classé au niveau 4 de l'échelle IPC chronique. Sur l'ensemble de la province, 52% de la population de la province (4 053 911 personnes) sont en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Le Nord-Kivu est une province de l'Est de la RDC qui s'étend sur 59 483 km². Elle est limitée à l'est par les Républiques de l'Ouganda et de Rwanda, au nord et à l'ouest par la province de la Tshopo, au sud-ouest par la Province du Maniema et au sud par la Province du Sud-Kivu. La province est subdivisée en 6 territoires (Beni, Lubero, Masisi, Nyiragongo, Rutshuru, Walikale) et 3 villes (Beni-ville, Butembo et Goma le chef-lieu).

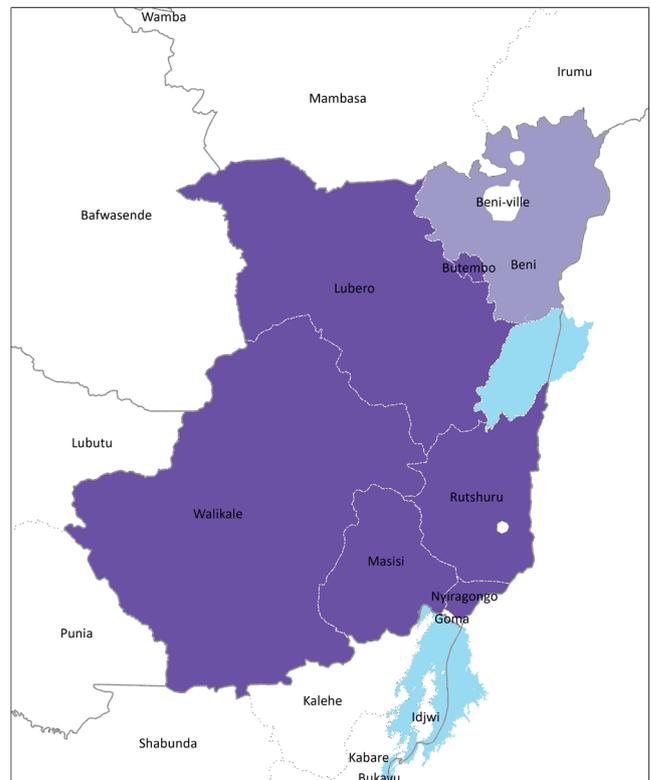
La nature y est riche de la variété de sa faune et de sa flore, mais aussi de son relief accidenté parsemé de lacs, de rivières, de neige et de volcans. On observe des sols volcaniques récents, des sols des plaines alluviales et des sols des roches anciennes. La Province du Nord-Kivu possède un climat océanique chaud sans saison sèche. L'hydrographie du Nord-Kivu est dominée par l'existence de deux grands lacs à savoir, le lac Edouard et le lac Kivu. La province est une région riche en minerais (cuivre, or, cassitérite, cobalt, zinc, manganèse, or, uranium et germanium).

L'économie de la province est à dominance agropastorale avec deux grands pôles économiques (pôle Nord avec Butembo et Beni et le pôle Sud avec Goma). La production Agricole est en général traditionnelle. On y pratique 2 types d'élevage : l'élevage traditionnel par les petits éleveurs et l'élevage moderne. La Province comprend des lacs et des rivières poissonneux pour la pratique de la pêche. L'exploitation forestière anime aussi l'économie avec de nombreuses réserves et parcs, mais le tourisme est en berne depuis bien des années à causes des différentes guerres et de l'insécurité due à la présence des groupes armés.

Cette province fait face depuis 3 décennies à des conflits armés qui entraînent des déplacements massifs et récurrents de populations, des violations graves des droits humains et le délabrement des services de base. La perpétuation de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) peut être déroutante tant elle est complexe : profusion de factions armées, myriade d'acronymes et multiples griefs à l'origine de différents conflits—qu'ils soient de nature politique, financière ou ethnique, locale, nationale ou transfrontalière.

La province du Nord-Kivu constitue l'épicentre de la guerre en RDC. C'est là qu'est née une multitude de groupes armés. C'est aussi là que les signes précurseurs des guerres du Congo sont apparus, à travers une violence ethnique en 1993; et c'est encore là que persistent aujourd'hui les obstacles les plus redoutables à la stabilité du pays. La présence de nombreux groupes armés actifs rend la situation sécuritaire extrêmement volatile.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	26	1 991 084
Niveau 3 Modérée	27	2 062 827
Niveau 2 Légère	23	1 816 304
Niveau 1 Nulle / Minimale	24	1 865 529



Sur l'ensemble de la province du Nord-Kivu, 52% de la population (4 053 911 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province du Kwango

D'après les analyses de l'IPC de l'insécurité alimentaire chronique, la province du Kwango est classée au niveau 4 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Les analyses rapportent que 45% de la population (1 252 515 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

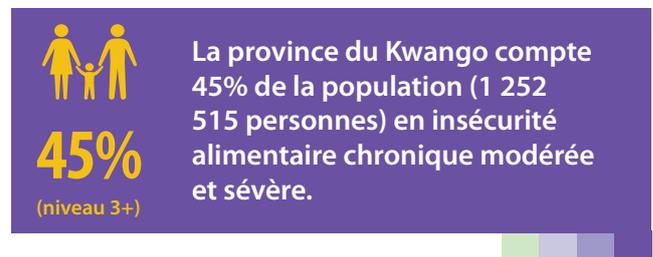
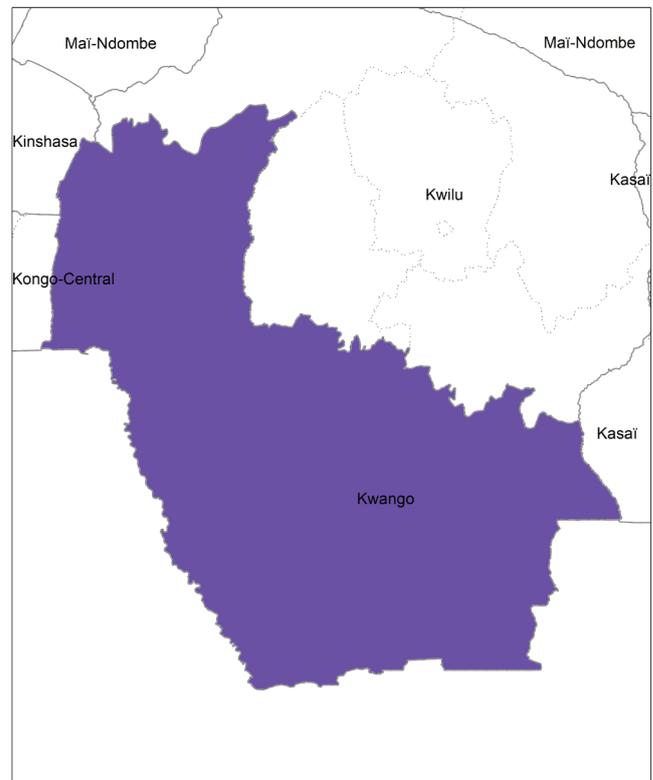
D'une superficie de 89 974 km², la limite nord-ouest de la province du Kwango jouxte les provinces de Kinshasa et du Bas-Congo pour rejoindre ensuite la frontière de la RD Congo avec l'Angola, qu'elle longera selon une large courbe, obliquant d'abord vers le sud le long de la rivière Kwango, pour rejoindre ensuite plus au nord-est la rivière Loange, frontière naturelle avec la province du Kasai, qu'elle longe vers le nord pour rejoindre la province de Kwilu, lequel borde la province du Kwango dans toute sa partie nord-est. La province est subdivisée en cinq territoires comprenant Feshi, Kahemba, Kasongo-lunda, Kasongo-lunda et Kenge son chef-lieu. Le Kwango bénéficie d'un relief diversifié selon ses territoires. On y retrouve des zones de hautes montagnes et des vallées, des zones de plateaux entrecoupées de rivières. Le réseau hydrographique est plus ou moins dense avec des grandes rivières et leurs affluents répartis dans l'ensemble des territoires.

La moitié est de la province du Kwango est occupée par la savane arborée et la forêt claire. Toute la partie nord est dominée par la savane arbustive et herbeuse. Quant à la moitié ouest de la province du Kwango, elle est caractérisée par la présence de forêt dense humide. À l'extrême nord-est de cette moitié, les forêts sur sols hydromorphes sont omniprésentes. Quelques forêts claires sont également présentes au centre de cette moitié du Kwango.

Son économie reste fortement marquée par son passé diamantifère. L'exploitation artisanale du diamant se fait principalement le long des rivières Kwango et Wamba qui prennent leur source en Angola. L'activité diamantifère est également pratiquée en Angola voisin, où beaucoup d'hommes ont émigré pour travailler dans les mines. Cet exode massif de la main d'œuvre entraîne une faible production agricole. Cette province est presque sans présence industrielle avec des potentialités agricoles limitées dû à son sol sablonneux sur une superficie importante de la province. Au Kwango, les infrastructures routières sont caractérisées par leur insuffisance et/ou leur mauvais état limitant les échanges commerciaux.

La province du Kwango, précisément le territoire de Kenge a connu des conflits inter-ethniques. En plus les violences intercommunautaires entre les Tekes et les Yaka débutées dans le territoire de Kwamouth dans la province du Mai-Ndombe, se sont étendues à la province du Kwango. Ces violences occasionnent des tueries et le déplacement massif de la population. Le Kwango est une zone agro-pastorale qui tire la majeure partie de ses ressources de l'agriculture avec principalement des cultures vivrières, de l'élevage de petits et gros bétails et des produits de la cueillette. Malgré son potentiel, la pêche reste peu développée. Les sources de revenus sont donc faiblement diversifiées, notamment car les emplois salariés sont peu nombreux et les filières de transformation rarement développées.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	20	556 673
Niveau 3 Modérée	25	695 842
Niveau 2 Légère	20	556 673
Niveau 1 Nulle / Minimale	35	974 178



Province du Kwilu

D'après les analyses de l'IPC de l'insécurité alimentaire chronique, la province du Kwilu est classée au niveau 4 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Les analyses rapportent que 60% de la population (4 271 431 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Limitée au nord par la province du Mai-Ndombe, au sud par celle du Kwango, à l'ouest par les provinces de Kinshasa et du Kwango et à l'est par la province du Kasai, la province du Kwilu couvre une superficie de 78 533 km². Elle est subdivisée en cinq territoires (Masi-Manimba, Bulungu, Gungu, Idiofa, Bagata) et la ville de Bandundu son chef-lieu.

Son relief est assimilé à des plaines entrecoupées par des vallées accidentées. Situé dans la zone tropicale, le climat de la province de Kwilu est caractérisé par une saison des pluies chaude de 8 mois et une saison sèche de 4 mois. Le couvert végétal de la province du Kwilu est tributaire de sa position médiane entre le domaine de forêt et celui de savane. En allant du Nord au Sud, le paysage de cette province change de forêt en savane avec des zones de savanes entrecoupées de galeries et de lambeaux forestiers résultant d'une forte pression anthropique.

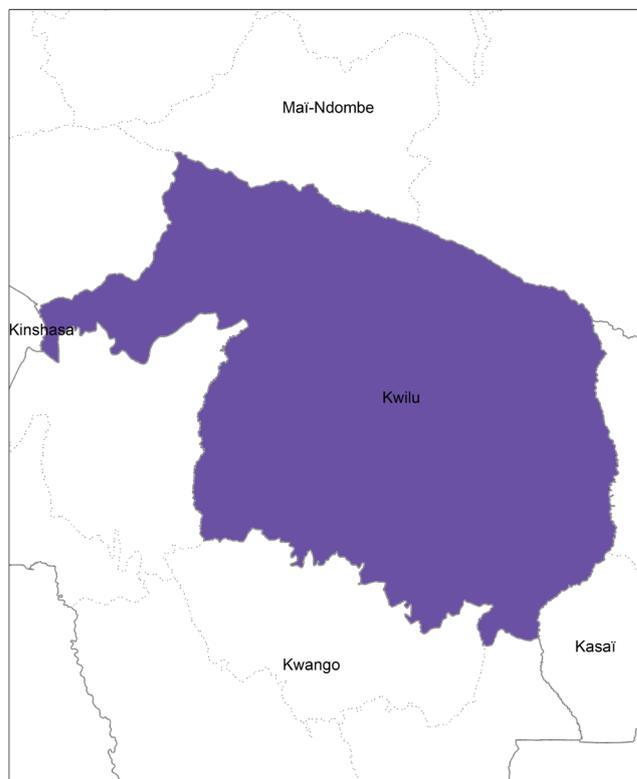
Sur le plan hydrographique, la province est traversée par de nombreux cours d'eau : les rivières Kasai, Kwilu, Inzia, Lutshima, etc et leurs affluents. Ces rivières coulent du sud vers le nord pour se déverser vers l'ouest offrant des voies navigables.

Les violences intercommunautaires Téké et Yaka du Mai-Ndombe ont traversé le territoire de Bagata, dans la province du Kwilu, là où de nombreux autres déplacés avaient trouvé refuge. Le conflit a donc débordé vers d'autres provinces de l'espace Bandundu y compris le Kwilu, entraînant des déplacements de populations.

La Province de Kwilu est animée par plus de 5 800 opérateurs économiques toutes catégories confondues. Elle est à vocation pour des activités commerciales avec la commercialisation des produits agricoles comme activité dominante, ce qui lui vaut l'appellation grenier de Kinshasa. Ces activités commerciales sont concentrées dans un grand centre commercial dans un des quartiers du chef-lieu.

L'activité principale de la population est l'agriculture de subsistance, secondée respectivement par la pêche, le petit commerce ainsi que l'élevage du gros et petit bétail et de la volaille. L'agriculture et la pisciculture occupent une place non moins importante avec leurs produits qui alimentent le secteur commercial avec des spéculations vivrières.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	25	1 779 763
Niveau 3 Modérée	35	2 491 668
Niveau 2 Légère	25	1 779 763
Niveau 1 Nulle / Minimale	15	1 067 858



60%
(niveau 3+)

Sur l'ensemble de la province du Kwilu, 60% de la population (4 271 431 personnes) est en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

Province du Kasai-Oriental

L'analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique classe trois territoires (Kabeya-Kamwanga, Katanda, Miabi) au niveau 4 et deux territoires (Lupatapata, Tshilenge) au niveau 3 de l'échelle de l'insécurité alimentaire chronique. Sur l'ensemble de la province, 43% de la population (676 422 personnes) sont en insécurité alimentaire chronique modérée et sévère.

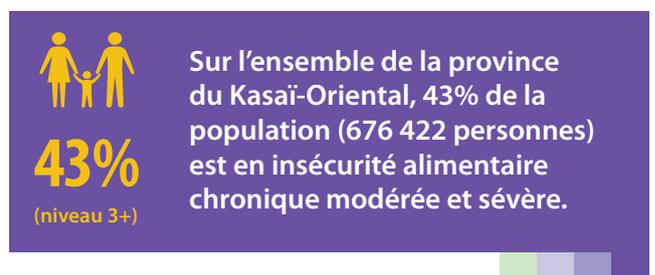
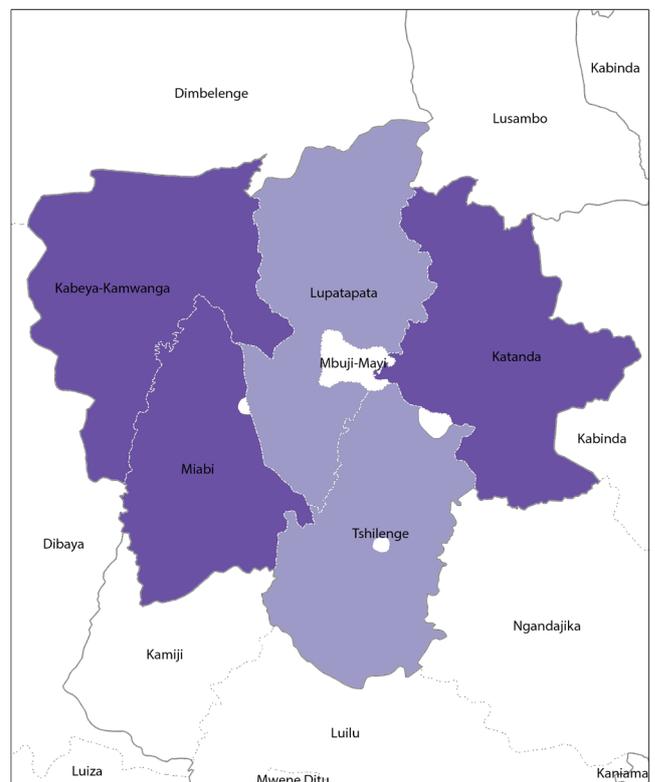
Située au centre de la RDC, la province du Kasai-Oriental s'étend sur 9 481 km². Elle est limitée au nord par la province du Sankuru, au sud et à l'est par la province de la Lomami, à l'ouest par la province du Kasai-Central. Elle est majoritairement habitée par les Luba. La province est subdivisée en 5 territoires (Lupatapata, Miabi, Katanda, Kabeya-Kamwanga, Tshilenge) et la ville de Mbuji-Mayi comme chef-lieu de province. Elle est composée majoritairement de Bantous et minoritairement de Pygmées.

Dans l'ensemble, la province connaît un climat tropical humide avec une longue saison de pluie et une grande saison sèche. La province est couverte principalement par deux formations végétales : la forêt au nord, couvrant près de la moitié de la superficie de la province et la savane au sud. La province bénéficie d'un réseau hydrographique riche avec les rivières Lubilanji, Mwanza Ngoma, Lukula, Lubi, Lubanda, Mulunguyi et deux lacs (Munkamba et Fwa).

La province du Kasai Oriental dispose d'une ressource minière principale qui est le diamant industriel mais dont la production a fortement chuté ces dernières années en raison du ralentissement de l'activité de la MIBA (Société Minière de Bakwanga). Malgré cette richesse minière, la population de la province du Kasai Oriental vit essentiellement de l'agriculture, de l'exploitation artisanale du diamant, du petit commerce et du petit élevage de basse-cours. L'agriculture occupe près de 65% de la population. On y retrouve aussi quelques cultures industrielles mais qui sont faiblement développées (café, coton, palmier à huile et hévéa) et n'ont pas d'impact significatif ni sur l'économie de la province ni sur le revenu des ménages. L'élevage y est très peu développé. Certains territoires disposent des vastes étendus de terres propices à l'élevage de gros bétails.

La rébellion de Kamuina Nsapu a également provoqué le déplacement des ménages, avec des pertes notoires de leurs moyens d'existence. On enregistre aussi des catastrophes naturelles (tempêtes, inondations, érosions et des glissements de terrain) récurrentes et cycliques qui entraînent le délabrement des infrastructures et voies de communication. A cela s'ajoutent des récurrentes épidémies de choléra et de rougeoles.

Niveau DE IAC	%	POPULATION
Niveau 4 Sévère	18	276 141
Niveau 3 Modérée	26	400 281
Niveau 2 Légère	39	603 711
Niveau 1 Nulle / Minimale	18	287 719



Annexe 2 : Tableau détaillé des populations par niveau de l'insécurité alimentaire chronique

Provinces	Territoires	Nombre totale de personnes	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Niveau 4		Phase de la zone	Niveau 3 et plus	
			#personnes	%	#personnes	%	#personnes	%	#personnes	%		#	%
Bas-Uélé	Aketi	244 875	61 219	25	61 219	25	48 975	20	73 463	30	4	122 438	50
	Ango	123 490	37 047	30	43 222	35	12 349	10	30 873	25	4	43 222	35
	Bambesa	148 372	44 512	30	37 093	25	44 512	30	22 256	15	3	66 768	45
	Bondo	299 912	59 982	20	74 978	25	89 974	30	74 978	25	4	164 952	55
	Buta	311 662	93 499	30	93 499	30	77 916	25	46 749	15	3	124 665	40
	Poko	267 466	66 867	25	53 493	20	66 867	25	80 240	30	4	147 107	55
	Bas-Uélé Totale	1 395 777	363 125	26	363 503	26	340 591	24	328 558	24		669 149	48
Equateur	Equateur	1 974 596	691 109	35	493 649	25	394 919	20	394 919	20	4	789 838	40
	Equateur Totale	1 974 596	691 109	35	493 649	25	394 919	20	394 919	20		789 838	40
Haut-Katanga	Haut-katanga	5 426 743	2 170 697	40	1 356 686	25	1 085 349	20	814 011	15	3	1 899 360	35
	Haut-Katanga Totale	5 426 743	2 170 697	40	1 356 686	25	1 085 349	20	814 011	15		1 899 360	35
Haut-Lomami	Haut-lomami	4 191 312	1 676 525	40	1 047 828	25	838 262	20	628 697	15	3	1 466 959	35
	Haut-Lomami Totale	4 191 312	1 676 525	40	1 047 828	25	838 262	20	628 697	15		1 466 959	35
Haut-Uélé	Dungu	259 069	51 814	20	103 628	40	64 767	25	38 860	15	3	103 627	40
	Faradje	486 947	121 737	25	146 084	30	146 084	30	73 042	15	3	219 126	45
	Niangara	152 611	38 153	25	53 414	35	38 153	25	22 892	15	3	61 045	40
	Rungu	466 032	116 508	25	186 413	40	93 206	20	69 905	15	3	163 111	35
	Wamba	546 216	136 554	25	218 486	40	109 243	20	81 932	15	3	191 175	35
	Watsa	375 334	93 834	25	131 367	35	93 834	25	56 300	15	3	150 134	40
	Haut-Uélé Totale	2 286 209	558 599	24	839 392	37	545 287	24	342 931	15		888 218	39
Ituri	Aru	800 346	280 121	35	280 121	35	160 069	20	80 035	10	3	240 104	30
	Djugu	1 451 845	290 369	20	435 554	30	435 554	30	290 369	20	4	725 923	50
	Irumu	459 897	114 974	25	137 969	30	114 974	25	91 979	20	4	206 953	45
	Mahagi	1 118 097	279 524	25	335 429	30	279 524	25	223 619	20	4	503 143	45
	Mambasa	300 761	75 190	25	105 266	35	60 152	20	60 152	20	4	120 304	40
	Ituri Totale	4 130 946	1 040 179	25	1 294 339	31	1 050 273	25	746 155	18		1 796 428	43

Provinces	Territoires	Nombre totale de personnes	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Niveau 4		Phase de la zone	Niveau 3 et plus	
			#personnes	%	#personnes	%	#personnes	%	#personnes	%		#	%
Kasaï	Dekese	133 628	40 088	30	33 407	25	40 088	30	20 044	15	3	60 132	45
	Ilebo	475 874	95 175	20	166 556	35	166 556	35	47 587	10	3	214 143	45
	Kamonia	1 187 218	356 165	30	356 165	30	296 805	25	178 083	15	3	474 888	40
	Luebo	360 661	90 165	25	108 198	30	126 231	35	36 066	10	3	162 297	45
	Mweka	608 516	152 129	25	182 555	30	182 555	30	91 277	15	3	273 832	45
	Kasaï Totale	2 765 897	733 723	27	846 881	31	812 235	29	373 058	13		1 185 293	43
Kasaï-Central	Demba	731 289	109 693	15	182 822	25	255 951	35	182 822	25	4	438 773	60
	Dibaya	555 960	111 192	20	138 990	25	166 788	30	138 990	25	4	305 778	55
	Dimbelenge	420 284	84 057	20	105 071	25	147 099	35	84 057	20	4	231 156	55
	Kazumba	872 728	174 546	20	174 546	20	305 455	35	218 182	25	4	523 637	60
	Luiza	810 942	202 736	25	162 188	20	243 283	30	202 736	25	4	446 019	55
	Kasaï-Central Tot	3 391 203	682 223	20	763 617	23	1 118 576	33	826 787	24		1 945 363	57
Kasaï-Oriental	Kabeya-kamwanga	166 366	24 955	15	58 228	35	49 910	30	33 273	20	4	83 183	50
	Katanda	350 660	52 599	15	140 264	40	87 665	25	70 132	20	4	157 797	45
	Lupatapata	285 247	57 049	20	114 099	40	71 312	25	42 787	15	3	114 099	40
	Miabi	302 234	60 447	20	105 782	35	75 559	25	60 447	20	4	136 006	45
	Tshilenge	463 345	92 669	20	185 338	40	115 836	25	69 502	15	3	185 338	40
	Kasaï-Oriental Tot	1 567 852	287 719	18	603 711	39	400 281	26	276 141	18		676 422	43
Kinshasa	Kinshasa	13 852 766	7 619 021	55	4 155 830	30	1 385 277	10	692 638	5	2	2 077 915	15
	Kinshasa Totale	13 852 766	7 619 021	55	4 155 830	30	1 385 277	10	692 638	5		2 077 915	15
Kongo-Central	Kongo-Central	7 515 621	2 630 467	35	2 254 686	30	1 503 124	20	1 127 343	15	3	2 630 467	35
	Kongo-Central Tot	7 515 621	2 630 467	35	2 254 686	30	1 503 124	20	1 127 343	15		2 630 467	35
Kwango	Kwango	2 783 367	974 178	35	556 673	20	695 842	25	556 673	20	4	1 252 515	45
	Kwango Totale	2 783 367	974 178	35	556 673	20	695 842	25	556 673	20		1 252 515	45
Kwilu	Kwilu	7 119 050	1 067 858	15	1 779 763	25	2 491 668	35	1 779 763	25	4	4 271 431	60
	Kwilu Totale	7 119 050	1 067 858	15	1 779 763	25	2 491 668	35	1 779 763	25		4 271 431	60
Lomami	Lomami	3 342 154	668 431	20	1 169 754	35	1 002 646	30	501 323	15	3	1 503 969	45
	Lomami Tot	3 342 154	668 431	20	1 169 754	35	1 002 646	30	501 323	15		1 503 969	45

Provinces	Territoires	Nombre totale de personnes	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Niveau 4		Phase de la zone	Niveau 3 et plus	
			#personnes	%	#personnes	%	#personnes	%	#personnes	%		#	%
Lualaba	Lualaba	3 125 361	781 340	25	1 406 412	45	625 072	20	312 536	10	3	937 608	30
	Lualaba Totale	3 125 361	781 340	25	1 406 412	45	625 072	20	312 536	10		937 608	30
Maniema	Kabambare	564 612	112 922	20	141 153	25	225 845	40	84 692	15	3	310 537	55
	Kailo	186 311	18 631	10	55 893	30	83 840	45	27 947	15	3	111 787	60
	Kasongo	798 131	159 626	20	239 439	30	319 252	40	79 813	10	3	399 065	50
	Kibombo	247 824	49 565	20	74 347	30	86 738	35	37 174	15	3	123 912	50
	Lubutu	263 181	39 477	15	78 954	30	78 954	30	65 795	25	4	144 749	55
	Pangi	492 098	98 420	20	147 629	30	147 629	30	98 420	20	4	246 049	50
	Punia	224 315	67 295	30	67 295	30	56 079	25	33 647	15	3	89 726	40
	Maniema Totale	2 776 472	545 936	20	804 711	29	998 338	36	427 487	15		1 425 825	51
Maï-Ndombe	Kiri	254 359	50 872	20	76 308	30	89 026	35	38 154	15	3	127 180	50
	Kutu	509 399	101 880	20	127 350	25	203 760	40	76 410	15	3	280 170	55
	Kwamouth	168 597	33 719	20	50 579	30	33 719	20	50 579	30	4	84 298	50
	Mushie	166 588	33 318	20	58 306	35	49 976	30	24 988	15	3	74 964	45
	Oshwe	448 877	157 107	35	134 663	30	89 775	20	67 332	15	3	157 107	35
	Yumbi	161 522	24 228	15	24 228	15	48 457	30	64 609	40	4	113 066	70
		Maï-Ndombe Totale	1 709 342	401 124	23	471 434	28	514 713	30	322 071	19		836 784
Mongala	Mongala	2 120 000	530 000	25	636 000	30	636 000	30	318 000	15	3	954 000	45
	Mongala Totale	2 120 000	530 000	25	636 000	30	636 000	30	318 000	15		954 000	45
Nord-Kivu	Beni	1 358 539	407 562	30	339 635	25	339 635	25	271 708	20	4	611 343	45
	Butembo	699 888	209 966	30	139 978	20	139 978	20	209 966	30	4	349 944	50
	Lubero	1 400 932	420 280	30	350 233	25	280 186	20	350 233	25	4	630 419	45
	Masisi	1 801 608	270 241	15	360 322	20	630 563	35	540 482	30	4	1 171 045	65
	Nyiragongo	416 832	145 891	35	83 366	20	83 366	20	104 208	25	4	187 574	45
	Rutshuru	1 492 255	298 451	20	373 064	25	447 677	30	373 064	25	4	820 741	55
	Walikale	565 691	113 138	20	169 707	30	141 423	25	141 423	25	4	282 846	50
	Nord-Kivu Totale	7 735 745	1 865 529	24	1 816 304	23	2 062 827	27	1 991 084	26		4 053 911	52

Provinces	Territoires	Nombre totale de personnes	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Niveau 4		Phase de la zone	Niveau 3 et plus	
			#personnes	%	#personnes	%	#personnes	%	#personnes	%		#	%
Nord-Ubangi	Bosobolo	401 195	100 299	25	140 418	35	120 359	30	40 120	10	3	160 479	40
	Businga	579 326	173 798	30	231 730	40	115 865	20	57 933	10	3	173 798	30
	Mobayi -Mbongo	128 788	51 515	40	38 636	30	25 758	20	12 879	10	3	38 637	30
	Yakoma	377 977	113 393	30	151 191	40	75 595	20	37 798	10	3	113 393	30
	Nord-Ubangi Totale	1 487 286	439 005	30	561 976	38	337 577	23	148 729	10		486 306	33
Sankuru	Sankuru	2 871 966	717 992	25	1 148 786	40	574 393	20	430 795	15	3	1 005 188	35
	Sankuru Totale	2 871 966	717 992	25	1 148 786	40	574 393	20	430 795	15		1 005 188	35
Sud-Kivu	Fizi	927 728	185 546	20	278 318	30	278 318	30	185 546	20	4	463 864	50
	Idjwi	312 932	93 880	30	93 880	30	78 233	25	46 940	15	3	125 173	40
	Kabare	1 141 898	285 475	25	399 664	35	342 569	30	114 190	10	3	456 759	40
	Kalehe	931 186	186 237	20	325 915	35	279 356	30	139 678	15	3	419 034	45
	Mwenga	826 852	248 056	30	248 056	30	248 056	30	82 685	10	3	330 741	40
	Shabunda	742 596	148 519	20	222 779	30	222 779	30	148 519	20	4	371 298	50
	Uvira	567 725	170 318	30	170 318	30	170 318	30	56 773	10	3	227 091	40
	Walungu	840 045	210 011	25	252 014	30	252 014	30	126 007	15	3	378 021	45
	Sud-Kivu Totale	6 290 962	1 528 040	24	1 990 943	32	1 871 642	30	900 337	14		2 771 979	44
Sud-Ubangi	Sud-Ubangi	3 179 716	794 929	25	953 915	30	1 112 901	35	317 972	10	3	1 430 873	45
	Sud-Ubangi Totale	3 179 716	794 929	25	953 915	30	1 112 901	35	317 972	10		1 430 873	45
Tanganyika	Kabalo	387 543	77 509	20	116 263	30	155 017	40	38 754	10	3	193 771	50
	Kalemie	997 403	199 481	20	249 351	25	398 961	40	149 610	15	3	548 571	55
	Kongolo	755 680	188 920	25	226 704	30	264 488	35	75 568	10	3	340 056	45
	Manono	1 079 546	269 887	25	323 864	30	377 841	35	107 955	10	3	485 796	45
	Moba	746 718	186 680	25	224 015	30	298 687	40	37 336	5	3	336 023	45
	Nyunzu	398 087	99 522	25	119 426	30	119 426	30	59 713	15	3	179 139	45
	Tanganyika Totale	4 364 977	1 021 997	23	1 259 623	29	1 614 421	37	468 936	11		2 083 357	48

Provinces	Territoires	Nombre totale de personnes	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Niveau 4		Phase de la zone	Niveau 3 et plus	
			#personnes	%	#personnes	%	#personnes	%	#personnes	%		#	%
Tshopo	Bafwasende	203 990	50 998	25	71 397	35	40 798	20	40 798	20	4	81 596	40
	Banalia	249 245	74 774	30	87 236	35	62 311	25	24 925	10	3	87 236	35
	Basoko	331 368	99 410	30	115 979	35	66 274	20	49 705	15	3	115 979	35
	Isangi	547 109	136 777	25	164 133	30	136 777	25	109 422	20	4	246 199	45
	Opala	255 574	63 894	25	76 672	30	63 894	25	51 115	20	4	115 009	45
	Ubundu	302 592	90 778	30	90 778	30	60 518	20	60 518	20	4	121 036	40
	Yahuma	176 950	44 238	25	61 933	35	44 238	25	26 543	15	3	70 781	40
	Tshopo Totale	2 066 828	560 867	27	668 126	32	474 810	23	363 025	18		837 835	41
Tshuapa	Tshuapa	2 045 819	409 164	20	613 746	30	613 746	30	409 164	20	4	1 022 910	50
	Tshuapa Totale	2 045 819	409 164	20	613 746	30	613 746	30	409 164	20		1 022 910	50
Grand Totale		101 517 967	30 759 777	30	29 858 288	29	25 100 769	25	15 799 133	16		40 899 902	40

Annexe 3 : Matrice des déterminants de l'insécurité alimentaire chronique développée sur la base de la convergence des preuves

Pas de données Très Faible (N'affecte pas la sécurité alimentaire ou est un facteur positif) Moyennement Faible (pas un facteur important et moyennement limité) Faible (d'une certaine manière importante et un peu sévère) Moyen (important et modérément sévère) Elevé (important et sévère) Très Elevé (très important et/ou très sévère)	Facteurs limitants pour la disponibilité alimentaire et stabilité																							
	Production locale (agriculture, pêche et Elevage)											Marchés et voies de transport						Aliments diversifiés et nutritifs						
	Accès à la terre	Accès au travail	Accès aux intrants agricoles	Dégradation de l'environnement	Inondations/Eboulements/Fortes pluies	Niveau des stocks	Niveau des importations	Accès à la formation	Accompagnement technique	Perturbation climatique	Maladies des cultures	Maladies des bétails	Maladies humaines	Réseaux routiers	Modes de transport	Etats des routes et circuits commerciaux	Tracasserie policière, administrative	Inflation	Distance entre les bassins de production et les centres de consommation	Fréquence de trafic des véhicules, train et bateau	Insécurité limitant l'accès au marché	Aliments diversifiés et nutritifs sur les marchés	Aliments diversifiés et nutritifs dans la propre production des ménages	
	KINSHASA																							
	KWILU																							
	KWANGO																							
	KONGO CENTRAL																							
MAI NDOMBE																								
KASAI																								
KASAI CENTRAL																								
KASAI ORIENTAL																								
SANKURU																								
LOMAMI																								
LUALABA																								
HAUT-KATANGA																								
HAUT LOMAMI																								
TANGANYIKA																								
SUD KIVU																								
NORD KIVU																								
MANIEMA																								
ITURI																								
BAS UELE																								
HAUT UELE																								
TSHOPO																								
TSHUAPA																								
SUD UBANGI																								
NORD UBANGI																								
EQUATEUR																								
MONGALA																								

Pas de données	Facteurs limitants pour l'accès alimentaire et stabilité																		
Très Faible (N'affecte pas la sécurité alimentaire où est un facteur positif)	Accès financier								Accès physique des ménages à la nourriture			Accès social des ménages à la nourriture			Existence des programmes de protection sociale				
Moyennement Faible (pas un facteur important et moyennement limité)	Prix du carburant	Prix des actifs	Chômage/accès à l'emploi	Offres d'emploi indépendant	Accès au crédit	Propriété des actifs	Revenu du ménage	Le taux d'intérêt sur le crédit	Inflation	Distance et modes de transport vers les marchés	Etat des routes	Situation sécuritaire	Genre ou autres inégalités sociales	Covid-19	Inclusion du handicap	Alphabétisation	Filets de sécurité (stables)	Aide alimentaire et monétaire (instable)	Programme de résilience
Faible (d'une certaine manière importante et un peu sévère)																			
Moyen (important et modérément sévère)																			
Elevé (important et sévère)																			
Très Elevé (très important et/ou très sévère)																			
KINSHASA																			
KWILU																			
KWANGO																			
KONGO CENTRAL																			
MAI NDOMBE																			
KASAI																			
KASAI CENTRAL																			
KASAI ORIENTAL																			
SANKURU																			
LOMAMI																			
LUALABA																			
HAUT-KATANGA																			
HAUT LOMAMI																			
TANGANYIKA																			
SUD KIVU																			
NORD KIVU																			
MANIEMA																			
ITURI																			
BAS UELE																			
HAUT UELE																			
TSHOPO																			
TSHUAPA																			
SUD UBANGI																			
NORD UBANGI																			
EQUATEUR																			
MONGALA																			

Pas de données	Facteurs limitants pour l'utilisation alimentaire des ménages et stabilité														
Très Faible (N'affecte pas la sécurité alimentaire où est un facteur positif)	Préférences alimentaires/ diversité alimentaire/ connaissance en nutrition			Pratiques de préparation/cuisson, de stockage et hygiène des aliments						Accès à l'eau et aux installations d'assainissement					
Moyennement Faible (pas un facteur important et moyennement limité)	Programmes des filets de sécurité	Préférences et consommation alimentaires	Connaissance en nutrition	Problèmes de santé chroniques	Préparation des aliments (Sel iodé, etc.)	Stockage des aliments	Utilisation des combustibles solides	Utilisation des combustibles non solides	Mode de préparation des aliments/ hygiène des aliments	Disponibilité/accès à l'eau	Accès aux soins de santé	Conditions sanitaires	Environnement pathologique	Saisonnalité des opportunités de travail	Autre: Système de gestion des eaux usées
Faible (d'une certaine manière importante et un peu sévère)															
Moyen (important et modérément sévère)															
Elevé (important et sévère)															
Très Elevé (très important et/ou très sévère)															
KINSHASA															
KWILU															
KWANGO															
KONGO CENTRAL															
MAI NDOMBE															
KASAI															
KASAI CENTRAL															
KASAI ORIENTAL															
SANKURU															
LOMAMI															
LUALABA															
HAUT-KATANGA															
HAUT LOMAMI															
TANGANYIKA															
SUD KIVU															
NORD KIVU															
MANIEMA															
ITURI															
BAS UELE															
HAUT UELE															
TSHOPO															
TSHUAPA															
SUD UBANGI															
NORD UBANGI															
EQUATEUR															
MONGALA															

Stratégies des moyens d'existence

Note d'orientation: Dans le contexte de la sécurité alimentaire, les moyens d'existence sont les méthodes utilisées par les ménages pour obtenir et conserver l'accès à des produits de première nécessité comme l'alimentation, l'eau, l'hébergement, les vêtements, les soins de santé et l'éducation

Facteur très faible		KINSHASA	KWILU	KWANGO	KONGO CENTRAL	MAI NDOMBE	KASAI	KASAI CENTRAL	KASAI ORIENTAL	SANKURU	LOMAMI	LUALABA	HAUT-KATANGA	HAUT LOMAMI	TANGANYIKA	SUD KIVU	NORD KIVU	MANIEMA	ITURI	BAS UELE	HAUT UELE	TSHOPO	TSHUAPA	SUD UBANGI	NORD UBANGI	EQUATEUR	MONGALA		
Facteur moyennement faible																													
Facteur faible																													
Facteur moyen																													
Facteur élevé																													
Facteur très élevé																													
Emploi	Quels types d'emplois/ opportunités d'emploi sont répendus dans la région ?																												
	Qui sont les plus vulnérables et les plus touchés par l'insécurité alimentaire chronique (par exemple les travailleurs salariés, les travailleurs indépendants, les ouvriers agricoles) ?																												
	Comment les différents types d'emploi entraînent-ils une insécurité alimentaire chronique ?																												
Diversification	De quelles options disposent les personnes/ménages pour diversifier leurs moyens de subsistance/ revenus ?																												
	Dans quelle mesure la vente d'actifs est-elle une stratégie d'adaptation importante pour les ménages en temps normal ?																												
Stratégies d'adaptation	Dans quelle mesure la vente d'actifs est-elle une stratégie d'adaptation importante pour les ménages en temps normal ?																												
	Des aliments sauvages sont-ils disponibles dans la région et les ménages CFI les consomment-ils ?																												

Facteurs limitants par rapport au capital physique, financier, naturel et social

Facteur très faible	KINSHASA	KWILU	KWANGO	KONGO CENTRAL	MAI INDOMBE	KASAI	KASAI CENTRAL	KASAI ORIENTAL	SANKURU	LOMAMI	LUALABA	HAUT-KATANGA	HAUT LOMAMI	TANGANYIKA	SUD KIVU	NORD KIVU	MANIEMA	ITURI	BAS UELE	HAUT UELE	TSHOPO	TSHUAPA	SUD UBANGI	NORD UBANGI	EQUATEUR	MONGALA
Facteur moyennement faible																										
Facteur faible																										
Facteur moyen																										
Facteur élevé																										
Facteur très élevé																										
Composition du ménage																										
Santé																										
Actifs / Avoirs																										
Services																										
Pratiques de cuisson																										
Accès au crédit financier																										
Ressources naturelles																										
Accès à la terre et aux intrants																										
Aspects culturels																										
Actifs communautaires																										

Annexe 4 : Equipe de facilitation de l'analyse, rédaction, revue du rapport et composition de l'équipe d'analyse

Facilitateurs principaux :

Mushekuru Ernest- Moïse (Coordonnateur Régional IPC Afrique centrale)

ARGUELLO Delgado Jerry Gabriel (Coordonnateur Régional Amérique Latine)

Equipe de rédaction du rapport :

Ernest-Moise Mushekuru, Freddy Hougbe, Dieudonné Vangu Ngoma, Max-Daniel Katumba Biakushiya, Tresor Aguba Manzanga, Paul Busambo, Alain-Billy Mulungula Bahati, Néhémie Butuéna, Christian Lungindudila Ngonde, James Kabagambe Dhergo, Heritier Kalwa, Françoise Kitwanda Fatuma, Nanna Ndomba Mulumba, Patrick Mayunga Malenga, Courage Kabasélé, Patrick Ngimbi Ngoma, Camille Kabamba Shambuyi, Didier Dianda Mutumba, Alain Mbusa, , Lucien Momeka Ruhangamuza, Dieudonné Dabo Basini, Mbuyi Nsenda Jeef, Kabwe Kisebwe Memento Evariste, Alphonse Kabanda Matsukako, Jules Masimane, Alain Boyoa Bontamba, José-Casimir Nkongolu Ciabaka, Albert Mbuyi Kabuya, Robert Ngonde Nsakala.

Equipe de revue du rapport :

Claus Sorensen (Consultant), Duaa Sayed (IPC GSU), Marc Sekpon (FSC/PAM), Sergio Regi (IPC GSU), Mahamane Aboumandir Nasser (IPC GSU), Despina Vadouridou (IPC GSU), Mushekuru Ernest- Moïse (IPC GSU).

Liste des participants à l'analyse :

#	Nom	Organisation
1	NKAYILU Francis	Ministère de l'Agriculture
2	MULAMBA Clément	Ministère de la Pêche et Elevage (inspection provinciale)
3	MBUYI KABUYA Albert	Ministère de la Santé publique, Hygiène et Prévention
4	LUZAYAMO NZINGU Vincent	Ministère de l'Agriculture/SNSA
5	MATSUKAKO Kabanda Alphonse	Ministère de la Santé publique, Hygiène et Prévention
6	MBUYI NSENDA JEEF	Ministère du Développement Rural
7	PEMBELE MBEMBA Lydie	Ministère de la Pêche et de l'Elevage
8	NKONGOLU CIBAKA José Casimir	Ministère de la Santé publique, Hygiène et Prévention
9	MPOFO CIOTO Pierrot	Ministère du Commerce extérieur

10	NGONDE LUNGINDUDILA Christian	Ministère de l'Agriculture
11	NDOMBA MULUMBA Nanna	Ministère des Finances
12	TSHITENDE WA TSHITENDE Steve	Ministère des Infrastructures
13	NGIMBI NGOMA Patrick	Ministère de l'Agriculture
14	NGIMBI NGOMA Patrick	Ministère de l'Agriculture
15	MONIKA MILANDU Victorine	Ministère de l'Action Humanitaire
16	NSAMBAYI Jean-François	Primature
17	MALENGA MAYUNGA Patrick	Institut National de la Statistique (INS) - Kinshasa
18	TSHIZUBU NKOLOMONI Innocent	Institut National de la Statistique (INS)
19	KADEKERE KWIGOMBA Innocent	Institut National de la Statistique (INS) - Sud-Kivu
20	MINGIEDI MATONDO Boaz	Institut National de la Statistique (INS) - Kinshasa
21	KABASELE Courage	Institut National de la Statistique (INS) - Kinshasa
22	BONONGA Bosimo Lietoga Alain	Inspection Provinciale de l'Agriculture (IPAGRI)
23	DABO BASINI Dieudonné	Inspection Provinciale de l'Agriculture (IPAGRI)
24	KABAMBA SHAMBUYI Camille	Inspection Provinciale de l'Agriculture (IPAGRI)
25	NGELEKA KATUMBA Cedric	Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID)
26	BAHATI MULUNGULA Alain-Billy	Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID)
27	AGUBA MANZANGA Trésor	Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID)
28	BOTOMBA NTSHULA Audax	Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID)
29	BOYOA BONTAMBA Alain	Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PROSANA)
30	MFINDA NSITU-BASEYA Paul	Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PROSANA)
31	KITWANDA FATUMA Françoise	Programme National de Nutrition (PRONANUT)

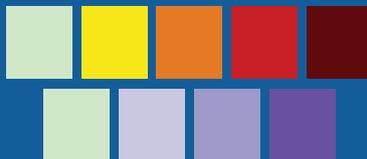
32	Marcel BANZA MWENGULA	Bureau du Coordonnateur Humanitaire Résident, PNUD, Kananga
33	MOMEKA Ruhangamuza Lucien	Institut de Recherche en Statistique Appliquée/Université Evangélique en Afrique
34	KABWE KISEBWE Memento Evariste	Université de Kalémie (UNIKAL)
35	BEMBONGA MOGANGA Benjamin	Université de Kisangani (UNIKIS)
36	BUTUENA Nehemie	Université de Kinshasa (UNIKIN)
37	NKANA LOMPENGU Ernest	Cadre de concertation de la société civile
38	KABAGAMBE DHEGRO James	Action contre la Faim (ACF)
39	MBUSA Alain	ACTED
40	FURAH Mathilde	CARE International
41	Allaissem BEHIMNAN	CARE International
42	FAZILA Justin	Catholic Relief Service (CRS)
43	KAMBALE Alain	International Rescue Committee (IRC)
44	MATENDA Laurent	Organisation mondiale de la Santé (OMS)
45	RUHINDA Destin	REACH-Impact
46	NGONDE NSAKALA Robert	Ancien fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture
47	MPANYA NGOYI Sarah	ONG Nationale (Splendide)
48	Gheri Filippo	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Rome HQ
49	SYLLA Ousmane	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
50	MASIMANE Jules	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
51	CHRISTOPHE-HOUSSOU Ector	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
52	BUSAMBO Paul	Cluster Sécurité alimentaire / Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
53	SEKPON Marc	Cluster Sécurité alimentaire / Programme Alimentaire Mondial (PAM)

54	KATUMBA Biakushiya Max Daniel	Cluster Sécurité alimentaire / Programme Alimentaire Mondial (PAM)
55	HOUNGBE Freddy	Cluster Sécurité alimentaire / Programme Alimentaire Mondial (PAM)
56	VANGU NGOMA Dieudonné	Cluster Sécurité alimentaire / Programme Alimentaire Mondial (PAM)
57	DIANDA MUTUMBA Didier	Cluster Sécurité alimentaire / Programme Alimentaire Mondial (PAM)
58	AMBEKE Louise	Programme Alimentaire Mondial (PAM)
59	Tonalta Mathias	Programme Alimentaire Mondial (PAM)
60	KALWA Heritier	Programme Alimentaire Mondial (PAM)
61	MUSHEKURU Ernest- Moïse	Unité Globale de Soutien à l'IPC (GSU-IPC)
62	ARGUELLO Delgado Jerry Gabriel	Unité Globale de Soutien à l'IPC (GSU-IPC)
63	RABIOU ALMADJIR Mahamane Nasser	Unité Globale de Soutien à l'IPC (GSU-IPC)
64	SAYED Duaa	Unité Globale de Soutien à l'IPC (GSU-IPC)
65	VADOURIDOU Despina	Unité Globale de Soutien à l'IPC (GSU-IPC)



IPC

Cadre Intégré de Classification
de la sécurité alimentaire



Scannez le code QR pour vous
abonner à la liste de diffusion IPC
et recevoir des informations

Email: ipc@fao.org

Site web: www.ipcinfo.org

theIPCinfo



Partenaires mondiaux de l'IPC



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Partenaires financiers de l'IPC

